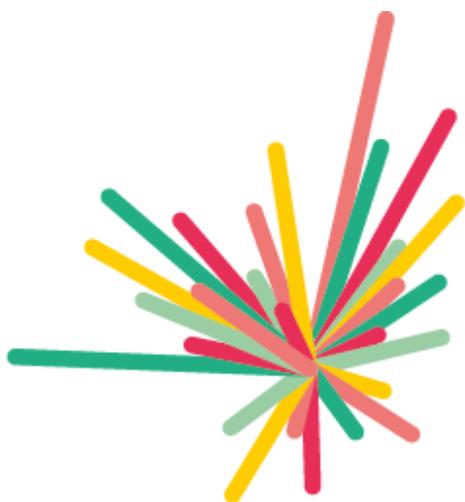


RAPPORT DE PRESENTATION
BUDGET 2023



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Table des matières

La synthèse du Budget 2023.	4
Partie 1 – Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2023.	7
I. La structure du Budget 2023 et son évolution	7
A. La section d'investissement et l'avancement du programme d'investissement de la mandature	8
B. Les évolutions marquantes de la section de fonctionnement	10
1. Les charges à caractère général	10
2. Les dépenses de personnel	11
3. Les subventions et contributions de fonctionnement	12
4. Les postes à caractère financier	14
II. L'équilibre du Budget 2023 et les ressources mobilisées	15
A. Les ressources fiscales et dotations	15
1. Les ressources fiscales consolidées	16
2. Les dotations	22
3. L'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) versée par les communes.	23
B. Les autres ressources.	24
1. Les autres recettes de fonctionnement.	24
2. Les recettes d'investissement.	24
C. L'équilibre et les ratios 2023	26
III. La gestion de la dette	27
A. L'encours de dette au 1 ^{er} janvier 2023	27
B. La mobilisation des emprunts en 2023	29
Partie 2 - Les crédits par politique publique	31
I. La mobilité, les transports et les déplacements	32
A. Itinéraires et voies	32
B. Les transports en commun	34
1. L'extension de l'offre de transports en commun.	34
2. L'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun	34
3. L'équilibre du budget annexe des Transports	35
C. Déplacement et stationnement	35
II. La valorisation du territoire	37
D. Le développement économique métropolitain	37
1. Le développement économique : une compétence stratégique dans un environnement en mutation	38
2. Un tourisme durable, fluvial et responsable en faveur du développement équilibré du territoire métropolitain	42
E. Les actions de rayonnement de la Métropole	44
1. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche	44
2. Dans le domaine des événements et équipements d'intérêt métropolitain et commande artistique	45

F.	Grandes infrastructures	46
G.	Habitat, logement et renouvellement urbain	46
1.	Habitat et logement.....	47
2.	Le volet politique de la ville et renouvellement urbain	48
H.	Aménagement urbain et patrimonial.....	49
1.	Urbanisme opérationnel.....	49
2.	Programme 50 000 logements	49
3.	Etudes et planification urbaine.....	50
4.	Contributions et subventions	50
5.	Commission métropolitaine des avants projets	50
6.	Valorisation du projet urbain	50
I.	La Nature	50
J.	Stratégie et action foncières	51
III.	Haute qualité de vie	52
A.	Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	52
B.	Gestion de l'eau et assainissement	54
1.	La gestion des eaux pluviales.....	54
2.	La gestion des eaux usées collectives	55
C.	Actions climatiques et transition énergétique	56
D.	Prévention des risques	57
1.	Prévention des risques naturels et technologiques	57
2.	Prévention et sécurité civile	58
E.	Gestion des parcs y compris funéraires	58
IV.	Numérique	59
A.	L'aménagement numérique et les services urbains	60
B.	Les services à la population et la proximité	61
C.	Les services transverses	62
V.	Performance de la Collectivité.....	64
A.	La gestion immobilière	64
B.	Logistique et magasins	65
C.	Parc matériel.....	65
D.	Bâtiment et patrimoine durable.....	66
E.	Les Archives Bordeaux Métropole.....	66
F.	Contrôles et audits.....	67

La synthèse du Budget 2023.

Le budget 2023 est un budget de crise mais pas un budget en crise.

Crise énergétique au premier chef qui impacte fortement les particuliers, les entreprises de notre territoire, mais également tous les acteurs publics. La Métropole ne fait pas exception. Si elle est effectivement moins directement touchée qu'une collectivité gérant des équipements sportifs, culturels ou d'enseignement, elle subit néanmoins ce choc au titre des services publics délégués et l'accroissement des contributions ou prises en charge attendues, ce qui représente un surcoût total estimé à plus de 20 M€.

Crise de l'inflation, ensuite, amorcée par la reprise de l'activité fin 2021 et les goulets d'étranglement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement pour certaines matières premières, largement alimentée par cette hausse des prix de l'énergie consécutive au conflit ukrainien, l'inflation des prix à la consommation 2022 sera d'environ 6,2% mais certains indices clés pour la métropole, comme le prix des travaux publics par exemple affiche une augmentation de 10% sur un an et 16% sur deux ans.

Crise des taux d'intérêt enfin, car les banques centrales américaine puis européenne ont engagé une forte remontée de leurs taux directeurs pour tenter de réduire cette inflation, de 250 points de base entre juillet et décembre 2022. Pour la Métropole, cela signifie que les emprunts bancaires classiques à 20 ans qui coutaient moins de 0,5% fin 2021 coutent aujourd'hui plus de 3%. Avec le programme d'investissement conséquent qui est le sien, la Métropole s'engage donc vers une hausse des ses frais financiers dès l'année 2023 de 3,6 M€

Dans ce contexte économique difficile, **le budget 2023 reste un budget solide**, sans hausse de taux de fiscalité ni d'ajustement tarifaire majeur. Il permet de poursuivre l'ambitieux programme d'équipement de la métropole au titre des mobilités, de la transition énergétique et écologique, de l'habitat et du renouvellement urbain, de la modernisation et de la numérisation de ses services à l'usager et aux communes et du développement économique du territoire. Il intègre la création des postes requis pour assurer le plein déploiement des stratégies métropolitaines débattues et adoptées entre 2021 et 2022 dans ces champs d'action et la poursuite de la mutualisation dans ses modalités mieux adaptées aux réalités différentes d'une commune à l'autre.

Cette solidité provient d'une part du rebond économique de 2021 et début 2022 qui se traduit par une dynamique correcte des recettes de fonctionnement à 5,9% notamment via les recettes fiscales et de dotation (+3,4 %) et également le « retour à la normale » des recettes de billetterie transports, y compris l'effort financier consenti au titre de la tarification solidaire.

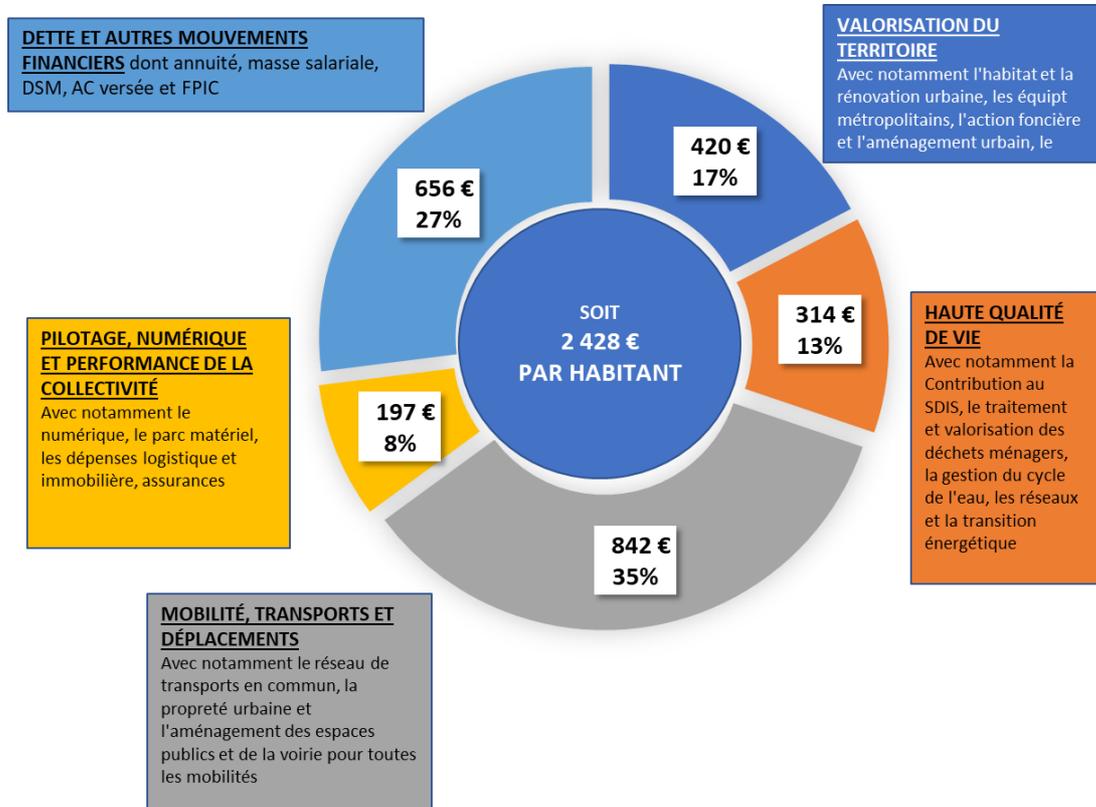
D'autre part, les dépenses de fonctionnement hors énergie et hors dépenses exceptionnelles progressent de 7% soit un taux comparable à l'inflation. Les effectifs de la Métropole progressent de moins de 1% par an sur une période de 5 ans, alors même que la population métropolitaine progresse de 1,2% à 1,5% par an. La masse salariale a progressé et progressera en 2023 plus fortement, sous l'effet de la revalorisation du point d'indice décrétée en juillet 2022 mais aussi de mesures volontaires de l'établissement pour valoriser les métiers en tension et l'engagement des agents. Une large part des créations de postes depuis trois ans est par ailleurs financée par la mobilisation de programmes nationaux ou européens (investissements d'avenir, programmes LIFE ou ELENA), et permet un moindre recours à des prestations de services.

Au total, l'épargne brute présentée au budget primitif ne recule que de 2%, ce qui dans le contexte exposé plus haut est une quasi-stabilité.

La seconde partie du rapport du budget expose l'avancée des projets politique publique par politique publique et les perspectives pour l'année 2023 qui est caractérisée par deux mouvements : d'une part l'accélération générale des projets aujourd'hui bien définis et engagés suite aux stratégies

adoptées en 2021 et 2022, en particulier dans le domaine des mobilités, d'autre part une budgétisation plus serrée qui se traduit par une hausse des taux de réalisation plus que par une hausse des crédits ouverts au budget primitif. Ainsi le montant des crédits d'équipements ouverts reste stable de BP à BP

RÉPARTITION DES DEPENSES 2023 (en % et en €/hab)



Porteur de ces ambitions, le budget 2023 s'élève pour l'ensemble des budgets à 2 002 M€ en dépenses réelles¹, dont 1 073 M€ en dépenses de fonctionnement et 929 M€ en dépenses d'investissement (dont 792 M€ au titre des équipements) et représente 2 428 €/habitant² (en progression de 4,4%).

Tout en maintenant **un effort important d'investissement et sans recours à une hausse de sa fiscalité** (ou de ses tarifs, ce budget préserve, dans un contexte inflationniste inédit sur la période récente, également les indicateurs de gestion de la Métropole. En effet, avant reprise des résultats 2022 et sur la base d'un taux d'exécution des crédits de 100 %, ces inscriptions conduiraient à un **taux d'épargne brute de 17% et à une capacité de désendettement légèrement inférieure à 8 années fin 2023**, soit une légère dégradation par rapport à celle projetée au budget 2022.

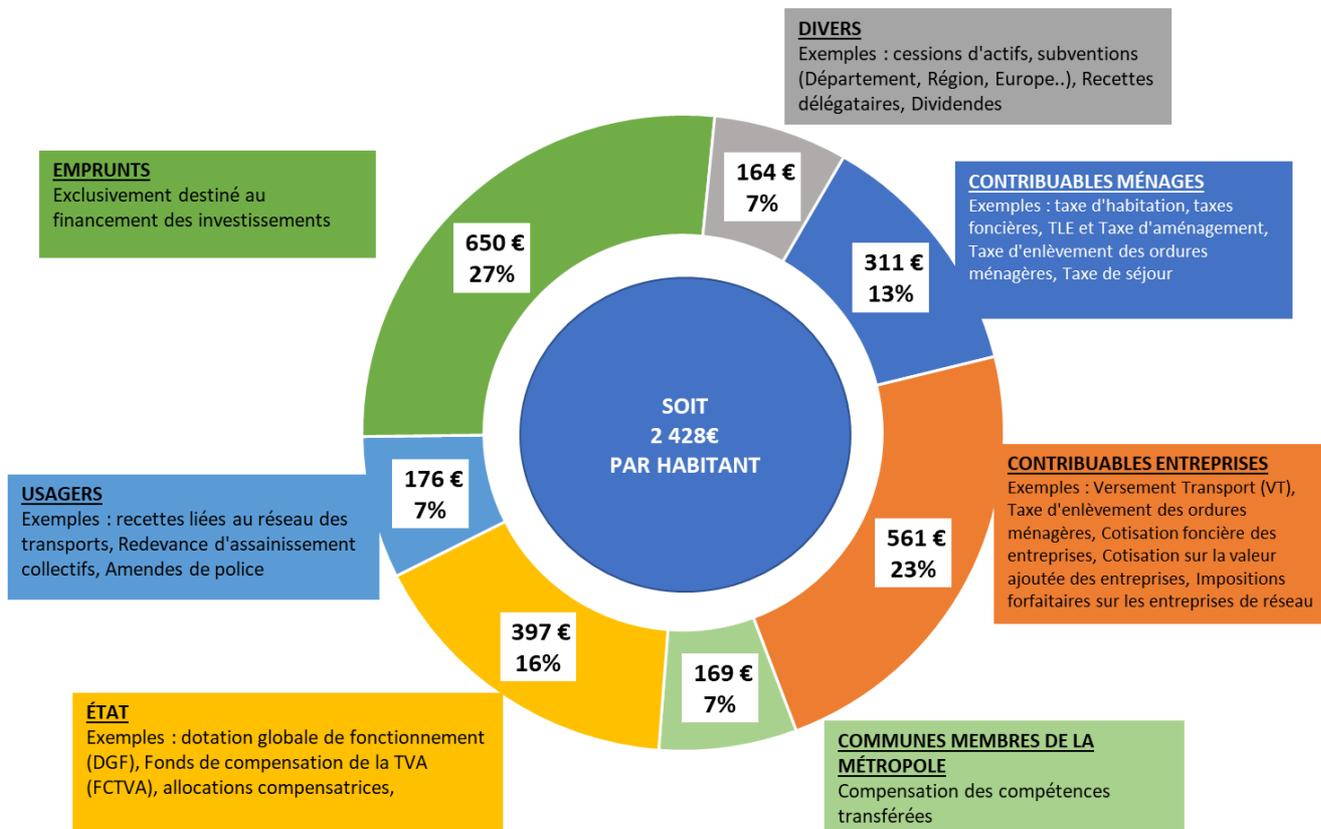
Ainsi au 1^{er} janvier 2023, la capacité de désendettement de la Métropole s'établit juste en dessous de 6 ans. Par ailleurs, la Métropole présente un **encours de dette par habitant de 1613 €, en progression de 16,7% par rapport à 2022**, dont 851 € pour le seul budget principal mais avec une annuité par habitant qui reste stable à 144 €. Cet encours reflète par ailleurs l'effort d'équipement de notre établissement ; levier de soutien et moteur de l'économie également.

¹ Hors flux croisés entre les différents budgets et compte de tiers.

² Population INSEE au 1er janvier 2022, 824 449 habitants

Le financement du Budget 2023 est assuré selon la nature des ressources suivantes.

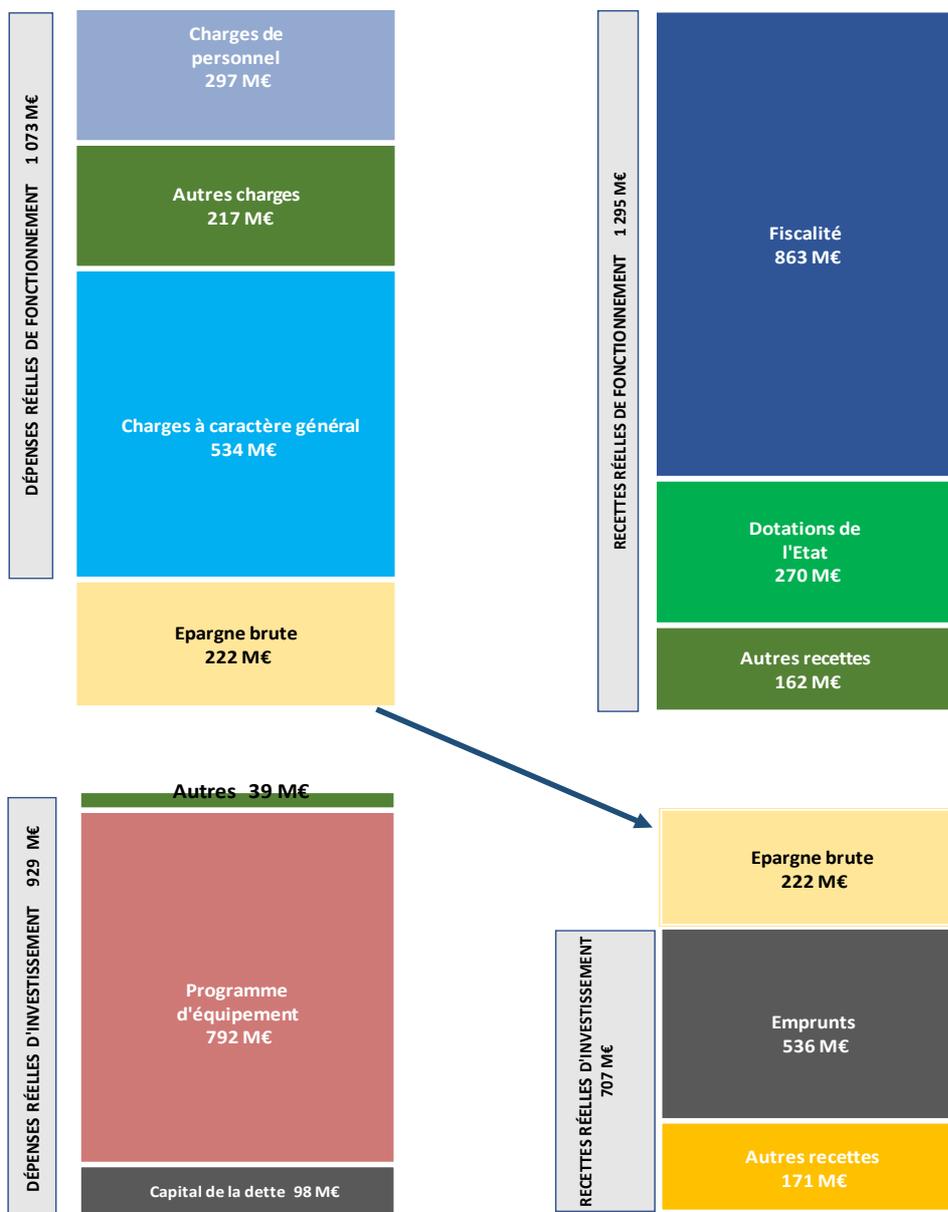
RÉPARTITION DES RECETTES 2023 (en % et en €/hab)



Partie 1 – Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2023.

I. La structure du Budget 2023 et son évolution

Le **projet de budget 2023** s'établit toutes sections confondues, en mouvements réels hors flux croisés et compte de tiers, à **2 001,88 M€**, soit une **progression nominale de +6,2 % par rapport au budget primitif 2022** (1 884,73 M€).



Cette hausse s'explique par une forte progression des inscriptions en fonctionnement (1 073 M€, +11,9 %), sous l'effet de chocs liés à l'inflation (surcoûts énergies y compris sur les satellites, impact de la révision du point d'indice et mesures d'accompagnement salariales, effet des indexations y compris sur les contributions obligatoires) et l'accueil des grands événements notamment en 2023 la coupe du monde de rugby.

A. La section d'investissement et l'avancement du programme d'investissement de la mandature

Les ambitions portées dans les différents schémas directeurs de l'action de la Métropole trouvent leur traduction budgétaire dans des autorisations de programme (AP) pluriannuelles et la montée en charge progressive des crédits de paiement au fur et à mesure de la concrétisation des projets.

Tous budgets confondus, les **792 M€ de crédits de paiement proposés au titre du budget 2023** en matière de dépenses d'équipement³ s'inscrivent majoritairement dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement (AP-AE/CP) décidées et/ou soumises à révision lors de l'adoption du Budget 2023.

Au total, **8 autorisations de programme (4 AP projet et 4 AP d'investissements récurrents) et 1 autorisation d'engagement sont créées à hauteur de 196,83 M€**, toutes entités confondues.

Dans le même temps, 19 enveloppes sont révisées à l'occasion du budget primitif, 17 en AP projet (dont 8 sont clôturées au passage) et 2 en AP d'investissements récurrents, pour un montant total de révision de 194,4M€.

Pour l'essentiel, les mouvements de création ou de révision à la hausse concernent :

- La poursuite des deux Opérations d'intérêt métropolitain - OIM (Bordeaux Aéroport et Innocampus) qui à elles seules représentent 277,75M€ ;
- La requalification des serres du Haillan qui nécessite un budget de 29,6M€ ;
- L'extension des parcs relais avec un budget alloué de 23,86M€ ;
- L'adoption d'un schéma directeur des équipements fluviaux pour la mandature pour 20M€ ;
- 20,5M€ qui sont alloués aux acquisitions foncières à vocation économique ;
- Le renouvellement de l'offre de logement en PRU (démolition/reconstruction) à hauteur de 19,64M€.
- Une nouvelle opération liée au programme 50 000 logements (Bruges Terrefort) pour 8,9M€ ;
- Le cycle 7 de la mutualisation de la compétence informatique pour 7,67M€ ;

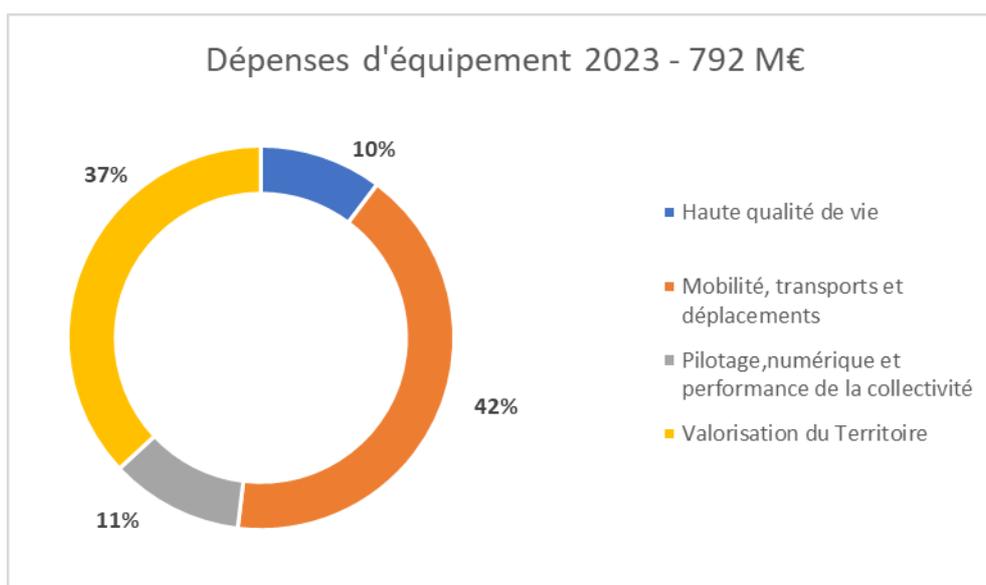
Le **montant global des mouvements d'autorisations proposés** au vote pour l'ensemble des budgets s'établit à **391,24M€** et le **montant d'autorisation restant à exécuter au-delà de 2023 s'élève à un peu plus de 2,8 Md€** (dont 2,3 Md€ pour le seul budget principal). La répartition de ces enveloppes est détaillée en annexe du présent rapport pour ce qui concerne les budgets M57.

A l'issue du vote, le **ratio de couverture du PPI 2023-2026** par les autorisations de programme, qui représente en volume de crédits la part du PPI voté au sein d'une autorisation, s'établira à **87,2%**, (dont 90,4% pour le seul budget principal).

³ Seuls chapitres 20, 21, 23 et 204

Les principales opérations financées dans le cadre des 792 M€ sont les suivantes :

En M€	Prévu 2023	En M€	Prévu 2023
Ligne bus express Bordeaux/Saint Aubin de Médoc (y compris réseaux	60,29	ZAC Garonne Eiffel	6,60
Fonds de proximité - ensemble des communes	39,83	Renouvellement urbain Bassens Prévert / Le Moura/Quartier Beauval	6,35
Pont Jean Jacques Bosc (Simone Veil)	35,00	BIC - travaux d'aménagement	6,00
Voiries intercommunales (ensemble des communes)	21,81	Amélioration du fonctionnement de la Rcade	5,95
Réserves foncières	17,00	Action d'accompagnement Cenon Palmer	5,93
Acquisition d'autobus	15,50	Maintenance, entretien Tramway	5,60
Dépôt Lescure	15,30	Dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux	5,50
DSP Transport - VNC fin de contrat	14,50	Renouvellement urbain Floirac / Dravemont	5,41
Habitat - Aide à l'équilibre d'opération	14,00	Concession d'Aménagement Bordeaux 2022-2025	5,25
Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	13,72	Aires de Grand Passage	5,03
AFSB - Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux	12,51	Aménagement secteur Brazza - Groupe scolaire1	5,01
OIM Bordeaux Aéroparc Foncier Ilôts	11,90	Postes et environnement de travail - équipements	4,92
Acquisitions immobilières pré-opérationnelles TTC	10,10	Postes et environnement de travail - licences	4,80
Agglo-campus - Convention de site	9,46	Rénovation du musée de la création franche	4,74
Opération d'aménagement - Mérignac Soleil	9,40	Services numériques Education	4,53
Réhabilitations des groupes scolaires	9,00	Aménagement secteur Brazza - Etudes, AMO et foncier	4,47
Grosses réparations voirie	8,64	Bâtiments administratifs	4,46
Desserte aéroport	8,51	Opération d'aménagement - Mérignac Mame	4,43
Requalification Bâtiments espaces publics	8,36	Bassins eaux pluviales	4,38
3è Dépôt	8,20	Renouvellement urbain Joliot Curie	4,23
Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	8,19	Matériels roulants de la propreté	4,13
PAE Bassins à Flots	7,61	Soutien aux équipements nautiques communaux	4,00
Renouvellement réseaux assainissement	7,00	Restaurant Latule et Direction Espaces verts	3,98



Enfin, ces dépenses d'équipement sont complétées par des **dépenses d'investissement à caractère financier** avec notamment des reversements de participations d'urbanismes ou des prises

de participation. Ainsi dans le cadre du budget 2023 sont prévus : 23,4 M€ de reversement de taxe d'aménagement au profit des communes pour le financement des équipements hors opération d'aménagement, 1,1 M€ de reversement de participations et 2,7 M€ de prise de participation au titre de fonds d'innovation économique (2 M€) principalement et 11,88 M€ d'avances remboursables dont 9,6 M€ pour l'équipement en système d'information de la Régie de l'eau.

B. Les évolutions marquantes de la section de fonctionnement

En ce qui concerne **les charges de fonctionnement, la progression très conséquente de 11,9 % (1 073 M€ contre 959 M€ en 2022)** s'explique principalement par des chocs exogènes et quelques mesures nouvelles :

- Le plus notable des facteurs est bien sûr **le renchérissement des coûts de l'énergie⁴** (malgré l'intégration de l'amortisseur gouvernemental et des mesures d'économies) avec une progression non seulement des charges directes de + 136,5% (près de 9 M€ pour les dépenses de gaz et d'électricité pour 3,8 M€ en 2022) mais également un impact sur les délégataires avec notamment un renchérissement de 15 M€ à 20 M€ attendu en matière de transport en commun ;
- Le budget requis de **l'accueil de manifestation et grands évènements sportifs**, notamment la coupe du monde de rugby à l'automne (+3,4 M€ par rapport à 2022)
- Le budget supplémentaire requis par **la clôture de la DSP transport** (+3 M€) mais qui est financé par une recette équivalente sous forme de reprise de provision ;
- Les révisions de niveau de service des services communs et le 7^{ème} cycle de mutualisation (+1,8 M€ d'ACF par rapport à la révision 2022) ;
- Le budget de fonctionnement (hors dette) du **stade nautique** estimé à 2,1 M€ et qui est néanmoins financé à 65% par la ville de Mérignac au titre de ses compétences et usages sportifs municipaux.
- La **constitution de provisions au budget annexe assainissement** pour le rachat de la valeur des immobilisations en fin de contrat pour 14,8 M€.

Auxquelles il convient toutefois de soustraire les 2 M€ du plan de relance et la subvention d'équilibre pour la préfiguration de la régie de l'eau 3,24 M€, mesures exceptionnelles inscrites au Budget 2022.

Ainsi, **corrigée de ces variations, la progression des charges s'établit à + 7%**, soit une évolution conforme à l'inflation et principalement du fait du recalage de la masse salariale et des frais financiers.

L'affectation de l'ensemble de ces charges par politique et programme est déclinée dans la seconde partie du rapport, toutefois les principaux motifs d'évolution des enveloppes 2023 par nature de dépense sont présentés ci-après :

1. Les charges à caractère général

S'agissant des **charges à caractère général (+16 %)**, en dehors de la progression des postes évoquée précédemment, les principales hausses proviennent de la contribution forfaitaire d'exploitation du réseau de transports (+49,5 M€ au regard des ambitions portées par la nouvelle DSP mais également sous l'effet du renchérissement des énergies), du renchérissement des contrats de prestation en matière de déchets (+ 1 M€), de traitement des eaux pluviales (+ 4 M€, dont 2,8 M€

⁴ Une annexe au rapport explicite les modalités de détermination des coûts énergétiques par type d'approvisionnement mais il convient de souligner que ce poste quand bien même en forte progression intègre les effets de l'amortisseur gouvernemental à hauteur attendue d'1,2 M€ et ceux de l'accès à l'énergie nucléaire pour 4 M€.

de convention de gestion avec la régie suite au transfert des personnels de la direction de l'eau et 1,2 M€ de renchérissement des prestations de traitement par l'exploitant de l'assainissement), de la hausse des frais de gardiennage (0,8 M€ + 31%).

De façon générale, le contexte de forte tension sur les prix des matières premières ou les tensions sur le marché de l'emploi pèse sur le budget 2023 au travers des indexations des marchés dans une part qu'il est aujourd'hui difficile de mesurer précisément.

2. Les dépenses de personnel

S'agissant des dépenses de personnel, les principaux déterminants de la hausse de 4,9% sont : un septième cycle de mutualisation, le transfert d'effectif vers la Régie de l'eau, le plan d'adaptation des effectifs, le glissement vieillesse-technicité, une enveloppe destinée au maintien du pouvoir d'achat des agents, les mesures gouvernementales de revalorisation du point d'indice et son extension sur 2023, de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Les effectifs de la Métropole progressent donc comme suit :

Au 31/12	2019	2020	2021	2022*	Prosp. 2023
Effectifs titulaires	5 008	5 085	4 985	4 993	5 025
Effectifs non titulaires sur emplois permanents	245	304	358	397	400
Total	5 253	5 389	5 343	5 390	5 425
Répartition hommes/femmes	70% / 30%	69% / 31%	68% / 32%	68% / 32%	68% / 32%

• Effectifs Au 31/08

Cette progression des effectifs à fin 2023 découle de la faible dynamique⁵ des effectifs enregistrée sur les 4 derniers exercices dans un contexte de tension sur le marché du travail et de forte compétitivité dans l'attractivité des emplois sur certaines filières. Ces recrutements sont indispensables à la mise en œuvre des projets métropolitains et aux enjeux de notre territoire, c'est pourquoi il est proposé en complément des mesures déjà mises en œuvre en 2022 d'intégrer un nouveau dispositif sur ce point de l'attractivité et la pérennisation des talents.

Les décisions de l'établissement représentent +9,9 M€ et se décomposent ainsi entre :

- **Le cycle 7 de mutualisation NSI- Bassens pour +0,14 M€**
A compter du 1^{er} janvier 2023, 3 ETP issus des effectifs de la Ville de Bassens rejoindront les services mutualisés dans le cadre du 7^e cycle de mutualisation.
- **Un plan d'adaptation des effectifs de +4 M€**
Ce budget est la résultante de projections sur des mouvements antagonistes sur les postes à savoir
 - Les mouvements de départs de personnel et l'effet de la rotation des postes devenus vacants **(-6,5 M€)** ;
 - Le recrutement sur les postes vacants à fin 2022 qui seront pourvus en 2023 **(+3,5 M€)**
 - L'impact en année pleine des recrutements 2022 sur les créations de postes qui ont été faites entre 2021 et 2022 **(+7 M€)**.

⁵ Soit une progression (avec la neutralisation du transfert des agents à la Régie de l'eau) de 4,6% sur la période 2019-2023 y compris mutualisation et de 3% en retirant des 159 agents mutualisés.

L'administration métropolitaine s'efforce pour toutes les demandes de créations de postes d'atténuer le poids des dépenses de masse salariale par la recherche systématique de pistes d'économie en fonctionnement, ou de recettes. Ainsi l'examen de demandes de créations se fait-il au regard de la « dépense nette » engagée par la métropole, une fois les recettes ou les non-dépenses prises en compte.

- **Le transfert des postes vers la régie de l'eau à hauteur de – 3,7 M€**
Le transfert d'activité vers la régie de l'eau conduit à une économie de 3,7 M€ sur les dépenses de personnel.
- **Le glissement vieillesse technicité (GVT) pour +1,5 M€**
L'enveloppe GVT permet de maintenir les efforts de la collectivité en matière de progression de carrière de ses personnels, à savoir, les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours, retraité des effets noria.
- **Les enveloppes pour le recrutement de personnels temporaires avec +0,83 M€**
L'augmentation concerne une mise à niveau des budgets consacrés aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité en lien avec la revalorisation du point d'indice. (+ 0,4M€), mais aussi la révision des niveaux de services sur la direction des déchets ménagers (0,5 M€). Le montant des enveloppes dédiées à l'emploi de personnel temporaires s'élève ainsi à 9,1 M€.
- **Emploi et accueil des jeunes : +0,15 M€**
L'accompagnement des jeunes en formation par la voie de l'apprentissage est un marqueur important de la construction budgétaire RH. Il est proposé une réévaluation de l'enveloppe dédiée à ces recrutements de 0.15 M€. De plus, favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi est axe prioritaire. Il est proposé, à ce titre, un recours accru au dispositif des contrats parcours emploi compétences (PEC, ex CUI-CAE).
- **Le soutien au pouvoir d'achat et l'attractivité des métiers : + 7 M€**
Deux mesures principales sont intégrées pour la revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec l'extension 2023 du plan de revalorisation adopté en septembre 2022 à hauteur de 4 M€ ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 3 M€ consacrée prioritairement à l'attractivités des métiers.

Les décisions gouvernementales ont une incidence budgétaire chiffrée à +3,9 M€, avec :

- **L'extension 2023 de la revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des personnels (3,6 M€)**
- **L'impact du contexte inflationniste sur le niveau de la garantie individuelle du pouvoir d'achat. (+ 0,3 M€)**

Au global, la masse salariale prévisionnelle 2023 s'élève à 297,1 M€.

3. Les subventions et contributions de fonctionnement

S'agissant des subventions de fonctionnement versées (-2%), elles s'établissent pour l'ensemble des budgets⁶ à 34,6 M€ en 2023 contre 35,3 M€ en 2022.

Les principales progressions concernent celle des subventions versées à la Région sur le volet

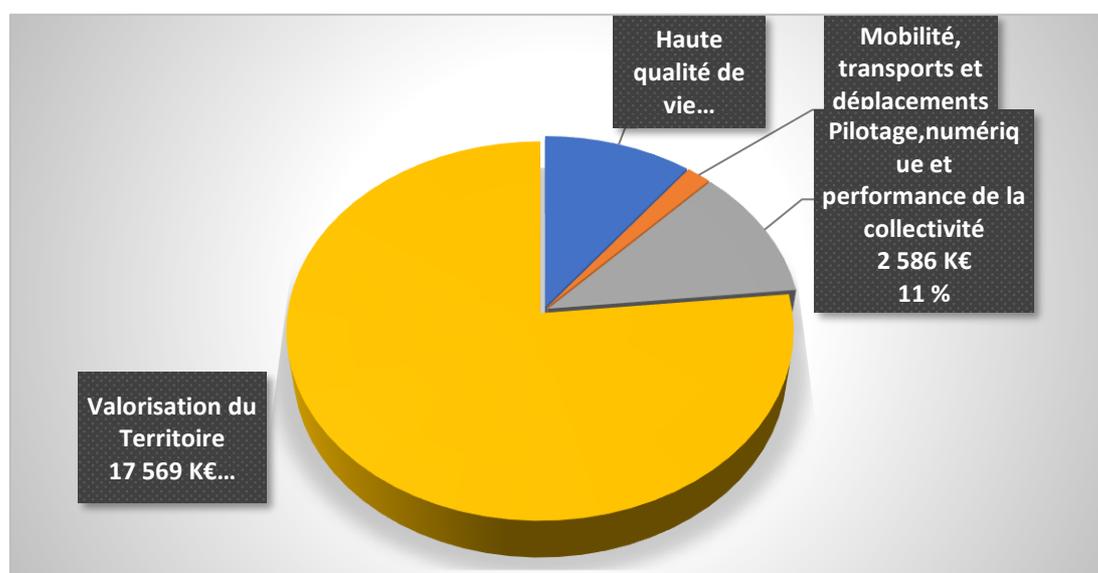
⁶ Hors subvention d'équilibre versées aux budgets annexes retraités dans la consolidation des flux pour 46,4 M€ et hors régies.

transports avec la subvention pour l'acceptation tarifaire et la compensation perte de recettes (1,12 M€ en 2023 pour 0,54 M€ en 2022), le solde de la subvention pour la coupe du monde de rugby (0,66 M€ en 2023 pour 0,44 M€ en 2022), la nouvelle subvention pour le 1% solidarité Déchets 0,25 M€, la subvention pour l'Office de Tourisme (3,78 M€ en 2023 pour 3,10 M€ en 2022) et la subvention pour le Tour de France de 0,24 M€ en 2023. A contrario, la contribution volontaire de la métropole au financement du SDIS est ajusté à 1,5 M€ (-2 M€) au regard de l'évolution significative de la contribution volontaire +6,2%.

Au sein de ces subventions de fonctionnement, les [subventions aux organismes de droit privé](#) représentent 22,93 M€ (dont **22,27 M€**⁷ pour le seul budget principal) pour 22,62 M€ inscrits en 2022, soit une hausse de 1 %. En retraitant le plan de relance des TPE de 2 M€ en 2022, les subventions aux organismes de droits privé augmentent en réalité de **10%** en 2023.

Les propositions de subventions à allouer aux différents organismes ont été validées par les services instructeurs à l'issue de la campagne des subventions et de la préparation budgétaire. La présentation par bénéficiaire des subventions consolidée à l'issue des conférences budgétaires et arbitrages est jointe en annexe du présent rapport.

Répartition des enveloppes de subventions aux personnes de droit privé par politique publique pour l'ensemble des budgets



Concernant [les subventions aux organismes publics](#), le montant total prévu s'élève à **11,7 M€** pour l'ensemble des budgets ; en recul d'1 M€ par rapport à l'exercice 2022. Parmi les principaux postes de dépenses figurent notamment :

- Les subventions aux communes de Bordeaux Métropole pour un montant global de **0,96 M€** dont une subvention prévue à la ville de Bordeaux pour le Tour de France d'un montant de 0,24 M€.
- **3,65 M€** sont consacrés aux subventions accordées à des groupements, parmi lesquelles figure la subvention à verser au Groupement d'intérêt public (GIP) gestionnaire du fonds de solidarité logement dont le montant s'élève à 3,25 M€, ainsi que les

⁷ Concernant les subventions d'un montant inférieur à 23 000€, seuil en dessous duquel la signature d'une convention n'est pas obligatoire, 79 organismes privés bénéficieront de l'attribution d'une attribution dans le cadre du vote du budget primitif au travers de l'annexe budgétaire dédiée (dont 75 pour le budget principal, 1 pour le budget annexe transports et 3 pour le budget annexe déchets). Le montant total attribué par cette voie s'élève à 723 717 €.

participations aux travaux d'entretien des cours d'eau (Communauté de communes de Montesquieu et Syndicat du Guâ) qui s'élèvent à 0,40 M€.

- Enfin les subventions accordées à d'autres organismes publics (notamment Chambres consulaires, Université, GIP GPV) représentent un montant de **3,54 M€ dont 1,5 M€** de subventions attribuées au SDIS pour l'année 2023 en complément de la participation obligatoire de la Métropole.

En outre au titre des activités suivies dans un budget annexe, le budget principal sera amené à contribuer à l'équilibre de ces activités qui ne peuvent trouver à s'équilibrer par les seules redevances des usagers (notamment en raison des investissements). Ces [subventions d'équilibre](#), qui s'élèvent à **49,28 M€** (33,24 M€ en 2022), en augmentation de 48 %, constituent une charge pour le budget principal et représentent près de 7% des dépenses de fonctionnement du budget principal.

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| • Transports | 45,46 M€ (30 M€ en 2022), |
| • Restaurants administratifs | 2,18 M€ (2 M€ en 2022), |
| • Equipements fluviaux | 0,74 M€ (1,12 M€ en 2022), |
| • Pompes funèbres | 0,89 M€ (0,11 M€ en 2022), |

S'ajoutent en 2023, la subvention à verser à la Régie Metpark (**690 k€**) au titre de la gestion de la fourrière dont l'activité ne trouve plus à s'équilibrer au regard des coûts d'enlèvement et de conservation de véhicules qui sont pour une part croissante abandonnés par leur propriétaire sur l'espace public en raison de leur vétusté.

Enfin au titre des [contributions obligatoires et participations \(84 M€, +6,6%\)](#), il convient de noter que **la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élèvera à 66,98 M€** (pour 63,05 M€ en 2022 soit une augmentation de 3,92 M€) en hausse de plus de 6%. La Métropole réaffirme ainsi son soutien au SDIS après les incendies qui ont touchés notre département cet été. La contribution au **Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SYSDAU)** s'élève à **0,650 M€** (légère hausse par rapport à 2022 +0,010 M€), en application des indexations prévues et celle au **Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine à 2 M€** en 2023 contre **1,06 K€** en 2022 (+ 0,94 M€). Enfin la contribution au **SIVOM rive droite** progresse de près de 4% pour s'élever à 10 M€.

4. Les postes à caractère financier

En ce qui concerne les *atténuations de produits fiscaux*, constituées du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), de l'attribution de compensation de fonctionnement versée aux communes et de la dotation de solidarité métropolitaine (**DSM**), **seule cette dernière connaît une évolution de +2,6%** sous le double effet du mécanisme d'indexation⁸ et de garantie individuelle suite à l'adoption du Pacte financier et fiscal.

Les charges financières connaissent quant à elles une forte progression +44% (25 M€ contre 17,4 M€ en 2022) sous l'effet de l'entrée dans le patrimoine de nouveaux équipements dans le cadre de concession de travaux (stade nautique, nouveau centre de tri de Bègles et modernisation du site de Cenon) financés dans le cadre de cession de créance, de la mobilisation des financements requis des investissements 2022. Une partie dédiée à la dette détaille ces montants.

Enfin le poste des provisions progresse de 142 % (21,5 M€ pour 8,9 M€ en 2022) sous l'effet de la poursuite du provisionnement du rachat des immobilisations non amorties au titre de la concession

⁸ Depuis 2015, la dotation de solidarité est indexée sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat, desquelles est déduite la contribution métropolitaine au FPIC.

assainissement 14,8 M€ et de la constitution d'une provision au titre de la concession de valorisation et traitement des déchets (2 M€) visant les titres émis pour les mois de la phase de confinement.

II. L'équilibre du Budget 2023 et les ressources mobilisées

Pour financer ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement, la Métropole de Bordeaux va poursuivre la stratégie de financement conciliant une politique fiscale et tarifaire⁹ modérée, une mobilisation de ses ressources propres la plus dynamique possible afin de contenir le besoin de financement par l'emprunt. Cet équilibre doit s'inscrire en conformité avec la stratégie financière présentée lors du dernier rapport d'orientation budgétaire.

A. Les ressources fiscales et dotations¹⁰

Globalement avec une hausse simulée de +30,2 M€ par rapport à 2022 (918,43 M€ simulé en 2023 pour 888,23 M€ en 2022), le niveau des produits du couple fiscalité / dotations en 2023 progresserait de +3,4 %.

Fiscalités et Dotations	2018	2019	2020	2021	2022 Compte administratif prévisionnel	2023_Budget_Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Impôts économiques (Cotisation foncière des entreprises, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, Taxe sur les surfaces commerciales)	207 762 313 €	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	208 873 979 €	142 985 308 €	-65 888 671	-31,5%
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)						78 965 088 €	78 965 088	
Impôts Ménages (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties)	109 519 935 €	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 518 464 €	5 628 166 €	109 702	2,0%
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)				118 631 473 €	130 020 094 €	136 521 099 €	6 501 005	5,0%
Taxe de séjour	7 291 315 €	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	6 400 000 €	7 700 000 €	1 300 000	20,3%
Prélèvements paris hippiques	197 722 €	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	75 000 €	-13 944	-15,7%
Versement Mobilité (y compris compensation relèvement seuil d'assujettissement - Fiscalité affectée au Budget annexe transport)	184 248 547 €	196 813 428 €	190 794 056 €	202 699 835 €	216 460 026 €	220 870 000 €	4 409 974	2,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM - Fiscalité affectée au budget annexe Déchets ménagers)	96 285 259 €	99 299 088 €	101 901 081 €	103 961 854 €	96 327 451 €	101 110 085 €	4 782 634	5,0%
Allocations compensatrices (Ancien régime, Nouveau régime, nouvelles allocations mises en place en 2018, 2019 et 2021)	102 551 309 €	106 354 383 €	107 124 631 €	120 192 841 €	122 273 173 €	124 019 035 €	1 745 862	1,4%
Dotations globale de fonctionnement (Dotation d'intercommunalité + Dotation de compensation)	150 976 450 €	148 570 315 €	146 681 135 €	144 772 483 €	142 784 006 €	142 226 339 €	-557 667	-0,4%
Dotations générales de décentralisation "Transports scolaires"	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	0	0,0%
Sous/ Total Fiscalités et Dotations	862 606 139 €	892 558 016 €	897 159 216 €	919 569 557 €	932 519 426 €	963 873 409 €	31 353 983	3,4%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	-8 395 985 €	-8 722 983 €	-8 871 898 €	-8 671 803 €	-8 356 694 €	-8 565 816 €	-209 122	2,5%
Dotations de solidarité métropolitaine	-33 637 780 €	-34 582 317 €	-34 820 000 €	-35 997 359 €	-35 933 877 €	-36 879 106 €	-945 229	2,6%
Sous/ Total Atténuations de fiscalité (hors attributions de compensation)	-42 033 765 €	-43 305 300 €	-43 691 898 €	-44 669 162 €	-44 290 571 €	-45 444 922 €	-1 154 351	2,6%
Total net des Produits de Fiscalités/ Dotations (hors attribution de compensation)	820 572 374 €	849 252 716 €	853 467 318 €	874 900 395 €	888 228 855 €	918 428 487 €	30 199 632	3,4%

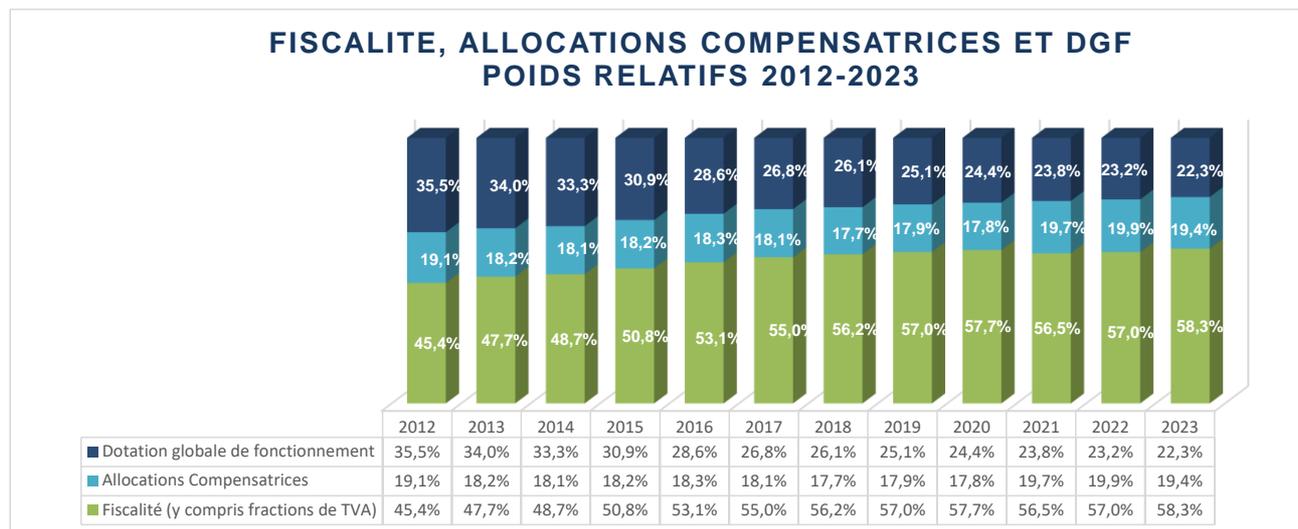
Après la réforme de la taxe d'habitation en 2020 et la révision des bases locatives des locaux des professionnels industriels, afin de baisser les impôts de production en 2021, Bordeaux Métropole

⁹ S'agissant des tarifs il n'est ainsi pas prévu de revalorisation significative en 2023 à l'exception des actualisations contractuelles.

¹⁰ En matière de produit fiscal, les recettes 2023 sont comparées aux recettes prévisionnelles à fin 2022 et non au Budget 2022 pour tenir compte des notifications fiscales définitives

anticipe à compter de l'année 2023 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée et sa compensation par une fraction supplémentaire de TVA.

Dans ce cadre, par rapport à 2022, la part relative de la fiscalité (y compris les fractions de TVA : celle compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle compensant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) progresse et les parts relatives des dotations et des allocations compensatrices diminuent.



1. Les ressources fiscales consolidées

(1) Les produits fiscaux non affectés

En 2023, au regard de taux métropolitains inchangés, ces produits devraient s'élever à **371,87 M€** ; en hausse de **+20,97 M€ (+6,0%)** par rapport à 2022 (350,90 M€ hors rôles supplémentaires), selon la ventilation suivante :

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Total impôts économiques	207 762 313 €	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	208 873 979 €	142 985 308 €	-65 888 671 €	-31,5%
Fraction de TVA (compensation CVAE)						78 965 088 €	78 965 088 €	
Total impôts ménages	109 519 935 €	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 518 464 €	5 628 166 €	109 702 €	2,0%
Fraction de TVA (remplacement THRp)				118 631 473 €	130 020 094 €	136 521 099 €	6 501 005 €	5,0%
Taxe de séjour	7 291 315 €	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	6 400 000 €	7 700 000 €	1 300 000 €	20,3%
Prélèvements paris hippiques	197 722 €	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	75 000 €	-13 944 €	-15,7%
Total	324 771 285 €	337 747 513 €	346 885 024 €	344 169 255 €	350 901 481 €	371 874 661 €	20 973 180 €	6,0%

Ces 371,87 M€ sont répartis comme suit :

- ✓ **221,95 M€** pour le groupe des « impôts économiques » (142,99 M€) et la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (78,96 M€ - nouveauté 2023), soit **+13,08 M€** (208,87 M€ en 2022), **+6,3 %** par rapport à 2022.

En €	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget _Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	123 365 773 €	126 276 939 €	131 101 300 €	116 272 054 €	120 170 162 €	126 580 901 €	6 410 739 €	5,3%
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	68 038 429 €	74 581 613 €	79 206 110 €	80 565 266 €	72 096 525 €		-72 096 525 €	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 939 757 €	4 095 105 €	4 238 185 €	4 245 017 €	4 308 704 €	4 351 791 €	43 087 €	1,0%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	12 418 354 €	12 888 951 €	12 445 053 €	12 396 329 €	12 298 588 €	12 052 616 €	-245 972 €	-2,0%
Total des impôts dits "économiques"	207 762 313 €	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	208 873 979 €	142 985 308 €	-65 888 671 €	-31,5%
Fraction compensatoire de la CVAE (à compter de 2023)						78 965 088 €	78 965 088 €	
Total des impôts dits "économiques" y compris la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE	207 762 313 €	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	208 873 979 €	221 950 396 €	13 076 417 €	6,3%

Cette hausse de **+13,08 M€** s'explique par :

- Sur la CFE : l'actualisation simulée des bases de CFE de +3,91 M€ et une dynamique physique projetée de +2,5 M€ ;
- Sur la compensation CVAE (qui correspond à la moyenne des produits perçus par la Métropole de 2020 à 2022 et du produit qui aurait été perçu en 2023 si la CVAE n'avait pas été supprimée) : + 6,9 M€ estimés par rapport à la CVAE encaissée par la Métropole en 2022 qui reflétait l'activité 2020 fortement impactée par la crise Covid19 ;
- Sur le produit des IFR : +43 K€ lié aux indexations tarifaires ;
- Sur la TASCOM : -245 K€ simulé pour tenir compte du développement du commerce en ligne.

- ✓ **142,15 M€** pour le groupe des « **impôts ménages** » et la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit **+6,61 M€** (135,54 M€ en 2022). Cette catégorie de ressources progresse donc de **+4,9 %** par rapport à 2022 :

En €	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget _Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Taxe d'habitation/ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL à compter de 2021)	108 708 093 €	112 558 679 €	115 708 303 €	5 765 603 €	4 747 169 €	4 825 497 €	78 328 €	1,6%
Taxe foncières sur Propriétés non bâties et Taxe additionnelle à la Taxe foncière sur les Propriétés non bâties	811 842 €	789 837 €	768 837 €	772 099 €	771 295 €	802 669 €	31 374 €	4,1%
Total des impôts dits "ménages"	109 519 935 €	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 518 464 €	5 628 166 €	109 702 €	2,0%
Fraction de TVA compensant la suppression de la TH sur les résidences principales				118 631 473 €	130 020 094 €	136 521 099 €	6 501 005 €	5,0%
Total des impôts dits "ménages" y compris fraction de TVA	109 519 935 €	113 348 516 €	116 477 140 €	125 169 175 €	135 538 558 €	142 149 265 €	6 610 707 €	4,9%

La hausse de +6,61 M€, soit +4,9 %, s'explique essentiellement par la dynamique de la fraction de TVA (estimée à +5 %) allouée à Bordeaux Métropole en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, depuis 2022, cette fraction du produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre évolue comme l'imposition nationale perçue l'année même par l'Etat. Dans ce cadre, Les perspectives d'inflation, de croissance d'activité et de consommation en 2023, se traduisent de fait en recettes dynamiques sur cette fraction de TVA qui revient à la Métropole.

Au total la progression de la **fiscalité directe** (économique et ménage) est donc de **+19,69 M€** (364,1 M€ en 2023 contre 344,41 M€ en 2022), soit **+5,7 %** par rapport à 2022 :

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget_Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Total impôts économiques	207 762 313 €	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	208 873 979 €	142 985 308 €	-65 888 671 €	6,3%
Fraction de TVA pour compensation CVAE						78 965 088 €	78 965 088 €	
Total impôts ménages	109 519 935 €	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 518 464 €	5 628 166 €	109 702 €	2,0%
Fraction de TVA en remplacement de la THRp				118 631 473 €	130 020 094 €	136 521 099 €	6 501 005 €	5,0%
Total de la fiscalité directe	317 282 248 €	331 191 124 €	343 467 788 €	338 647 841 €	344 412 537 €	364 099 661 €	19 687 124 €	5,7%

Précisions relatives aux ajustements de recettes fiscales (y compris allocation compensatrice) et dotations opérées depuis les orientations budgétaires :

Par rapport aux chiffres présentés aux orientations budgétaires (OB), des ajustements de **-2,36 M€** ont été opérés sur les produits fiscaux pour :

- prendre en compte les derniers ajustements notifiés des bases et leur actualisation à +7 % (au lieu de +3,5 % dans les OB - actualisation qui s'applique aux bases de CFE des locaux industriels, à leur allocation compensatrice, et aux bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale), soit +1,59 M€ ;
- et décaler à 2024 la recette simulée du fonds national d'attractivité économique (FNAE - dont le décret de mise en œuvre devrait paraître courant 2023), soit -3,95 M€.

Par ailleurs, au regard des derniers éléments de la Loi de finances pour 2023, la dotation de compensation 2023 serait, par rapport aux OB, d'un montant supérieur **+1,81 M€** (cf. infra).

Au total, par rapport aux OB, cela se traduit par des moindres recettes de **-0,55 M€**.

- ✓ **Le produit de la taxe de séjour métropolitaine** s'élèverait pour sa part en 2023 à **7,7 M€**, en progression de +20,3 % par rapport à 2022, cette augmentation est liée aux revalorisations de tarifs décidées par délibération n° 2022-256 du 20 mai 2022.

En €	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget_Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Taxe de séjour	7 291 315 €	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	6 400 000 €	7 700 000 €	1 300 000 €	20,3%

- ✓ **Le produit du prélèvement sur les paris hippiques reversé à Bordeaux Métropole¹¹** en 2023 au titre de l'année 2022 serait modique (0,08 M€) en très léger recul par rapport au produit encaissé en 2022 au titre de 2021 (0,09 M€).

En €	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget_Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Prélèvements paris hippiques	197 722 €	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	75 000 €	-13 944 €	-15,7%

¹¹ Pour rappel, l'article 168 de la loi de finances pour 2019 prévoit que le produit des prélèvements sur les paris hippiques est désormais affecté pour moitié à Bordeaux Métropole et pour moitié à la commune du Bouscat, sur le territoire de laquelle est ouvert l'hippodrome. Néanmoins, sur délibération prise avant le 1er octobre de l'année pour une application l'année suivante, la commune peut décider de transférer à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre la part du prélèvement sur les paris hippiques dont elle bénéficie. A défaut de délibération de la commune, la Métropole ne reçoit donc depuis 2020 que la moitié du produit du prélèvement sur les jeux et paris hippiques. La Métropole, qui, dans le cadre de cette fiscalité transférée, alloue une subvention d'équipement pour soutenir le rayonnement de l'hippodrome, ajuste à due proportion sa participation.

(2) Les produits fiscaux affectés

Concernant la **fiscalité affectée**, les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

- **220,87 M€** pour le **Versement destiné au financement des services de mobilité (VM)** (y compris la compensation pour relèvement de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement à la taxe transport)

En €	2018	2019	2020	2021	2022_CA Prévisionnel	2023_Budget primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Versement Mobilité (ancien versement transport)	182 389 935 €	194 827 152 €	190 688 969 €	201 703 809 €	215 464 000 €	219 880 000 €	4 416 000 €	2,0%
Compensation relèvement de seuil de 9 à 11 salariés	1 858 612 €	1 986 276 €	105 087 €	996 026 €	996 026 €	990 000 €	-6 026 €	-0,6%
Total Versement mobilité (VM)	184 248 547 €	196 813 428 €	190 794 056 €	202 699 835 €	216 460 026 €	220 870 000 €	4 409 974 €	2,0%
Evolution N+1/N en %	2,9%	6,8%	-3,1%	6,2%	6,8%	2,0%		

Pour 2023, la recette de VM inscrite au budget annexe des transports progresserait de +2,0 %, soit +4,41 M€.

Il convient de noter que Bordeaux Métropole a perçu fin décembre 2022 une somme de 4,8 M€ au titre des compensations des créances de VM antérieures au 1^{er} janvier 2022.

- **101,11 M€** pour la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** à taux constants et incluant **-1,5 M€** de moindres recettes liées à la mise en place de l'exonération facultative de TEOM pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux décidée pour 2023 (délibération n° 2022-510 du 30 septembre 2022).

En €	2018	2019	2020	2021_ CA prév	2022_CA Prévisionnel	2023_Budget primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
TEOM	96 285 259 €	99 299 088 €	101 901 081 €	103 961 854 €	96 327 451 €	101 110 085 €	4 782 634 €	5,0%
Evolution N+1/N	3,0%	3,1%	2,6%	2,0%	-7,3%	5,0%		

L'indexation législative des bases des locaux d'habitation de +7%, et l'évolution simulée des tarifs des locaux professionnels de +0,8 % (basée sur la moyenne triennale des loyers effectivement constatés) entraîne une progression simulée de recettes de TEOM de **+5,74 M€**.

La dynamique physique des bases (+ 8 000 habitants + 1% de locaux professionnels) génère une recette estimée de TEOM de **+0,54 M€** atténuée de **-1,5 M€** liée à la mise en place de l'exonération facultative de TEOM des locaux à usage industriel et des locaux à usage commercial qui n'utilisent pas le service d'enlèvement de Bordeaux Métropole.

Le produit 2023 de TEOM progresserait ainsi de +4,78 M, soit + 5 %

Le vote des taux de TEOM pour 2023 sera présenté au Conseil de mars 2023.

Les taux de TEOM 2022 sont les suivants :

- 7,55 % pour la fréquence de collecte 2+1 (deux collectes en ordures ménagères résiduelles - OMR- et une collecte en recyclables par semaine ;
- 7,18 % pour la fréquence de collecte 1+1 (un enlèvement d'OMR et un enlèvement de recyclables hebdomadaires) ;
- 9,31 % pour la fréquence de collecte 5+1 (cinq enlèvements d'OMR et un enlèvement de recyclables par semaine).

(3) Les allocations compensatrices

Leur montant pour 2023 est simulé à **124,02 M€**.

Libellé		2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget - Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Compensations en €	TP/CFE (dotation unique spécifique TP)								
	TP/CFE (réduction des bases des créations d'établissements)	27 569 €	30 029 €	26 211 €	16 293 €	19 565 €	20 543 €	978 €	5,0%
	TP/CFE (exonération en zones d'aménagement du territoire)	53 772 €	47 879 €	35 933 €	25 865 €	22 073 €	16 555 €	-5 518 €	-25,0%
	Exonération CFE diffuseurs de presse * (depuis 2018)	97 599 €	130 295 €	139 822 €	146 655 €	149 422 €	150 000 €	578 €	0,4%
	Exonérations CFE Bases minimum CA < 5 000 € * (depuis 2019)		3 750 461 €	4 419 831 €	4 990 921 €	5 820 283 €	6 069 705 €	249 422 €	4,3%
	CFE/ Modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels évalués selon la méthode comptable				18 529 494 €	19 774 430 €	21 329 129 €	1 554 699 €	7,9%
	CVAE	12 687 €	41 671 €	49 225 €	50 512 €	54 298 €	0 €	-54 298 €	-100,0%
	Taxe Foncière (non bâti)	68 €	72 €	74 €	85 €	86 €	87 €	1 €	1,2%
	Taxe d'Habitation	5 313 948 €	5 695 334 €	6 020 519 €					
	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	63 579 237 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	0 €	0,0%
DCRTP	33 466 429 €	33 030 747 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	0 €	0,0%	
Total allocations compensatrices		102 551 309 €	106 354 383 €	107 124 631 €	120 192 841 €	122 273 173 €	124 019 035 €	1 745 862 €	1,4%

Pour 2023, le montant des allocations compensatrices « non liées à la suppression de la Taxe professionnelle (TP) »¹² et des nouvelles compensations d'exonération de Cotisation foncière des entreprises est simulé à **27,59 M€**.

Libellé		2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget - Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Compensations en €	TP/CFE (dotation unique spécifique TP)								
	TP/CFE (réduction des bases des créations d'établissements)	27 569 €	30 029 €	26 211 €	16 293 €	19 565 €	20 543 €	978 €	5,0%
	TP/CFE (exonération en zones d'aménagement du territoire)	53 772 €	47 879 €	35 933 €	25 865 €	22 073 €	16 555 €	-5 518 €	-25,0%
	Exonération CFE diffuseurs de presse * (depuis 2018)	97 599 €	130 295 €	139 822 €	146 655 €	149 422 €	150 000 €	578 €	0,4%
	Exonérations CFE Bases minimum CA < 5 000 € * (depuis 2019)		3 750 461 €	4 419 831 €	4 990 921 €	5 820 283 €	6 069 705 €	249 422 €	4,3%
	CFE/ Modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels évalués selon la méthode comptable				18 529 494 €	19 774 430 €	21 329 129 €	1 554 699 €	7,9%
	CVAE	12 687 €	41 671 €	49 225 €	50 512 €	54 298 €	0 €	-54 298 €	-100,0%
	Taxe Foncière (non bâti)	68 €	72 €	74 €	85 €	86 €	87 €	1 €	1,2%
	Taxe d'Habitation	5 313 948 €	5 695 334 €	6 020 519 €			0 €	0 €	
	Total des allocations compensatrices " non liées à la suppression de la TP " et des nouvelles compensations d'exonération de CFE*	5 505 643 €	9 695 741 €	10 691 615 €	23 759 825 €	25 840 157 €	27 586 019 €	1 745 862 €	6,8%

¹² On distingue les **allocations compensatrices « non liées à la suppression de la Taxe professionnelle »** (compensations versées au titre des exonérations de Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de Contribution économique territoriale (CET)), **les nouvelles allocations compensatrices** (autres allocations compensatrices : compensations des exonérations de CFE des diffuseurs de presse depuis 2018, celle des redevables réalisant un montant de chiffres d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € à compter de 2019, et à compter de 2021 celle des locaux industriels évalués selon la méthode comptable) et **les allocations compensatrices « liées à la suppression de la TP »** (issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)).

Ces compensations sont réparties entre celles qui peuvent servir de variables d'ajustement¹³ et celles non soumises à minoration – celles versées au titre de l'exonération de CFE pour création d'entreprise, celles de CFE liées aux zones d'aménagement du territoire et celles liées aux compensations de TFPNB.

Avec la révision du calcul de la valeur locative des **locaux industriels évalués selon la méthode comptable**, Bordeaux Métropole perçoit depuis 2021 **une nouvelle allocation compensatrice de CFE** pour un montant estimé pour 2023 de + 21,33 M€.

Le montant 2023 des **allocations compensatrices « liées à la réforme de la TP »** est estimé à **96,43 M€**, soit un montant stable par rapport au montant notifié en 2022.

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget – Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	63 579 237 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	0 €	0,0%
DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	33 466 429 €	33 030 747 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	0 €	0,0%
Total des allocations compensatrices "nouveau régime"	97 045 666 €	96 658 642 €	96 433 016 €	96 433 016 €	96 433 016 €	96 433 016 €	0 €	0,0%

Cette rubrique rassemble deux dotations attribuées à partir de 2011 dans le cadre de la réforme de Taxe professionnelle :

- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

A noter que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal, qui avait été introduite en 2019 et en 2020 dans les variables d'ajustement des dotations, ne l'est plus depuis 2021. Ceci explique la stabilité de son montant en 2023.

¹³ Depuis 2009, il existe un dispositif visant à s'assurer que le montant des concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales progresse au même rythme que la norme que l'État s'est fixée pour ses propres dépenses. Cet ajustement est opéré au moyen d'une baisse de certaines compensations d'exonérations de fiscalité locale via un **coefficient de minoration** décidé annuellement par le Comité des finances locales pour chaque compensation rentrant dans le champ des variables d'ajustement.

En 2023, les allocations compensatrices « non liées à la suppression de la TP » servant de variables d'ajustement sont les compensations au titre de l'exonération de CFE pour création d'entreprise, celles de CFE liées aux zones d'aménagement du territoire et celles liées aux compensations de TFPNB.

2. Les dotations

✓ La dotation globale de fonctionnement

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022_ Compte administratif	2023_ Budget Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Dotation d'intercommunalité	27 945 151 €	28 307 841 €	28 572 752 €	28 942 047 €	29 440 776 €	29 721 849 €	281 073 €	1,0%
Dotation de compensation	123 031 299 €	120 262 474 €	118 108 383 €	115 830 436 €	113 343 230 €	112 504 490 €	-838 740 €	-0,7%
Total Dotation globale de fonctionnement (DGF)	150 976 450 €	148 570 315 €	146 681 135 €	144 772 483 €	142 784 006 €	142 226 339 €	-557 667 €	-0,4%

a) La dotation d'intercommunalité 2023

Pour rappel, la loi de finances pour 2019 a harmonisé les modalités de calcul de cette part quelles que soient les catégories d'EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole).

Avec un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,570681 en 2022 (sous l'effet notamment des transferts d'attribution de compensation opérés dans le cadre de la mutualisation), Bordeaux Métropole bénéficiera en 2023 (comme depuis 2019) de la **garantie à 100 % de la dotation par habitant de l'année précédente**, soit 35,134119 € à l'habitant¹⁴ ; ce qui, avec un effet population simulé de + 8 000 habitants, conduit à un produit prévisionnel de **29,72 M€**.

b) La dotation de compensation 2023

La **dotation de compensation**, demeure une variable d'ajustement¹⁵, et subirait en 2023 une **diminution de -0,74 %**, soit une dotation de compensation 2023 de **112,50 M€**.

Au regard des dernières simulations et de la loi de finances pour 2023, la prévision de la dotation de compensation est ajustée **par rapport au montant présenté aux orientations budgétaires de +1,81 M€** (cf. supra).

Au total la dotation globale de fonctionnement 2023 de Bordeaux Métropole atteindrait donc **142,23 M€**.

✓ La dotation générale de décentralisation (DGD)

Depuis 2009, le montant de la Dotation générale de décentralisation (DGD) « Transports scolaires » perçu par la Métropole est gelé par l'État à 3,773 M€.

✓ La dotation de compensation du Département

En 2023, Bordeaux Métropole va percevoir du Département de la Gironde une **dotation de compensation** valorisée à **6,51 M€** en année pleine par la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT), dans son avis du 30 septembre 2016, pour les transferts, à l'intérieur du périmètre de Bordeaux Métropole, des routes départementales, des fonds de solidarité logement et de l'aide aux jeunes en difficulté, ainsi que de la compétence tourisme.

¹⁴ Sur la période 2014-2017, les contributions au redressement des finances publiques de Bordeaux Métropole ont été déduites de sa dotation d'intercommunalité, en flux, de -5,993 M€ en 2014, -14,731 M€ en 2015, -14,271 M€ en 2016 et 7,056 M € en 2017, soit une perte cumulée sur la période de -103,763 M€. Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité à l'habitant après contribution au redressement des finances publiques de Bordeaux Métropole s'élève ainsi à 35,134 119 €.

¹⁵ La dotation de compensation est devenue depuis 2011 une variable d'ajustement interne à la DGF qui sert à financer la péréquation du bloc communal (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale).

3. L'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) versée par les communes.

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022_Compte administratif prévisionnel	2023_Budget Primitif	Evolution 2023/2022 en valeur	Evolution 2023/2022 en %
Attributions de compensation de fonctionnement à recevoir des communes	95 108 247 €	96 524 775 €	101 637 574 €	102 557 462 €	104 967 264 €	106 063 785 €	1 096 521	1,0%
Attributions de compensation de fonctionnement à verser aux communes	-16 616 830 €	-16 468 855 €	-16 416 040 €	-16 389 457 €	-16 355 233 €	-15 619 238 €	735 995	-4,5%
Attributions de compensation de fonctionnement nettes	78 491 417 €	80 055 920 €	85 221 534 €	86 168 005 €	88 612 031 €	90 444 547 €	1 832 516	2,1%
Attributions de compensation d'investissement à recevoir des communes	21 988 767 €	22 495 924 €	23 208 827 €	23 444 626 €	24 028 267 €	24 707 404 €	679 137	2,8%
Attributions de compensation nettes	100 480 184 €	102 551 844 €	108 430 361 €	109 612 631 €	112 640 298 €	115 151 951 €	2 511 653	2,2%

A l'issue des transferts de compétences et de la mutualisation des services, **Bordeaux Métropole**, qui était majoritairement débitrice jusqu'en 2015 de ses communes membres en raison du transfert de la Taxe professionnelle (TP) en contrepartie de la fiscalité ménage, est désormais leur créancière s'agissant des attributions de compensation (AC).

Pour 2023, au regard de la décision¹⁶ d'imputer une partie de cette attribution de compensation en investissement (ACI), le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à percevoir des communes est de 106,06 M€ et l'ACF à verser aux communes de 15,62 M€, soit **une ACF nette de 90,44 M€**.

L'attribution de compensation d'investissement (ACI) à recevoir des communes est quant à elle fixée pour 2023 à 24,71 M€.

En 2023, les attributions de compensation évoluent sous l'influence :

- **Du transfert** à la Métropole du suivi technique du contrat de partenariat public-privé du Stade MATMUT, pour un montant de **+37 286 €** en **attribution de compensation de fonctionnement** (soit un demi équivalent temps plein d'un cadre A) ;
- **Du cycle 7** de la mutualisation et de l'ajustement qui en découle sur la valorisation des transferts de compétences.
Cinq communes se sont inscrites dans ce 7ème cycle de mutualisation qui va impacter les attributions de compensation 2023 :
 - Les communes d'Ambès et de Martignas-sur-Jalle entament le processus avec la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information (SI),
 - La commune de Saint-Louis-de-Montferrand entame la mutualisation avec le domaine SI et le domaine des affaires juridiques,
 - la commune de Bassens, après avoir mutualisé son domaine public et les espaces verts au cycle 2, étend sa mutualisation au domaine du numérique et des systèmes d'information.

Au total, le cycle 7 de la mutualisation impacte les attributions de compensation 2023 de **972 226 €** répartis en :

- **Attribution de compensation d'investissement (ACI) pour 201 068 €,**
- **Attribution de compensation de fonctionnement (ACF) pour 771 158 €.**

¹⁶ Par délibérations concordantes adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers du Conseil de Métropole (délibération du 29 janvier 2021) et à la majorité simple des Conseils municipaux des 28 communes membres intéressées.

- **Des révisions de niveau de service** qui concernent 15 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le-Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le-Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Le-Taillan-Médoc et Talence et dont l'impact net sur les montants intégrés dans les AC pour 2023 s'élève à **1 519 590 €** répartis en :
 - **Attribution de compensation d'investissement (ACI) pour 478 069 €,**
 - **Attribution de compensation de fonctionnement (ACF) pour 1 041 521 €.**

- **De l'impact de la délibération n° 2022-72** sur les attributions de compensation 2023 des communes de Carbon-Blanc et de Saint-Aubin-de Médoc qui avaient déjà mutualisé le domaine numérique et systèmes d'information (mécanisme de solidarité), soit **-17 449 € en attribution de compensation de fonctionnement.**

Au total, les attributions de compensation évoluent en 2023 de :

- **679 137 € en ACI (201 068 € + 478 069 €)**
- **1 832 516 € en ACF (37 286 € + 771 158 € + 1 041 521 € - 17 449 €)**

L'AC nette 2023 à percevoir par Bordeaux Métropole s'élève ainsi à un montant de **115 151 951 €** (90 444 547 € en fonctionnement + 24 707 404 € en investissement).

B. Les autres ressources.

1. Les autres recettes de fonctionnement.

Les produits des services et du domaine ou les autres produits de gestion s'établissent à **178 M€** en flux net contre 168 M€ en 2022. Cette hausse provient principalement des recettes d'exploitation du réseau de transport qui sont inscrites à 84,5 M€ (soit +8,3%) là où elles s'élevaient en prévisionnel 2022 à 78 M€, de la vente de biogaz sur Clos de Hilde (+0,7 M€), de la progression du reversement net du forfait post-stationnement (+0,3 M€) ou de la redevance spéciale (0,3 M€) et des redevances d'occupation domaniale (+0,5 M€).

La ventilation de ces recettes est présentée dans la partie 2 dédiée aux politiques publiques.

S'il n'est pas à ce stade inscrit de reversement de dividendes au titre de notre participation dans BME, une inscription pourrait intervenir logiquement en décision modificative suite au dénouement plutôt favorable (pénalité ramenée à 1 M€ et supportée intégralement par Gaz de Bordeaux) de la procédure avec la Commission de régulation de l'énergie.

Enfin, des recettes de reprise de provision sont prévues pour **30,8 M€** au titre du rachat des immobilisations de la DSP par le budget annexe des Transports pour 16,5 M€, 10,4 M€ sont repris au titre du budget des déchets ménagers sur la provision constituée pour le règlement de l'annuité des immobilisations livrées dans le cadre de la concession et enfin 4,1 M€ sont repris au budget principal au titre de la provision pour risque COVID.

2. Les recettes d'investissement.

Pour 2023, les **recettes propres de la section d'investissement** s'élèveront à **171 M€** (pour 143 M€ en 2022), soit une **hausse de près de 20 %**.

Recettes d'investissement	2022	2023
	142,81 M€	171,08 M€
Produits de cession	17,30 M€	17,00 M€
FCTVA	28,20 M€	31,00 M€
TLE TA et autres dotations	19,20 M€	26,40 M€
Subventions d'équipements reçues	35,36 M€	47,39 M€
Attribution de compensation investissement (ACI)	24,03 M€	24,71 M€
Produits des amendes de police	5,50 M€	5,76 M€
Créances détenues	13,23 M€	18,82 M€

Les **recettes de subventions et participations** sont en progression de 34% par rapport à 2022 avec un montant de 47,4 M€ (hors ACI) et comprenant principalement :

- **22,4 M€** de subventions pour les lignes de transports en commun dont 16,3 M€ pour la seule ligne D, 2,4 M€ pour l'extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon, 2 M€ pour la liaison bus express vers Saint-Aubin-de-Médoc et 1,6 M€ pour la desserte aéroport,
- **4,9 M€** de participations d'aménagement et **4,8 M€** de participations communales au financement des groupes scolaires en opération d'aménagement,
- **2,41 M€** de participations au titre des équipements sportifs métropolitains dont 4 M€ pour la réalisation du Stade nautique à Mérignac et 0,7 M€ pour le stade Pierre Paul Bernard,
- **2 M€** de Dotation de soutien à l'investissement local (Etat) pour l'OIM Innocampus et **0,8 M€** pour le numérique,
- **2,8 M€** de prestations de voirie,
- **1 M€** de participation de l'agence de l'eau pour les travaux sur la station d'épuration de Cantinolles,
- **1 M€** de participation communale pour l'habitat parc privé.

Au titre des autres recettes propres d'investissement, le produit de **FCTVA** est inscrit en progression pour un montant de **31 M€** au regard des dépenses réalisées. Une recette de **26,4 M€** est également attendue au titre du **produit des taxes d'aménagement**. **L'attribution de compensation d'investissement s'élève enfin à près de 25 M€.**

Les **produits de cession** sont estimés quant à eux à **17 M€** en 2023 au regard des projets en cours, avec 8 M€ de cessions aux bailleurs, communes et marché d'intérêt national (MIN), 7,6 M€ de vente à la SPL la Fab et 1,4 M€ à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

Au global, les dépenses d'investissement de 929 M€ seront financées comme suit :

- des recettes propres d'investissement et un autofinancement qui s'élèveront à 393 M€, soit 42,3 % ; en légère progression par rapport à la prévision 2022 (41%),
- **un besoin de financement prévisionnel par emprunt de 536 M€, soit 57,7 %.**

Entité financière	Besoin de financement par emprunt
Budget Principal	416 M€
Déchets Ménagers	4,40 M€
Assainissement	-
Transports	112 M€
Réseaux de chaleur	3 M€
Total	536 M€

C. L'équilibre et les ratios 2023

L'équilibre financier et les ratios de gestion du budget primitif 2023 se présente de la façon suivante

Exercice 2023 en M€ (en mouvement réels hors 458)	Tous Budget (hors flux croisés)	Budget principal	Budget des transports	Budget des déchets ménagers	Budget assainissement	Budget réseaux de chaleur	Budget des restaurants admin.	Budget des équipements fluviaux	Autres budgets annexes
Total budget	2 001,88	1 414,47	510,29	141,78	43,97	5,63	3,17	2,61	5,10
Dépenses de fonctionnement	1 072,87	725,28	326,36	111,17	20,73	1,80	3,13	1,25	4,87
Dépenses d'investissement	929,01	689,19	183,92	30,60	23,24	3,83	0,04	1,36	0,23
Recettes de fonctionnement	1 294,93	857,51	375,47	136,38	37,57	2,24	3,17	1,75	2,54
Épargne Brute	222,05	132,23	49,11	25,20	16,84	0,45	0,04	0,50	-2,32
Taux d'épargne brute	17,15%	15,42%	13,08%	18,48%	44,82%	19,89%	1,39%	28,54%	ns
Encours de dette théorique au 31/12/2023	1 767,41	1070,65	640,88	42,29	4,21	9,39	0,00	0,00	0,00
Capacité de désendettement au 31/12/2023 (en années)	7,96	8,10	13,05	1,68	0,25	ns	ns	ns	ns

Avec d'importants investissements développés par la Métropole, des charges induites par le développement des services et dans un contexte de forte tension sur les prix, il est logique de constater une **détérioration de la capacité d'autofinancement du budget principal qui conserve néanmoins un taux d'épargne consolidé de près de 17%** ; taux qui ne descend en deçà de l'objectif de taux d'épargne préservé de 14%¹⁷ que pour le budget des transports fortement impacté par les surcoûts énergie.

La situation de la Métropole est ainsi toujours très saine même si le poids des investissements et leur financement par la dette se ressentent logiquement. Ainsi la capacité de désendettement s'établirait, sous réserve de la mobilisation intégrale de la recette d'emprunt (ce qui supposerait un taux de réalisation de 100% des dépenses d'équipement ce qui n'est jamais le cas), à 8 années pour le seul budget principal, soit une année de plus que celle projetée lors du Budget 2022 mais qui reste très éloignée du plafond fixé par l'Etat de 12 ans mais également des 10 ans considérés comme la solvabilité maximale à ne pas franchir dans le cadre des orientations budgétaires.

Ce ratio s'établit au global à moins de 8 ans pour l'ensemble des entités à la fin de l'exercice 2023 ; même si logiquement le budget des transports, au regard du poids et de la durée d'immobilisation des investissements, voit son ratio théorique franchir cette limite.

¹⁷ Il est logique d'observer pour les Autres budgets une épargne négative en opérations réelles dans la mesure où ces budgets de stocks pour la plupart (ZAC, lotissements, caveaux) s'équilibrent par des opérations d'ordre.

III. La gestion de la dette

A. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'élèvera à 1,329 Md€, contre 1,121 Md€ au budget primitif 2022.

	Dettes au 1 ^{er} janvier 2023	%	Annuité de l'exercice	%	Intérêts	%	Capital	%
Budget principal	701 584 452,99	52,75%	57 766 334,53	48,50%	11 966 076,96	53,67%	45 800 257,57	47,31%
Déchets ménagers	46 500 000,00	3,50%	10 763 173,50	9,04%	2 157 378,48	9,68%	8 605 795,02	8,89%
Assainissement	5 280 411,04	0,40%	1 307 383,51	1,10%	234 769,54	1,05%	1 072 613,97	1,11%
Transports	569 626 910,40	42,83%	48 652 382,04	40,85%	7 802 140,37	34,99%	40 850 241,67	42,20%
Réseau de chaleur	6 912 500,00	0,52%	614 491,21	0,52%	135 222,57	0,61%	479 268,64	0,50%
Total	1 329 904 274,43	100,00%	119 103 764,79	100,00%	22 295 587,92	100,00%	96 808 176,87	100,00%

L'encours de dette de la Métropole continue sa progression. Elle **progresses de 18,62% sur un an pour s'établir à 1,329 Mds€ au 1^{er} janvier 2023**. Les annuités de remboursement du capital et des intérêts atteignent un peu moins de 120 M€.

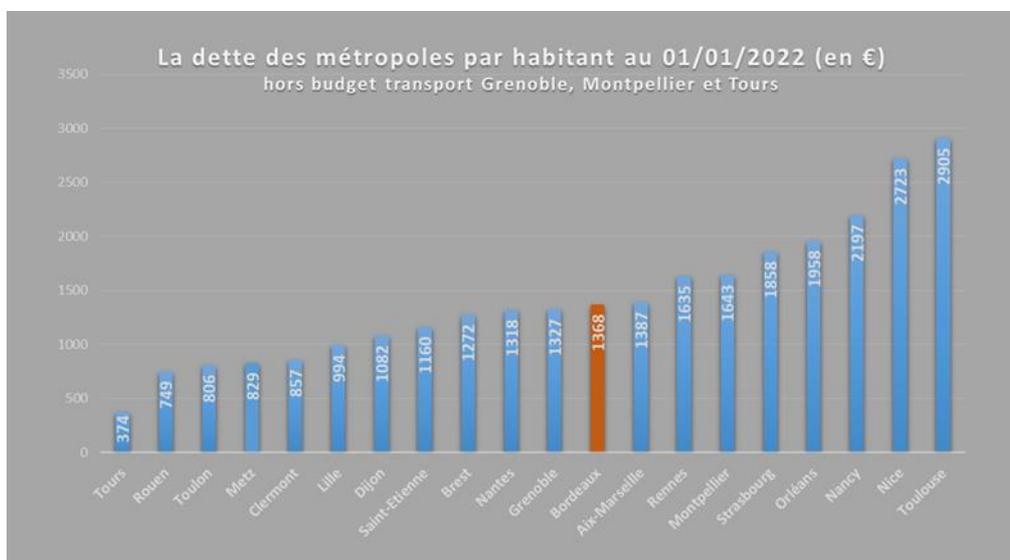
La Métropole a mobilisé 210 M€ en 2020, 130 M€ en 2021 puis 169 M€ en 2022. L'augmentation nette (les mobilisations de nouveaux emprunts moins les amortissements du capital de l'année) de l'encours de dette du budget consolidé de la Métropole s'établit ainsi à 79,40 M€ à la fin de l'exercice 2022.

Les mobilisations sont réalisées auprès de 4 prêteurs sur des durées de prêts allant de 14 à 25 ans et uniquement sur des taux fixes. En effet, dès lors que les propositions bancaires restaient performantes, dans un contexte de taux en forte hausse ces douze dix derniers mois, les taux fixes ont été privilégiés.

Mobilisation d'emprunts en 2022						
	Prêteur	Taux fixe	Taux variable	Montant	Durée	Encaissement
Budget principal	Agence France Locale	0,67%		45 M€	20 ans	1 ^{er} trimestre 2022
	La NEF	0,65%		0,4 M€	14 ans	1 ^{er} trimestre 2022
	La Banque Postale	3,16%		40 M€	20 ans	4 ^{ème} trimestre 2022
Total budget principal				85,4 M€		
Budget transports	La Banque Postale	0,69%		40 M€	20 ans	1 ^{er} trimestre 2022
	Banque Européenne (BEI)	2,62%		40 M€	25 ans	4 ^{ème} trimestre 2022
Total budget transports				80 M€		
Budget réseau de chaleur	La NEF	0,65%		3,6 M€	14 ans	4 ^{er} trimestre 2022
Total budget réseau de chaleur				3,6 M€		
Total des emprunts mobilisés en 2022					169 M€	

Il faut cependant souligner que la hausse significative de la dette intègre certes l'ensemble des mobilisations d'emprunt de l'exercice 2022 mais aussi les intégrations de dette liées à la construction des infrastructures nécessaires à la délégation de service public de traitements et valorisation des déchets ménagers et à la construction du stade nautique à Mérignac pour un total de 124,1 M€.

La dette par habitant enregistre une augmentation de 16,7%, passant de 1 382 € en 2022 à 1 613 € en 2023. A titre de comparaison, elle se situait à 1 422 € en moyenne sur l'ensemble des Métropoles au 1^{er} janvier 2022 mais sans toujours intégrer la dette liée au réseau de transport, encours presque aussi conséquent que celui du budget principal nous concernant.



Source FCL Gérer la cité.

Les fortes mobilisations d'emprunt de ces dernières années impactent significativement le niveau de l'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts). Elle atteint un peu moins de 120 M€ en 2023 contre 98 M€ en 2021 et 105 M€ en 2022. Rapportée à l'habitant¹⁸, on constate que **l'annuité reste malgré tout stable à 144 € contre 145 € en 2022** en raison de l'augmentation de la population métropolitaine.

	Encours de dette 2023	%	Intérêts	Annuités
Taux fixes	1 237 435 929,30	93,05%	19 755 715,53	108 114 855,59
Taux variables	92 468 345,13	6,95%	2 539 872,39	10 988 909,20
Total	1 329 904 274,43	100,00%	22 295 587,92	119 103 764,79

L'intégration de taux fixes performants ces dernières années permet de limiter les effets d'une hausse conséquente du **coût moyen de la dette qui s'établit à 1,77% en 2023 contre 1,42% en 2022.**

Les budgets principal et transports concentrent 95,58% de la dette. L'encours du budget principal est supérieur à celui du budget annexe transports (702 M€ contre 570 M€ pour le budget annexe transports).

Le budget annexe transports continue de bénéficier des enveloppes attractives de la Banque européenne d'investissement. Ce type de financement demeure intéressant non seulement pour les bonifications de taux comparées au taux bancaires mais aussi pour les volumes et les durées proposées. Un nouveau contrat signé à l'automne 2022 pour un montant de 220 M€ va permettre

¹⁸ 824 449 habitants métropolitains (population INSEE)

de poursuivre le partenariat financier entre la Métropole et la BEI afin de financer les projets phares de la mobilité métropolitaine de ces trois prochaines années.

B. La mobilisation des emprunts en 2023

Les conditions de financement offertes aux collectivités, excellentes fin 2021, se sont fortement détériorées depuis un an.

Les marchés financiers ont connu une forte évolution depuis le début de l'année 2022, que ce soit en raison de l'explosion de l'inflation ou bien de la guerre en Ukraine. Or, la situation macroéconomique influe directement sur les conditions de financement du secteur public local impactant les stratégies de financement mais également les offres bancaires

La forte progression des taux depuis le début de l'année 2022 a fait réapparaître les contraintes liées au taux de l'usure¹⁹. Ainsi pour le 4^e trimestre 2022, les prêts à taux fixes pour une durée supérieure ou égale à 20 ans ne pouvaient dépasser 3,45%, ce qui apparaissait trop difficile à équilibrer pour nombre d'établissements bancaires et ce qui a conduit certains à ne proposer que du taux variable à la Métropole.

De plus, la fourchette des offres proposées par les établissements s'est fortement élargie ces derniers mois avec des marges allant de 30 pbs²⁰ à 164 pbs. Ainsi, la marge moyenne passe de 60 pbs à 88 pbs en novembre 2022, soit une augmentation de 28 pbs depuis juillet 2022.

Il est probable que l'on assiste à une détérioration des marges supplémentaire sur les mois à venir. En effet, avec le durcissement de la politique monétaire de la BCE²¹, les conditions de refinancement des établissements bancaires se sont fortement détériorées ce qui se répercute directement sur les financements accordés aux entreprises et aux collectivités. Sans oublier les incertitudes liées au contexte macroéconomique qui accentuent le risque de crédit, se traduisant par un ajustement des marges à la hausse.

Dans ce contexte, la Métropole s'interrogera sur l'indexation à privilégier entre taux fixe et taux variable en fonction de sa forte exposition à taux fixe aujourd'hui et des besoins à venir. Si les taux fixes permettent de sécuriser sa gestion de dette tant que les taux sont bas, les emprunts à taux variables sont généralement beaucoup moins coûteux en début de période et peuvent être souples en cas d'absence d'indemnités de remboursement anticipé, ou d'un niveau faible de frais pour leur conversion en prêt à taux fixe.

La mobilisation prévisionnelle pour 2023 s'établit ainsi comme suit

Mobilisation prévisionnelle des emprunts en 2023						
	Prêteur	Taux fixe	Taux variable	Montant	Durée	Encaissement
Budget principal	Agence France Locale	3,17%		10 M€	20 ans	2ème trimestre 2023
	Agence France Locale		E3M +0,45%	20 M€	15 ans	2ème trimestre 2023
	Société Générale	3,29%		20 M€	20 ans	2ème trimestre 2023
	La Banque Postale SN	3,21%*		27,6 M€	20 ans	2ème trimestre 2023
Total budget principal				77,6 M€		
Budget déchets ménagers	Société Générale CdT	4,50%*		29 M€	5 ans	1er trimestre 2023
	Valbom	5,60%*		17,5M€	5 ans	1er trimestre 2023
Total budget déchets ménagers				46,5 M€		
Total des emprunts a mobiliser en 2023					124,1 M€	

*Hypothèses hautes sous réserves des fixations de taux au 1^{er} trimestre 2023

¹⁹ Le taux de l'usure correspond au taux maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. Il est déterminé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel.

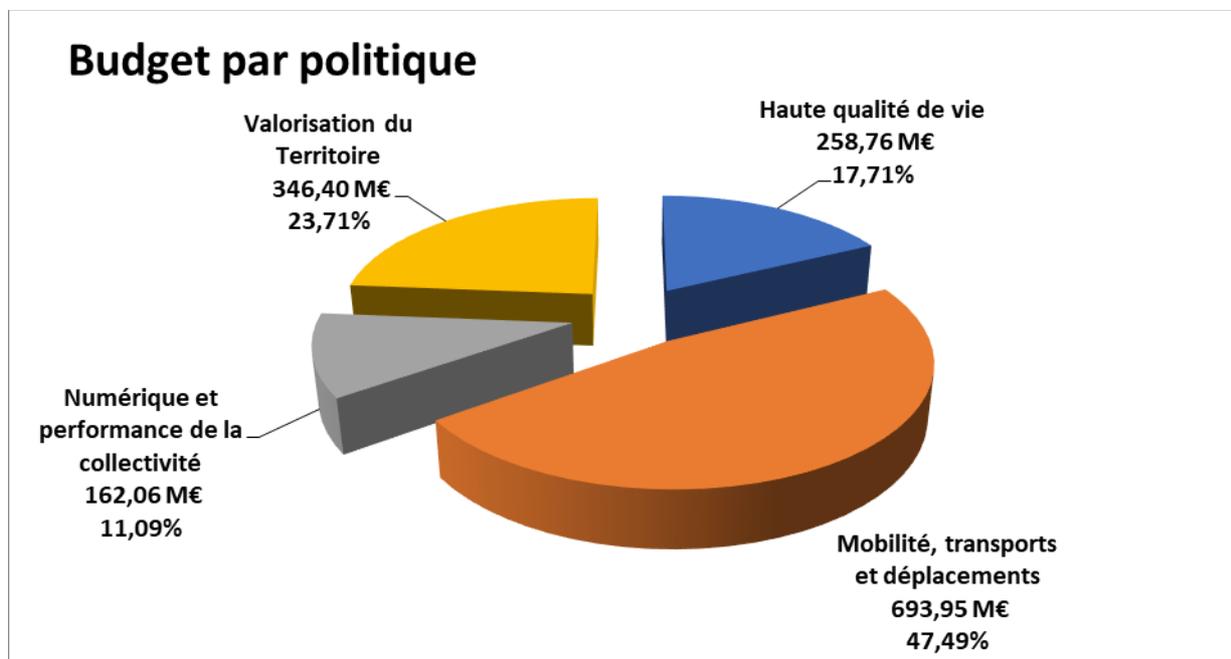
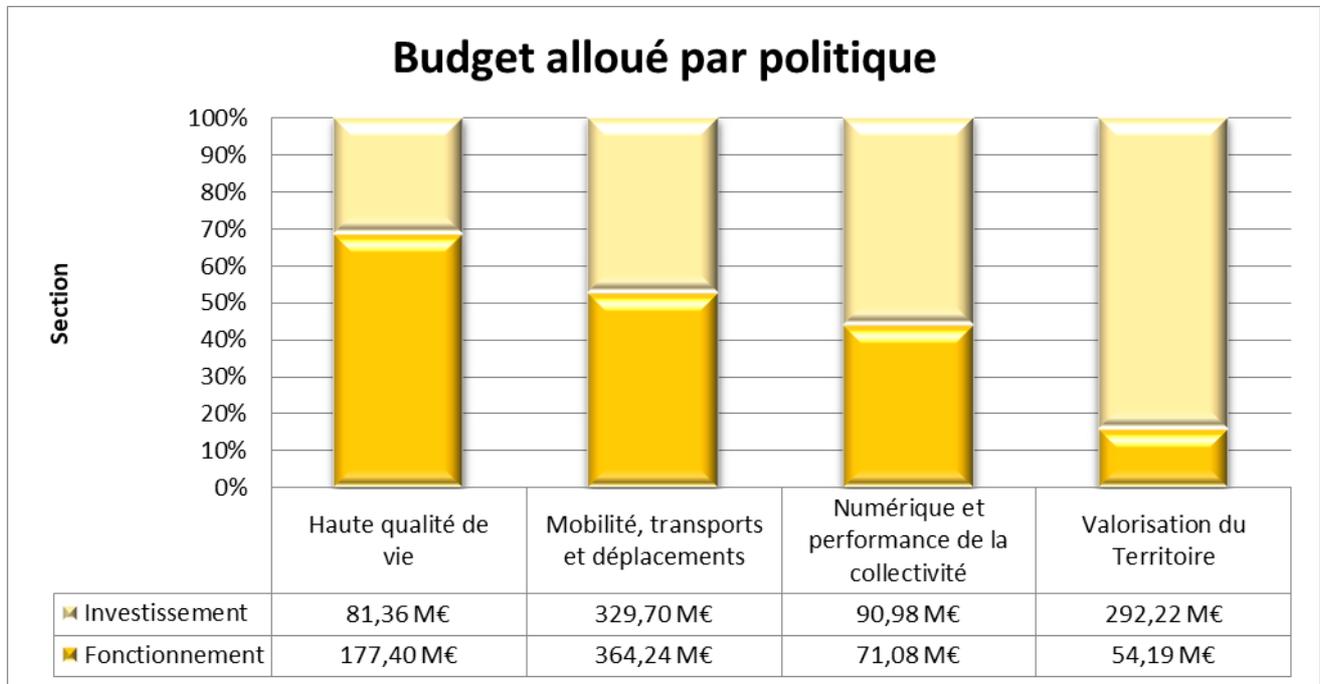
²⁰ Pbs = un point de base ; désigne un centième de pourcent c'est-à-dire 0,01 %.

²¹ La BCE a relevé ses taux directeurs de 0,50% le 15 décembre dernier, après une précédente hausse de 0,75% au mois de septembre dernier.

Enfin, face à ces nouvelles contraintes, la Métropole se doit de poursuivre sa politique de diversification de ses sources de financement pour ne pas être uniquement dépendante du seul marché bancaire. **La Métropole va donc recourir au marché obligataire en 2023 dans le cadre d'un programme pluriannuel d'émissions sur ce marché, afin d'apporter davantage de lisibilité auprès des investisseurs.**

Partie 2 - Les crédits par politique publique

La répartition des crédits par politique publique vise à décliner pour les principaux secteurs d'intervention de la Métropole, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles (hors opérations financières, compte de tiers et hors frais de personnel).



I. La mobilité, les transports et les déplacements

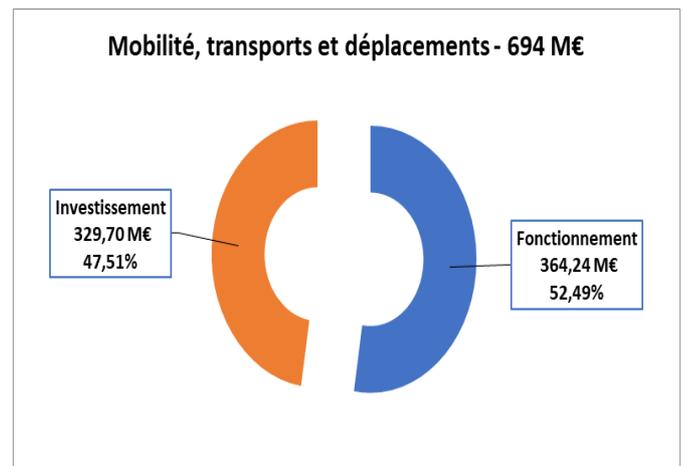
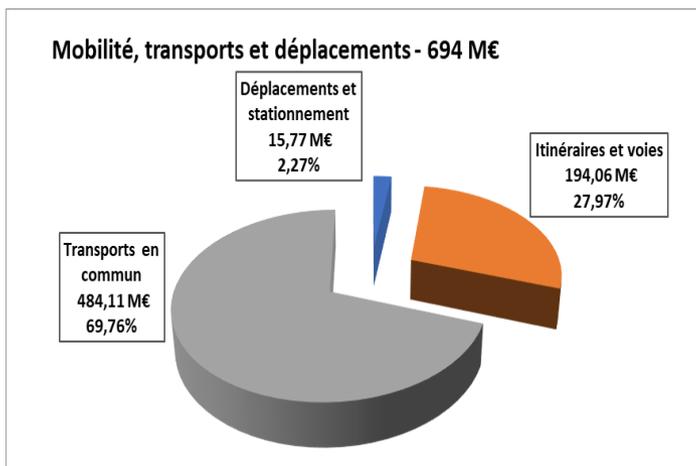
Cette politique, qui regroupe l'ensemble des moyens alloués aux mobilités, quel que soit le mode de déplacement et à la voirie et ses accessoires, se décline sur les 2 budgets des transports et principal. La qualité des infrastructures de transport est un gage non seulement de qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique, et au-delà de l'attractivité du territoire.

Les moyens alloués à cette politique ont été redéfinis dans le cadre du schéma des mobilités présenté en conseil métropolitain lors de la séance du 23 septembre 2021 (délibération n°2021-430).

Ce schéma se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons rive-droite / rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropoles / hors-métropoles
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

Le budget alloué, tous budgets confondus, à cette politique s'élève à 694 M€ en progression de 11,8% par rapport à 2022, dont 330 M€ en investissement et 364 M€ en fonctionnement.



A. Itinéraires et voies

Ce secteur bénéficie de **194 M€** dont **155 M€ en investissement** et **40 M€ en fonctionnement**, et regroupe l'ensemble des moyens de maintenance et d'entretien des voiries et leurs accessoires, ainsi que les crédits alloués aux projets d'aménagement intercommunaux inscrits dans les contrats CODEV ou d'agglomération, mais aussi la gestion des espaces publics et la propreté urbaine.

S'agissant des **itinéraires structurants d'agglomération** (45 M€, dont 43 M€ en investissement), une dotation de 5,95 M€ est inscrite afin de poursuivre les travaux de **mise en 2x3 voies de la rocade**, conformément à la convention passée avec l'Etat dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020. Cette dotation permettra d'achever les travaux sur la section entre les échangeurs 5 et 7, et de débiter des travaux sur les voies d'entrecroisement entre les échangeurs 16 et 18 et la passerelle Mitterrand.

Le chantier **du pont Simone Veil** s'intensifie avec un budget de 35 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 0,6M€ sera consacrée aux études liées à la phase **projet de réhabilitation du Pont de Pierre** ainsi qu'1 M€ pour la **requalification du Pont St Jean**.

En termes **d'aménagement de voiries**, les principaux projets en cours ou prêts à démarrer en 2023 au sein des pôles territoriaux vont porter.

- **Pôle territorial sud** : le projet Newton à Bègles pour 1,8 M€ en voirie intercommunale, la route de Canéjan à Gradignan pour 1,7 M€ en aménagement cyclable, la rue Ramadier à Villenave d'Ornon pour 2 M€ en proximité.
- **Pôle territorial rive droite** : aménagement de l'avenue de Bordeaux et aménagement à Carbon Blanc (respectivement 800 k€ et 650 k€), aménagement du giratoire Manon Cormier à Bassens (900 k€), aménagement du centre bourg d'Ambes (950 k€).
- **Pôle territorial de Bordeaux** : en matière d'aménagement d'espaces publics, les dispositifs expérimentaux ont été privilégiés en 2022. Les expérimentations arrivent progressivement à leurs termes et permettent le calage des programmes. Les études de maîtrise d'œuvre vont être lancées pour plusieurs projets d'envergure comme le Parkway (210 k€), l'avenue des Quarante-Journaux (180 k€), la requalification de l'accès au Grand stade et la continuité écologique de Labarde (400 k€).
- **Pôle territorial ouest** : les projets en voirie intercommunales s'élèvent à 11,5 M€ dont la liaison Est/Ouest Bruges (1,4 M€), l'avenue Mermoz à Eysines (1,1 M€), l'avenue de Courtilas à Mérignac (1 M€), la rue de Landegrand à Parempuyre (1 M€) et l'avenue de Tivoli au Bouscat (0,9 M€). Les aménagements cyclables inscrits en 2023 s'élèvent à 2,3 M€ et permettront de poursuivre d'une part les travaux de voie verte et de continuité cyclable entre Blanquefort (collège) et vers le Pian Médoc d'autre part les travaux rue de la Morandière au Haillan.

Ainsi en 2023, **23 M€** seront mobilisés en investissement au titre des itinéraires intercommunaux, et **45,5 M€** au titre du fonds d'intérêt communal et des voiries de proximité.

En matière de **gestion des espaces publics** (34,6 M€, dont 13,7 M€ en fonctionnement et 20,9 M€ en investissement) :

- Le programme dédié aux réparations et entretien des ouvrages d'art est également important avec **2,7 M€** dont 1 M€ en fonctionnement et 1,7 M€ en investissement qui vise notamment à financer des travaux importants sur la buse de Rabey.
- L'entretien des voies bénéficie d'une dotation de 14 M€ dont 3,2 M€ au titre des voies à Grand Trafic (VGT); quand l'enveloppe dévolue aux grosses réparations et au renouvellement de mobiliers urbains se stabilise à **13,2 M€**.

En termes de **signalisation** (12,6 M€, dont 5,4 M€ en investissement et 7,1 M€ en fonctionnement) :

- La **réduction du parc de carrefours à feux** qui va se poursuivre en 2023 avec une dotation en investissement de 1,6 M€, conformément à l'objectif de suppression des 200 carrefours à feux injustifiés, identifiés sur le territoire métropolitain. Parallèlement le vaste programme de remplacement des 800 armoires de contrôle des feux se poursuit pour un montant annuel de l'ordre de 1,2 M€. Les coûts de fonctionnement des carrefours à feux (maintenance, alimentation électrique...) ont été évalués à hauteur de 3,5 M€.
- A ces opérations, s'ajoutent notamment des opérations récurrentes mais significatives en matière de **signalisation routière non lumineuse** (3,7 M€ en 2023).

Enfin **21,5 M€ (+2,3%)** sont alloués au secteur de la **propreté urbaine** dont 15 M€ pour le nettoyage des rues, 1,5 M€ pour les sanitaires et 4,7 M€ pour les équipements et sites.

B. Les transports en commun

Avec un **budget global de 484 M€**, les crédits proposés s'inscrivent dans une démarche qui vise à développer une offre performante de transports urbains définie en cohérence avec le déploiement d'une mobilité alternative innovante et intelligente.

1. L'extension de l'offre de transports en commun.

Une enveloppe de **96 M€** est proposée pour financer **l'extension de l'offre en transports en commun** dont 91,2 M€ en investissement et 4,8 M€ en fonctionnement principalement au titre des travaux de la commission indemnisation amiable (1,6 M€) et des financements liés à la préfiguration du RER (2,3 M€).

En ce qui concerne le transport en commun en site propre (TCSP), une dotation globale de **75 M€** est prévue au budget (y compris travaux sur les réseaux eau).

Elle permettra tout d'abord de finaliser les travaux visant à **améliorer les conditions de desserte de la zone aéroportuaire** par les transports en commun (8,7 M€).

De plus, le projet de ligne **Bus Express Bordeaux / Saint-Aubin de Médoc** poursuit sa montée en puissance (59,1 M€) permettant de financer d'importants travaux d'infrastructure, les acquisitions foncières et le matériel roulant nécessaire au projet.

Par ailleurs, cette dotation permettra également de financer les études du nouveau projet de la **ligne Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic** (1,8 M€). L'élaboration du projet de **transport par câble** bénéficie d'une enveloppe de 0,8 M€ pour poursuivre les études de faisabilité et financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'un **RER Métropolitain**, une dotation globale de 8,8 M€ est proposée au budget :

- Une enveloppe de 2,3 M€ en fonctionnement permettra de cofinancer, à parité avec la Région Nouvelle Aquitaine, **l'exploitation d'environ 135 trains supplémentaires** par rapport à l'année 2019.
- De plus, les études sur les **axes Libourne/Arcachon, Saint-Mariens/Langon, Bordeaux/Macau** et d'une manière plus générale, l'ensemble des études de **préfiguration** vont mobiliser un budget de 3,8 M€ en 2023 en investissement. Les **pôles d'échange de Sainte Germaine et de la Médoquine** vont mobiliser de leur côté près de 2,7 M€.

Enfin, l'objectif d'optimisation de la circulation des bus est poursuivi avec une enveloppe dédiée de 3,69 M€ pour procéder aux aménagements de sites propres à laquelle s'ajoute 1,2 M€ pour l'aménagement de la trémie de la Benauge.

2. L'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun

Sur le volet relatif à **l'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun**, les dépenses inscrites en **section d'exploitation (318 M€)** visent principalement à financer le nouveau contrat de Délégation de service public (DSP) transports pour laquelle la **contribution forfaitaire d'exploitation** versée par Bordeaux Métropole a été évaluée à **298,2 M€** pour 2023.

Les **dépenses d'investissement (70 M€)** comprennent l'ensemble des inscriptions nécessaires au renouvellement des infrastructures et extension y compris les bâtiments et matériels liés à l'exploitation. Ainsi il est prévu **25,5 M€ pour les sites** (dont 15,3 M€ pour la poursuite de la rénovation du dépôt Lescure, et 8,2 M€ pour amorcer la réalisation d'un nouveau dépôt de bus sur le site de Floirac appelé le « **3ème dépôt** »), près de **15,5 M€ pour le renouvellement et le verdissement de notre parc de bus** et **1,8 M€** pour financer un acompte permettant l'acquisition de **4 navettes fluviales** supplémentaires.

Il convient également de souligner que les **dépenses de maintenance et d'entretien du réseau** nécessitent une dotation de **5,9 M€** inscrite en 2023.

Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ est destinée à participer au financement de projets pilotés par le **syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités**. Cette dotation permettra notamment de financer le fonctionnement en année pleine de la liaison « car express » entre Bordeaux et Créon et la mise en service d'une nouvelle ligne entre Bordeaux et Blaye, prévue en septembre 2023.

3. L'équilibre du budget annexe des Transports

S'agissant du seul **budget annexe des Transports**, il s'équilibre, toutes écritures confondues, à **605 M€**, dont 385 M€ de dépenses de fonctionnement et 220 M€ de dépenses d'investissement. Ce budget est en hausse de près de 13% sous l'effet de la mise en œuvre du réseau rénové dans le cadre du schéma des mobilités mais également de l'anticipation des surcoûts d'exploitation dans un contexte d'inflation touchant principalement l'énergie (15 M€ sont intégrés à ce stade)

A noter les inscriptions liées à la dette (dont 8,9 M€ pour les intérêts, sous l'essor de l'encours qui s'établit à près de 549 M€ au 1^{er} janvier 2022, et 41,1 M€ en capital, hors remboursement de l'avance de l'Etat au titre de la crise sanitaire en 2020 de 5,3 M€ qui va faire l'objet d'une demande de report au regard du financement des charges énergétiques) et le poids de la dotation aux amortissements (58 M€) des biens et infrastructures du réseau de transport qui, si elle contribue à la capacité d'autofinancement des investissements, n'en demeure pas moins une charge dont le poids est inéluctablement amené à s'accroître avec la mise en service des nouvelles lignes. Une reprise intégrale de la provision constituée de 16,5 M€ est également inscrite en vue du rachat de la valeur nette comptable des éléments d'actifs au délégataire sortant en 2023.

Le financement du Budget annexe est assuré par le versement mobilité pour **221 M€**, 1^{ère} recette de la Métropole et qui est stratégique pour le financement du réseau, par les recettes du réseau et de l'exploitation des abris voyageurs pour respectivement **84,5 M€** et **4 M€**, par l'emprunt pour **112 M€** (besoin stable par rapport à 2022) et par une **subvention d'équilibre du budget principal de 42,6 M€** en nette progression par rapport à 2022 (30 M€).

Au regard de la contribution forfaitaire d'exploitation de 298,2 M€, le rapport R/D se rétablit donc en prévisionnel 2023 à 28,3%.

C. Déplacement et stationnement

Les moyens alloués à cette politique visent principalement à répondre à l'ambition majeure de développer la multimodalité au sein du territoire métropolitain afin de répondre aux enjeux de fluidification du trafic et de promotion de l'écomobilité. Cet objectif passe naturellement par le développement des mobilités actives et partagées mais également par une stratégie cohérente de stationnement.

Ainsi pour 2023, les crédits liés à la **politique de déplacement** s'élèvent à **15,8 M€** (dont en fonctionnement 1,8 M€ et 14 M€ en investissement). Ils s'inscrivent autour d'un double objectif : exploiter au maximum le potentiel des modes actifs (vélo, marche... et optimiser l'usage de l'automobile en développant notamment la mobilité électrique et le covoiturage. Ces objectifs ont été redéfinis et précisés dans le cadre du nouveau schéma des mobilités.

L'une des actions-phare du 3^e plan vélo métropolitain présenté au conseil métropolitain du 25 novembre 2021 est la mise en œuvre d'un Réseau Vélo Express (RéVE) de 264 km qui permettra de relier les grandes polarités de la Métropole grâce à des aménagements larges, continus, jalonnés et accompagnés de service. Le vélo est en effet un levier puissant pour améliorer la santé des habitants et leur cadre de vie. C'est également une réponse particulièrement efficace pour répondre aux maux des métropoles du XXI^e siècle : congestion, pollution, bruit, espaces publics contraints.

Une enveloppe de **6,5 M€** sera mobilisée pour financer les premiers travaux de ce **Réseau Vélo Express** (en complément de l'enveloppe d'1,4 M€ sur le programme Vélo).

Les pôles territoriaux contribuent au programme mobilités actives et partagées à la réalisation du réseau Rêve :

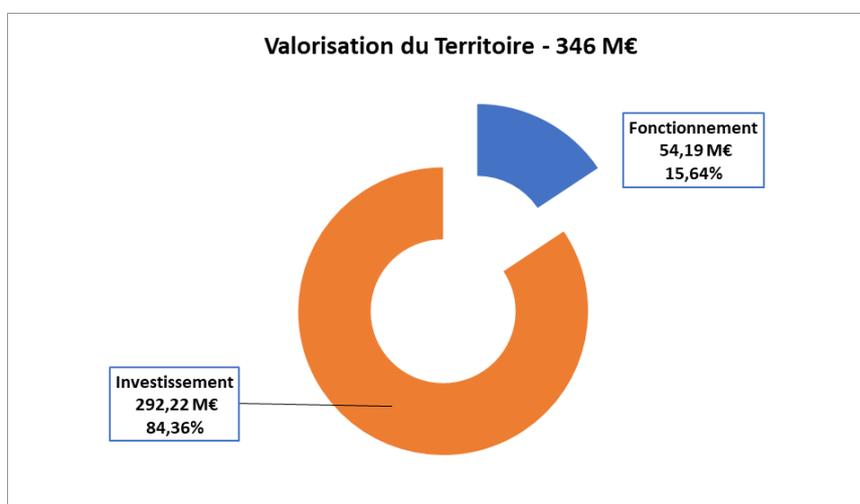
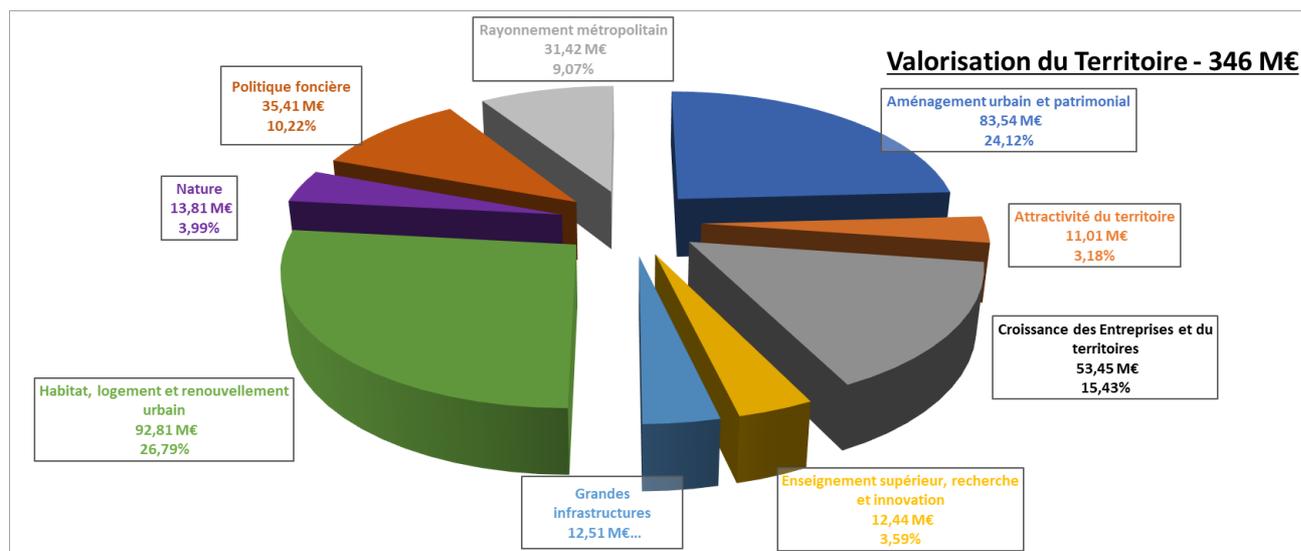
- **Pôle territorial sud** (2,6 M€) : projet de la rue De Lattre de Tassigy à Pessac au titre de la réalisation du réseau Rêve.
- **Pôle territorial ouest** (1,8 M€) : Après les phases d'études, les crédits inscrits devraient permettre notamment les acquisitions de terrains et les travaux pour l'opération Jarteau La Doumègue à Bruges.

Dans le cadre d'un approche globale et concertée, un premier **plan marche** a également été présenté au conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Le développement de l'usage de la marche permet d'instaurer un cadre de vie plus apaisé, enjeu qui se trouve au cœur du projet de la mandature actuelle.

Le Plan marche y répond en prévoyant d'accorder à la marche une part d'espace public plus représentative de sa pratique permettant par la même occasion de remédier la problématique de la congestion automobile. Une enveloppe de **3,85 M€** est ainsi dédiée en 2023 pour lancer les premières actions de ce plan relatives aux désencombrements de trottoirs et à l'écomobilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une Zone à Faible Emissions (ZFE), un schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) a été présenté au conseil du 25 novembre 2022. Ainsi pour accompagner le développement et la modernisation du **parc de bornes de recharge électrique**, une enveloppe de 1,1 M€ est inscrite pour 2023. Cette dotation permettra notamment de financer la modernisation de 52 stations et l'acquisition de 25 bornes supplémentaires.

II. La valorisation du territoire



Cette politique porte tout à la fois l'ambition :

- Du développement de notre territoire, de son rayonnement et de son attractivité pour les acteurs économiques (que ce soit au travers du développement économique, du tourisme, du soutien aux événements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain, de l'enseignement supérieur et de la recherche...);
- De la qualité de vie de la métropole bordelaise pour ses habitants, ceci via des aménagements de qualité et en développant une politique de l'habitat adaptée (soutien à la production de logements accessibles et de qualité);

A ce titre, le budget global alloué pour 2023 s'élève à **346 M€** (-3,1% par rapport à 2022), dont 292 M€ en investissement et 54 M€ en fonctionnement. Il se répartit entre les politiques de développement et de rayonnement de l'agglomération d'une part, et l'aménagement et l'urbanisation du territoire d'autre part.

D. Le développement économique métropolitain

Bordeaux Métropole a élaboré plusieurs stratégies fin 2021 et sur l'année 2022 :

- Un **Schéma de développement économique métropolitain** a été voté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Il s'appuie sur 7 axes stratégiques et propose 22 fiches-actions. La métropole s'est mise en ordre de

bataille pour développer la connaissance du territoire au service d'une vision stratégique territoriale, animer un collectif, constituer une gouvernance et des partenariats, créer les conditions d'une attractivité raisonnée et d'une croissance responsable en transition écologique. L'année 2022 était une année de lancement du nouveau Schéma métropolitain de développement économique. Dans ce contexte et dans un souci de meilleure gestion des crédits, un passage des programmations budgétaires des projets économiques en AP/CP sera opéré à compter de 2023 afin d'optimiser ses consommations de crédits. Le lancement des 250 actions inscrites dans le schéma économique et l'adoption du plan d'action ESS génèrent des nouveaux projets en crédits d'investissement, comme en fonctionnement et donc une croissance des dépenses pour assurer leur réalisation.

- Une **Stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable** a été votée par délibération n°2022-193 du Conseil métropolitain du 25 mars 2022
- Une **Stratégie « Economie sociale et solidaire – répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire – plan d'actions 2022-2026 »** a été votée par délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022
- Un **Schéma Directeur des Equipements Fluviaux Métropolitains** a enfin été voté par délibération n°2022-520 du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022.

2023 est donc l'occasion de la mise en œuvre de ces 4 stratégies fortement liées entre elles avec un budget alloué en 2023 de plus de 62 M€ (investissement et fonctionnement avec les OIM/OIN pour la partie développement économique).

1. Le développement économique : une compétence stratégique dans un environnement en mutation

Avec un **budget de 51 M€**, cet objectif trouve notamment sa traduction concrète à travers à :

a) Un plan d'actions structurant en matière d'aménagement économique

Ainsi conformément à la volonté de renforcer les sites majeurs de développement économique, l'**Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport** (portant sur un périmètre économique de 3 372 hectares, 47 500 salariés et 3250 entreprises recensées), à proximité de l'aéroport, créée en septembre 2015, est aujourd'hui dans une phase opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme d'espaces publics et d'aménagement de nouvelles zones d'activité. Pour mémoire, ce territoire dessert un pôle d'emploi majeur et des équipements structurants pour l'agglomération (aéroport, commandement de l'armée de l'air, entreprises industrielles majeures, pôle tertiaire de Mérignac, équipements sportifs...).

L'établissement public foncier (EPF) et la métropole poursuivent une action en matière de libération du foncier destinée à la création de nouvelles zones mais aussi pour la mise en œuvre des compensations environnementales en lien avec ses opérations. Aussi, il est envisagé **pour 2023 un besoin 24 M€ en investissement**, dont 12 M€ au titre de la maîtrise foncière (pour le remboursement de l'EPF) et 70 k€ en fonctionnement.

Les investissements concernent essentiellement l'aménagement d'espaces publics existants pour intégrer des couloirs de bus dédiés, des mobilités douces, de la nature en ville, permettant ainsi de créer des conditions de mobilité alternatives sur le territoire (la majorité des rues de l'OIM n'ont pas de trottoir pour illustration). Il s'agit aussi de projets d'optimisation de notre patrimoine viaire existant (bouclages courts permettant de vraies améliorations de la fluidité, impacts de l'arrivée du tramway et de projets tertiaires récents en cours de construction). Les voies nouvelles liées aux aménagements de nouveaux quartiers sont reportées à partir de 2027, à enclencher en fonction du contexte économique, et au regard

également de l'offre foncière qu'il aura été possible de mobiliser dans les quartiers économiques existants (vacance, densification, optimisation foncières).

Pour indication, le coût moyen des espaces publics sur l'OIM est de 208€/m² (y compris foncier, réseaux, mais hors compensation environnementale).

Le programme 2023 à 2027 est donc estimé à 209 M€ comprenant donc des équipements lourds comme le boulevard technologique, l'amélioration des échangeurs de la rocade, la participation à la création des couloirs bus depuis St Jean d'Illac les différents bouclages nécessaires dans le tissu existants mais aussi pour aménager les zones à développer. Le reste du programme sera destiné à la poursuite de la requalification des voies des zones du Phare et de Kennedy et le remboursement de l'EPF pour un montant de 30 M€.

Une politique volontariste d'acquisition de terrain et de maîtrise foncière publique a été mise en place dès le démarrage de l'OIM Bordeaux Aeroparc. Cette stratégie foncière vise à maîtriser les valeurs foncières, à disposer de terrains pour permettre le développement économique de la filière ASD, mais également le développement de PME, PMI, artisans (en proposant à ces derniers des prix d'acquisition ou des redevances dans le cadre de baux, compatibles avec leurs capacités financières). Cette stratégie foncière vise également à disposer de terrains naturels plus ou moins dégradés (à restaurer écologiquement) afin d'anticiper les besoins compensatoires liés aux futures opérations d'aménagement économique et à la réalisation du programme d'espaces publics – Enfin, l'acquisition de certains terrains naturels permettra de garantir l'équilibre nature-développement urbain sur l'OIM, et de conserver leurs valeurs écosystémiques à plus grande échelle. Aujourd'hui, l'OIM Bordeaux Aeroparc compte 170 hectares de terrains destinés à du développement économique, à des futures compensations écologiques ou à de la préservation de milieux naturels à enjeux forts. D'ici 2027-2028, ce seront près de 450 hectares sous maîtrise foncière Bordeaux Métropole. Les modalités et les moyens humains et financiers associés à la gestion de ces terrains ne sont aujourd'hui pas définis, ni calibrés. Cette question de la gestion des terrains appartenant à Bordeaux Métropole, qui ne concerne pas que l'OIM Bordeaux Aeroparc, impliquent de définir une stratégie de gestion des terrains bordeaux métropole au regard de la politique volontariste de maîtrise foncière, et des conventions avec l'EPF NA en lien avec cette politique. Les coûts de gestion des parcelles ne sont prévus sur aucun budget à ce jour.

A préciser toutefois, que ce territoire a permis de percevoir la somme **de 337,5 M€ de recettes fiscales** (hors PFAC) entre 2016 et 2021 et de 7,21 M€ de subventions perçues et 5.5 M€ en attente aussi du programme « transports collectifs ».

L'OIM Bordeaux Inno Campus, créée en 2016 sur un territoire de 1 500 ha regroupant 80% de l'offre d'enseignement supérieur et de santé de la métropole, ainsi que les zones d'activités économiques extra-rocade afin de coordonner 2,1 milliards d'investissements publics (tous acteurs confondus) d'ici 2035, bénéficie d'une inscription de **8,4 M€** en investissement consacrés aux travaux d'aménagement et aux acquisitions foncières inscrits à l'opération BIC extra-rocade, et aux études préopérationnelles intra-rocade. Et 155 k€ pour le fonctionnement.

L'opération Bordeaux Inno Campus bénéficiait jusqu'à présent d'une AP-CP votée en 2017 reprenant les montants qui étaient alors inscrits au PPI pour le projet « Grand Bersol ». Cette AP-CP couvrait uniquement les besoins de la période courant jusque 2021 (inclus), mais pas les besoins liés aux opérations qu'il a été décidé d'engager depuis 2017.

Or, l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade, dont le dossier d'autorisation a été approuvé par le Conseil de Métropole le 21 décembre 2018, la déclaration de projet approuvée par le Conseil de Métropole le 28 janvier 2022 et qui a obtenu l'autorisation de déclaration d'utilité publique le 5 juillet dernier, prévoit un programme de 9,1 M€ TTC d'études, 80,8 M€ TTC de travaux, et 105,7 M€ TTC d'acquisitions foncières sur une période de 10 ans (soit la durée maximale d'une Déclaration d'utilité publique de 5 ans, renouvelable une fois).

Il convient également d'anticiper les besoins (esquissés à ce stade) liés aux projets Saige-Montaigne-Compostelle (30 M€ sur douze ans), Médoquine (3 M€), Libération (7 M€) aménagement cyclables et intermodalité intra-rocade (1 M€ par an) ; investissements qui se réaliseront pour partie au-delà de 2026.

Le besoin sur la période 2022-2026 est estimé à 81,2 M€ en investissement, c'est pourquoi une première autorisation de programme est proposée au vote dans le cadre du Budget 2023.

Il faut néanmoins mettre en regard de ces dépenses, les 42,6 M€ de recettes d'investissement directement imputables à l'opération :

- 20 M€ de cessions foncières de biens qui auront été acquis d'ici là (dont les emprises du Bioparc, qui seront cessibles dès 2023).
- 11,3 M€ de recettes de taxe d'aménagement majoré (TAM) (correspondant à un rythme de délivrance de permis de construire pour 30 000 m² par an).
- 11,3 M€ de FCTVA attendu correspondant aux travaux réalisés sur le périmètre sur la période.

Sans compter les recettes fiscales liées aux emplois (CFE, TFB, versement transport) que permettra d'accueillir le projet sur la période (+ 5 000), qui généreront de l'ordre de 6,5 M€ en budget de fonctionnement à l'horizon 2026.

L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc Rive droite créée en 2021 et concernant 11 communes porte l'ambition d'un développement économique singulier s'appuyant sur les atouts naturels, démographiques, artisanaux et industriels du territoire. Elle s'appuie sur 4 axes stratégiques :

1. Se démarquer en tant que territoire en transition : écologique, sociale et sociétale
2. Rééquilibrer le ratio emplois/urbanisation, notamment vis-à-vis de la rive gauche, dans une économie de transition
3. Accélérer la dynamique des projets d'entreprises locales et de l'économie de transition
4. Coopérer (et non être en compétition) avec les territoires et communes extérieures et contribue à la régulation des mouvements pendulaires

Pour l'année 2023, **519 k€** sont inscrits en fonctionnement (434 k€) et en investissement (85 k€) (étude de programmation et technique Lafon, TDF et étude technique Lissandre).

L'OIN Bordeaux Euratlantique, créée en 2010, prévoit l'aménagement de 738 hectares en lien avec la Gare de Bordeaux Saint Jean, sur les communes de Bègles, Bordeaux et Floirac. Le montant de **12,6 millions €** constitue la contribution de Bordeaux Métropole aux aménagements opérationnels qui sont en cours (réalisation des équipements et espaces publics, infrastructures...) en cohérence avec les contractualisations votées.

Par ailleurs, **7,4 M€** seront consacrés aux autres projets engagés ou nouveaux en matière **d'aménagement économique** (dont près de 3,6 M€ pour les aménagements des **zones d'activités économiques**, 1,8 M€ pour le **renforcement portuaire**, 2 M€ pour le **marché d'intérêt national MIN**).

b) Un soutien renouvelé aux acteurs et filières notamment dans les domaines d'excellence

En fonctionnement, un budget d'1,95 M€ sera dédié aux domaines d'excellence, avec notamment :

- Aéronautique et spatial : 657 K€ (dont le soutien à Way4Space, à Aerospace Valley et au projet Tarmaq).

- Industries culturelles et créatives : 480 K€ (avec la mise en œuvre de nouveaux outils, notamment de soutien aux tournages sur le territoire).
- Matériaux et ressources durables : 162 K€.
- Soutien à l'innovation et autres filières/domaines émergents : 340€ (dont le soutien à l'agence d'innovation ADI N-A).
- Santé / e-santé : 87 K€.
- Viti-vinicole : 125 K€ (dont le soutien au cluster InnoVin).

Une enveloppe de 0,91 M€ sera consacrée au soutien aux technopoles (Bordeaux Technowest, Unitec) et aux pépinières (Hauts de Garonne développement, Talence Innovation Sud Développement, Arc Sud développement).

Un total de 0,9 M€ pour le soutien à l'économie numérique, comprenant les subventions à French Tech Bordeaux et à Digital Aquitaine ainsi que les loyers des espaces loués par Bordeaux Métropole à la Cité Numérique à Bègles.

Une enveloppe de 0,3 M€ dédiée au soutien à l'économie de proximité, notamment au travers d'aides aux chambres consulaires, aux associations de commerçants (Bordeaux mon commerce), ou à l'accompagnement aux transitions des entreprises de ce secteur.

En investissement :

- Un budget de 5,6 M€ est prévu au titre des investissements pour les parcs d'activité urbain, logistique et industriel, y compris les achats de foncier (dont le MIN 2 M€).
- Des enveloppes sont également prévues, pour un total de 1,7 M€, pour d'une part permettre à Bordeaux Métropole de contribuer à un premier fonds d'investissement IRDINO3 soutenant des entreprises à fort potentiel d'innovation (éco-industries, santé, nouvelles industries) avec une première libération de fonds à hauteur de 0,2 M€ (2 M€ de capitalisation au total) et dans un dispositif d'aide aux investissements des entreprises en faveur de la transition énergétique et environnementale pour 1,5 M€.
- Sont également prévus des crédits pour le maintien du soutien à la SPL La Fab (1,5 M€), pour l'aide aux investissements du Grand port maritime de Bordeaux (1,85 M€), et pour la dernière tranche d'aménagement des locaux loués par Bordeaux Métropole à la Cité Numérique (1 M€).

c) Un appui affirmé à la dynamique de l'économie sociale et solidaire, au développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi sur le territoire

Suite à l'approbation par le Conseil de Métropole de la feuille de route ESS, un plan d'actions cohérent a été conçu, qui s'appuie sur une enveloppe globale de 0,95 M€ en fonctionnement (en hausse de 11% par rapport à 2022, toutes actions confondues) dont une enveloppe de 150 k€ pour des aides directes aux structures de l'ESS œuvrant dans le champ des secteurs prioritaires (économie circulaire, mobilité zéro carbone, écoconstruction et habitat, et économie de proximité), et le maintien des aides aux structures d'accompagnement à la création et au financement des entreprises de l'ESS.

Un programme d'investissements structurants est également prévu, pour un montant total de 3,2 M€, comprenant :

- La capitalisation d'une foncière solidaire (1 M€)
- Des prises de participation dans des SCIC (0,12 M€)
- Un fonds de dotation pour les acteurs de l'ESS (0,15 M€)
- Une enveloppe d'aides à l'investissement de 1,95 M€, notamment dans les projets emblématiques que sont IKOS ou le Garage Moderne.

Hors ESS, une enveloppe de 0,1 M€ de soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat viendra compléter le soutien aux technopoles et pépinières (0,91M€) déjà cité.

Emploi : le soutien aux acteurs locaux de l'emploi par Bordeaux Métropole est maintenu à hauteur de 0,55 M€, dont 230 k€ pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux, et 316 k€ pour l'ensemble des autres acteurs de l'emploi.

d) Le soutien au rayonnement de la Métropole, levier de croissance et d'emplois

Ce volet de la stratégie métropolitaine en matière de développement économique et de l'emploi se traduit par une enveloppe globale de 0,88 M€, comprenant essentiellement :

- Un soutien renforcé à Invest in Bordeaux à hauteur de 604 k€ (en hausse de 40 k€) pour permettre à cette agence de mobiliser des moyens en faveur d'un meilleur équilibre du développement économique au bénéfice des territoires voisins de la métropole, conformément à l'axe 3 du Schéma métropolitain de développement économique.
- Le développement d'un portail numérique facilitant l'accès des entreprises à l'offre de service de Bordeaux Métropole et de ses partenaires (100 k€).
- Le développement de la démarche d'intelligence économique (110 k€).

2. Un tourisme durable, fluvial et responsable en faveur du développement équilibré du territoire métropolitain

Jusqu'en 2019, la métropole bordelaise enregistrait une croissance du secteur touristique sans précédent, avec 6,35 millions de nuitées marchandes cette année-là.

La crise sanitaire mondiale a eu un impact considérable. Dans la métropole, le nombre de nuitées marchandes s'est établi à 3,74 millions en 2020, soit une baisse de 41 % par rapport à l'année précédente.

En 2021, l'activité touristique reprend et est en augmentation de 24% par rapport à 2020, les nuitées marchandes enregistrées dans la métropole bordelaise s'élèvent alors à 4,6 millions (-27% par rapport à 2019).

Cette même année, la taxe de séjour a généré 5,98 M€ de recettes, dont 1,37 M€ de recettes issues des plateformes collaboratives (+47% vs 2020, -14% vs 2019).

Par délibération n°2022-193 du Conseil du 25 mars 2022, notre institution a adopté une stratégie pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable, fruit d'une concertation ouverte avec les parties prenantes du territoire (acteurs publics et privés du tourisme, habitants, élus...).

Cette feuille de route s'articule autour de 4 axes stratégiques pour une activité touristique et événementielle soutenable :

- Axe 1 : Accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition responsable
- Axe 2 : Placer l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire
- Axe 3 : Développer les rencontres professionnelles et les grands événements à impact positif pour le territoire
- Axe 4 : Piloter le développement économique du tourisme de manière soutenable

Par délibération n°2022-140 du Conseil du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a acté une convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 avec l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), dont notamment les moyens financiers à octroyer sur la période, à savoir 18,453 M€ pour son fonctionnement (hors festivités) et la mise en œuvre des actions nouvelles liées à la feuille de route adoptée par la Métropole.

Par délibération n°2022-256 du Conseil du 20 mai 2022, Bordeaux Métropole a acté une augmentation des tarifs de la taxe de séjour métropolitaine à compter du 1er janvier 2023, avec une hausse des recettes estimée à 1,3 M€.

Par délibération n°2022- du Conseil du 23 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté le schéma directeur des équipements fluviaux, avec l'ouverture d'une AP de 20 millions d'euros, puis lors du Conseil du 24 novembre 2022, Bordeaux Métropole a acté la délibération fixant la participation financière de la DG Mobilités au budget principal de la Direction du tourisme (programme Croisières et tourisme fluvial) et au budget annexe des équipements fluviaux aussi bien pour le fonctionnement que l'investissement liés aux ouvrages fluviaux.

Avec le transfert des équipements fluviaux des communes à la métropole et des équipements du tourisme d'affaires au 1er janvier 2017, de la compétence Tourisme du Département de la Gironde au 1er avril 2017, Bordeaux Métropole dispose de ressources financières nouvelles pour mener sa politique touristique **à hauteur de 2,3 M€ par an** :

- 344 296 € d'attribution de compensation (AC) liés aux équipements fluviaux
- 1 520 031€ d'AC liés aux équipements du tourisme d'affaires
- 444 518€ de dotation de compensation (DT) nette liée au transfert de la compétence tourisme du Département.

La taxe de séjour pourrait rapporter plus de **8 M€ en 2023** (augmentation de tarifs, nombreux évènements, fin de la crise sanitaire ...), même si une inscription prudente de 7,7 M€ est à ce stade faite.

Par ailleurs pour 2023 :

- plus de 1 M€ de recettes sont attendues dans le cadre de la gestion des équipements fluviaux. Ces dernières sont intégrées dans le budget Annexe « Equipements Fluviaux », lequel a fait l'objet de la création d'une régie dotée de la personnalité financière le 1er janvier 2018.
- 450 k€ HT de loyers à percevoir de la SBEPEC pour l'utilisation des équipements de tourisme d'affaires (parc des expositions, palais des congrès, H 14).

Le tourisme devrait donc générer entre 11 M€ et 12 M€ de recettes directes en 2023 pour la métropole.

Le budget de l'offre touristique s'élève ainsi à **10,8 M€** dont 6,5 en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement en consolidant le budget annexe des équipements fluviaux.

Pour le fonctionnement, conformément à la délibération n°2022-140 du 25 mars 2022, une convention cadre quinquennale 2022-2026 encadre les relations entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM.

Les moyens dédiés à l'OTCBM, hors festivités, s'établissent sur la période 2022/2026 à 18,45 M€, répartis de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention	3 213 000	3 780 000	3 740 000	3 860 000	3 860 000

Le soutien de 180 k€ apporté à Gironde Tourisme est reconduit suite au transfert de la compétence tourisme du Département de la Gironde sur le périmètre métropolitain acté par une convention de transfert signée entre le Département de la Gironde et la métropole en 2017.

Avec un portage assuré par l'OTCBM (Bureau des grands événements), depuis 2021, la fête du vin est métropolisée et annualisée avec une certification Iso 20121 acquise. Il est envisagé d'y apporter un soutien de 140 k€ en subvention. En complément, afin de louer des pontons et des équipements nautiques pour accueillir les voiliers et autres bateaux en toute sécurité, un budget de 100 k€ est prévu, qui servira également à prendre en charge les frais de pilotage, remorquage...

Dans la poursuite de la politique d'un tourisme apaisé et durable sur la Métropole, via notamment la redirection des flux de touristes et d'habitants (dans leurs temps de loisirs) vers les espaces naturels du territoire, il s'agira de faire vivre le chemin de grande randonnée (GR) de Bordeaux métropole pour 60 k€.

Concernant l'investissement, les travaux concerneront essentiellement le **ponton Belvédère pour 2,2 M€**.

Une autorisation de programme de 1,816 M€ est ouverte pour le plan d'investissement 2021-2026 de la Cité du Vin. Un premier acompte de subvention a été versé en 2021. Compte tenu de la bonne avancée des travaux pour un montant de 544,8 k€, il conviendra donc de prévoir un paiement de **324 k€** en 2023.

Sont également à prévoir des travaux de menuiserie sur le bâtiment de l'OTCMB de **117 k€** pour la dernière tranche des travaux.

Enfin, **290 k€** sont fléchés sur des aménagements touristiques.

Enfin au titre des équipements fluviaux, Bordeaux Métropole exploite et entretient 17 équipements sur la Garonne et la Dordogne, ainsi qu'un parc de cales de mise à l'eau et de terre-pleins techniques, cela au sein d'un Service industriel et commercial (SPIC) dédié depuis janvier 2018 relevant d'un budget annexe HT.

Ces équipements représentent un budget de **1,25 M€ en dépenses de fonctionnement et 1,36 M€ HT en dépenses d'investissement** dont le marché de travaux de Bègles Port Garonne notifié en septembre 2022 et qui se poursuivra en 2023. **800 k€** sont ainsi inscrits pour achever la rénovation complète du port qui a plus de 20 ans. Enfin, des dépenses d'investissement sont prévues pour le ponton Bastide idéal pour la création d'un arrêt Bat³ devant le nouveau quartier Bastide/Niel comme prévu dans le cadre de la coordination du schéma des Mobilités, de la DSP Transport et du schéma directeur des équipements fluviaux. Les études de MOE sont quasiment achevées et l'estimation des travaux actualisée en tenant compte des fortes évolutions du prix des matières premières porte le budget à **560 k€**.

E. Les actions de rayonnement de la Métropole

Que ce soit au travers de son soutien à l'enseignement supérieur ou au travers des équipements culturels et sportifs, à l'animation et au soutien aux événements majeurs du territoire, la métropole contribue à valoriser son territoire.

1. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bordeaux Métropole va allouer en 2023 une subvention à Cap Sciences à l'identique de 2022, dans le cadre de la convention triennale 2021 – 2023, ainsi que la poursuite du programme Pop up sciences :

- en fonctionnement : **320 k€ + 48 k€** pour le projet Pop Up Sciences
- en investissement : **120 k€ + 25 k€** pour le projet Pop Up Sciences

Bordeaux Métropole poursuit sa politique de soutien en accordant **283 k€ des subventions en fonctionnement en 2023 à des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche et toujours selon les priorités de la stratégie métropolitaine votée en 2016** : 40 k€ à l'Université Bordeaux Montaigne, 50 k€ à l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux (EBABX), 40 k€ pour le dispositif de soutien à la mobilité des chercheurs, 30 k€ pour le dispositif de soutien à la lutte contre la précarité étudiante, 91 k€ pour la mémoire de Bordeaux et 32 k€ pour le Centre d'Information Jeunesse de Nouvelle Aquitaine (CRIJNA).

Concernant l'investissement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, Bordeaux Métropole prévoit, en sus du partenariat avec Capsciences, **11,5 M€ en 2023 pour l'opération Agglocampus** dont les contributions pour :

- L'aménagement des espaces publics Béthanie pour 560 k€,
- Le pôle de vie Carreire pour 600 k€,
- La bibliothèque universitaire Droit et Lettres pour 1 400 k€,
- Le pôle de vie Marne pour 1 320 k€,
- Le bâtiment SMART Rocquencourt pour 1 455 k€,
- L'aménagement des espaces publics Montaigne-Montesquieu pour 2 839 K€,
- L'aménagement des espaces publics Arts & Métiers pour 648 k€,
- L'Institut de maintenance aéronautique (IMA) pour 200 k€,
- Le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse (PESMD) pour 450 k€,
- Le Village 3 projet « vie de campus » – CROUS de Bordeaux pour 490 k€,
- Le projet de campus Junia pour 900 k€
- et le Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) pour 40 k€.

2. Dans le domaine des évènements et équipements d'intérêt métropolitain et commande artistique

Un budget de près de 30 M€ (hors dette), dont 13,32 M€ en fonctionnement et 16,61 M€ en investissement, est prévu pour 2023 ; en très forte progression en fonctionnement (quasi-doublement) sous les effets conjugués notamment de l'accueil de la coupe du monde de rugby et de la mise en service du stade nautique.

Ainsi Bordeaux Métropole se prépare à accueillir 5 matchs lors de la Coupe du monde de rugby. A ce titre, elle adhère au club des sites et a prévu de mobiliser en 2023 un **budget de 3,7 M€** en vue de cet évènement. Par ailleurs, d'autres évènements mobilisent des financements métropolitains en 2023 pour un budget d'**1 M€ dont** :

+ 640 k€ de dépenses liées au Tour de France

+ 155 k€ pour les JO 2024

+ 100 k€ de dépenses annexes liées (signalisation grands évènements, mesures compensatoires...)

Sont également financés **l'entretien et la maintenance des équipements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain** pour un coût global de 250 k€ ; ainsi que les redevances du stade MATMUT 4,1 M€ (hors redevance financière). Ce budget est complété en 2023 de la première inscription des charges d'exploitation, maintenance au titre du **stade nautique « Aquastadium »** à Mérignac. Dans un calendrier incertain, un **budget prévisionnel de 2,14 M€** est proposé (financé à 66% par un remboursement de la ville de Mérignac à inscrire) dans l'attente de la fixation définitive des conditions de mise en service et des nécessaires ajustements de redevance qui s'en suivront (y compris en recette donc).

S'agissant de la programmation et le soutien **aux évènements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain**, un budget d'1,8 M€ est proposé dont :

- **dans le domaine culturel (1,74 M€)** pour les manifestations culturelles et soutiens inscrits aux contrats de co-développement ainsi que pour le financement de l'été métropolitain;
- **au titre des évènements sportifs (61,5 k€)** : Decastar 60 k€, National Pétanque 1 500 €.

Des crédits d'investissement (travaux de gros entretien, rénovation et/ou restructuration) sont inscrits **pour 16 M€** dont :

- 4,74 M€ pour le musée de la Création franche
- 4,9 M€ pour le soutien aux équipements communaux,
- 2,26 M€ pour la restructuration du stade Paul Pierre Bernard,
- 1,5 M€ pour la Maison des sports des Iris,
- 2 M€ pour le stade MATMUT

En recettes, sont prévues les contributions des communes de Mérignac et de la Région Nouvelle-Aquitaine à ces projets de construction (Stade nautique et Stade Paul Pierre Bernard) pour **3,65 M€ et 1 M€** de recettes attendues pour le Musée de la Création franche.

La **commande publique artistique** bénéficie d'un budget global de **1,5 M€** pour la commande de nouvelles œuvres (1,21 M€ en investissement et 270 k€ en fonctionnement dont 100 k€ pour l'entretien et la mise en valeur de la collection).

F. Grandes infrastructures

Les infrastructures ferroviaires et aéroportuaires sont déterminantes au regard de l'ambition d'inscrire la Métropole dans ce vaste réseau urbain que forment les grandes villes d'Europe. La métropole bordelaise est confrontée à un défi majeur de mobilité. Depuis des années elle souffre d'une congestion automobile. Pour y remédier, l'usage du transport ferroviaire est déterminant. Pour bénéficier de plus de trains quotidiens et avec une meilleure régularité, il est nécessaire de dégager davantage de sillons.

Le projet des **Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB)** prévoit la création d'une 3ème voie entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans et d'une 4ème voie en évitement au niveau des points d'arrêts que sont les haltes ferroviaires. Ainsi une enveloppe de **12,5 M€** est prévue en 2023 pour financer ces aménagements.

G. Habitat, logement et renouvellement urbain

Le budget dédié à ce secteur prioritaire doit permettre de répondre aux enjeux en matière de logement de la Métropole : favoriser l'accès au logement, notamment par une production à des prix maîtrisés, améliorer les conditions d'habitat, faire face à la diversité des attentes (ménages en précarisation, populations vieillissantes, jeunes en recherche de solutions de logement...), tout en respectant les équilibres financiers. Mais il finance également les interventions de la Métropole dans le champ du renouvellement urbain, avec une compétence renforcée et la signature du contrat de ville.

Ainsi **92,8 M€** sont inscrits au budget 2023 dont 10 M€ en fonctionnement et 82,8 M€ en investissement, soit un budget en progression de 8,35% par rapport à 2022.

1. Habitat et logement

a) Accueil des gens du voyage (10,7 M€)

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière d'accueil des gens du voyage, Bordeaux Métropole intervient notamment :

Pour les aires d'accueil :

- En fonctionnement pour un budget de 1,5 M€ incluant le marché d'entretien des 8 aires entièrement métropolitaines et une enveloppe de travaux, notamment sur l'aire de Villenave d'Ornon.
- En investissement pour un budget de 2,1 M€ incluant l'achat du terrain de l'aire de Pessac (440 k€) et divers travaux dont 1,1 M€ affectés à l'aire de Villenave d'Ornon

Pour les aires de grand passage à hauteur de 5,2 M€ incluant la construction de l'aire de Mérignac pour 4,1 M€.

Sur le volet lié à la sédentarisation, il s'agit de l'accompagnement technique et social des ménages dans la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat et branchements aux réseaux (250 k€) ainsi qu'un budget de travaux et d'études pour 145 k€.

b) Interventions sur le parc privé (7,77 M€)

Dans ce domaine, les modalités d'intervention, qui s'inscrivent dans une logique multi partenariale, avec notamment un financement en partie par les communes et des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), reposent toujours principalement sur :

- Les dispositifs d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement urbain - OPAH RU - Centre Historique, Service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie et dispositif de soutien aux copropriétés en difficulté ..., avec des crédits d'investissement de 6.06 K€ mais des recettes attendues (Ville de Bordeaux, ANAH pour 50%, Etat) ;
- Les aides propres déléguées à l'ANAH, qui restent stables (0,4 M€)
- La concession d'aménagement sur le centre historique de Bordeaux, à hauteur de 5,25 M€
- Le Programme d'intérêt général (PIG) à hauteur de 584 k€

c) Habitat spécifique et solidaire (5,7 M€)

Ces interventions concernent notamment la stabilisation des roms via des établissements ou logements temporaires d'insertion (ETI - LTI) et mobilise un budget de 1,48 M€.

Les mesures concernant la problématique des squats bénéficient d'un budget de 949 k€ qui permet notamment l'amélioration des conditions de vie sur les sites occupés et notamment l'accès aux biens essentiels.

Ce budget comprend également :

- La reconduction de la subvention de la Métropole au GIP Fonds solidarité logement sur les montants contractualisés avec le Conseil départemental de la Gironde (et faisant l'objet de compensations financières par ce dernier) 3,25 M€,
- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « logement d'abord » à hauteur de 80 k€.

d) Interventions sur le parc public (18,1 M€)

Ce budget d'investissement concourt au développement de l'offre de logements sociaux des bailleurs publics et à leur amélioration avec :

- des aides à la pierre (10 M€), devant permettre de soutenir la production de logements sociaux en cohérence avec les objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) et de la

- délégation des aides à la pierre de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la convention avec Aquitanis sur ses deux volets production (1,1M€) et réhabilitation (2 M€) ;
- l'aide à l'accession abordable à hauteur de 100 k€
- Les aides « Plan climat » à hauteur de 800 k€.

e) Soutien aux acteurs de l'habitat (452 k€)

Les objectifs en matière d'habitat ne peuvent être atteints sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs. A cet égard, plusieurs associations qui œuvrent au titre de l'intérêt général sont soutenues par la Métropole parmi lesquelles SOLIHA (anciennement association pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat – PACT -), l'Association départementale d'information sur le logement en Gironde (l'ADIL), l'Union régionale pour l'habitat des jeunes en Aquitaine (URHAJ) et l'association départementale des amis des gens du voyage (ADAV).

Le poste subventions est en baisse de 9% par rapport à 2022, avec un maintien prioritaire sur les associations dont les activités sont les plus utiles à la politique publique.

f) F. Etudes en lien avec le PLH (251 k€)

La ligne inscrite au plan pluriannuel d'investissement (PPI) est maintenue auxquels s'ajoutent 170 k€, pour une étude stratégique pour la lutte contre l'Habitat indigne et les suites des effondrements de Bordeaux.

2. Le volet politique de la ville et renouvellement urbain

Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre de ses opérations de renouvellement urbain, outils indispensables à la transformation et l'amélioration du cadre de vie des quartiers situés en périmètre « politique de la ville ».

Il finance toute à la fois des opérations anciennes (Grand Parc, Eysines grand Caillou, Bordeaux Claveau et Bègles Paty) et des opérations nouvelles reprises en maîtrise d'ouvrage par la métropole depuis 2016 : Floirac Dravemont, Cenon Palmer, Joliot Curie et Bordeaux Aubiers (convention ANRU signée en avril 2020), ainsi que Bassens – Avenir ; Pessac Saige, Lormont Carriet (en 2020) et Talence Thouars (2022).

Soit un total de **47,7 M€ d'investissement** pour l'ensemble des projets de renouvellement urbain sur les quartiers. Cette hausse par rapport à 2022 est notamment liée à la montée en phase opérationnelle de certains projets, comme celui des Aubiers (13,7 M€), de Cenon Palmer (5,9 M€), Bassens Beauval (6,3 M€) ou Floirac Dravemont (5,4 M€). La majorité des PRU est aujourd'hui en phase opérationnelle.

De plus, signataire du contrat de ville 2015-2020, Bordeaux Métropole assume cette nouvelle compétence en dégageant de nouveaux moyens pour l'animation de la politique de la ville. A ce titre, des crédits sont reconduits pour des **aides financières aux partenaires des contrats de ville, à hauteur de 1,5 M€**. Sont également prévus en fonctionnement pour le soutien aux associations et à l'insertion dans le cadre d'appels à projet commun avec l'Etat au titre du Plan pauvreté.

Enfin **634 k€ sont prévus dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes** avec le développement d'actions nouvelles au titre des préconisations de l'étude Jeunesse, du lancement des chèques service et de la reconduction de l'Appel à projet Etudiants en précarité et **3,25 M€ de participation au fonds solidarité logement**.

Au total, près de 50 M€ sont consacrés aux soutiens au « contrat de ville ».

H. Aménagement urbain et patrimonial

Le budget alloué à cette politique s'établit pour 2023 à **83,5 M€**, dont 74,9 M€ en investissement et 8,6 M€ en fonctionnement.

1. Urbanisme opérationnel

En matière d'urbanisme opérationnel, les crédits alloués (**52,9 M€**, y compris les besoins des ZAC du Tasta (0,5 M€) et des quais (1,8 M€) réalisée en régie et le financement de l'OIN Euratlantique (12,7 M€)) permettent d'assurer la poursuite de la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM), intégrant la prise en compte des besoins scolaires qui en sont la résultante, avec comme enjeu de produire une offre de qualité suffisamment accessible financièrement pour convaincre les ménages en quête d'un logement de s'installer au cœur de l'agglomération, ceci avec un effort tout particulier sur l'accession à prix maîtrisés.

Une grande partie des crédits va ainsi permettre d'assurer la poursuite de la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain notamment le quartier Brazza (12,9 M€) dont la mise en œuvre opérationnelle se poursuit et s'accélère avec :

- La poursuite des études assistances à maîtrise d'ouvrage et prestations nécessaire pour l'accompagnement de ce projet complexe et ambitieux conduit dans une logique d'urbanisme négocié (622 k€),
- L'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation des espaces publics structurants en accompagnement des opérations privées (2,4 M€),
- Le financement des groupes scolaires (5 M€).

Enfin, il est proposé une inscription de **5,5 M€ au titre du dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux hors OAIM**.

Concernant le **pôle territorial Sud**, 1,8 M€ sont prévus au titre des projets urbains partenariaux pour poursuivre la création des giratoires Mirieu de Labarre et Chemin du Pas de la Côte à Villenave d'Ornon dont les travaux sont décalés à 2023 ainsi que ceux de la ZAC Pessac centre-ville pour 320 k€. Les opérations d'aménagement dont la Zac de Gradignan et le Pontet sud représentent un investissement de 3 M€ en 2023.

Pour le **pôle territorial rive droite**, le programme d'urbanisme opérationnel est consacré à la continuation de la ZAC d'Ambarès (1,1M€) et à différents projets urbains partenariaux (PUP) pour 1,4 M€.

En ce qui concerne le **pôle territorial de Bordeaux**, 7,6 M€ vont permettre de poursuivre les travaux du PAE des bassins à flots qui entrent dans sa dernière phase de réalisation (clôture du PAE en 2025).

Les opérations d'aménagement du pôle territorial ouest concernent le Bouscat, Petit Bruges et Bruges Terrefort à Bruges.

2. Programme 50 000 logements

Le budget affecté aux opérations ressortant du programme « habiter, s'épanouir » représente 21,5 M€ d'investissements dont 19,2 M€ pour les aménagements.

Bordeaux Métropole poursuit le pilotage des opérations d'aménagement en collaboration avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) notamment aux côtés de la commune de Mérignac pour les opérations Marne (4,43 M€) et Soleil (9,4 M€) ainsi que pour le futur groupe scolaire (1,05 M€) et de Gradignan (2,5 M€).

Par ailleurs, le marché d'accord-cadre avec La Fab permet de confier à celle-ci la conduite de différents types d'actions préalables à l'engagement de futures opérations d'aménagement : appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du Programme 50 000 logements, mise en œuvre et suivi des îlots témoins, préparation de l'engagement d'opérations d'aménagement et engagement des premières acquisitions, action foncière.

Les crédits 2023 prévus pour les prestations de la SPL s'élèvent à 2,36 M€ sur le volet « habiter, s'épanouir ».

3. Etudes et planification urbaine

Au titre des études relatives aux documents cadres de la planification urbaine, un budget de 530 k€ est proposé pour permettre l'engagement des travaux préparatoires à la révision du Plan local d'urbanisme et pour le suivi des études d'archéo-géographie et d'anthropologie visant à avoir une meilleure connaissance du territoire sous tous ses aspects : mieux connaître les processus de transformation du territoire, nature des sols, valoriser l'existant et l'adapter aux enjeux et défis de notre époque.

Un montant de 643 k€ est prévu pour des études urbaines sur secteurs évolutifs.

4. Contributions et subventions

Les crédits sont reconduits pour les aides financières aux partenaires (subventions de fonctionnement) à hauteur de 4,9 M€. Il s'agit entre autres de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) 4,37 M€, Arc en rêve (407 k€) ou l'Agence qualité construction (52 M€).

La contribution au SYSDAU pour le suivi du schéma de cohérence territorial (SCoT) s'établit à 650 k€.

5. Commission métropolitaine des avant projets

La poursuite du travail de la Commission Métropolitaine des Avant-projets (CMAP) au service des Communes de la Métropole implique la poursuite de la mission d'architectes-conseil métropolitains. Les architectes-conseil métropolitains siègent au sein des Commissions métropolitaines des avant-projets et examinent actuellement les projets de construction sur les Communes de Pessac, Floirac et Carbon-Blanc.

Afin d'accompagner les élus et les services de la Métropole dans cette démarche, une mission d'architectes-conseil évaluée à 72 k€ pour 2023 est nécessaire.

6. Valorisation du projet urbain

320 k€ sont prévus (crédits de fonctionnement) au titre de la communication et la mise en valeur de projets d'aménagement sur le territoire métropolitain en appui des directions de l'urbanisme, de l'habitat et de la nature.

I. La Nature

Le budget dédié pour 2023 à ces interventions s'élève à 13,8 M€ (soit +37%), dont 12,24 M€ en investissement et 1,6 M€ en fonctionnement, finançant notamment, pour 2023, les principales interventions suivantes :

- **Aménagement et animation d'espaces de natures (5 M€)** Comprenant notamment l'**OAIM Brazzaligne** pour un budget de 1,9 M€ en investissement (financement du marché et des études de maîtrise d'œuvre pour la seconde phase de la Brazzaligne) et l'**OAIM Parc des Jalles** pour 1,68 M€ en crédit d'études, de travaux ainsi que des crédits de subventions des projets d'acquisition foncière ou de parcs en maîtrise

d'ouvrage communale au sein du Parc des Jalles (100 k€).

- **Stratégie résilience agricole et alimentaire (972 k€).** Il s'agit principalement de frais d'études, et de subventions aux organismes publics tels que la Chambre d'agriculture de la Gironde et les subventions aux associations, aux communes et le soutien aux agriculteurs via le versement d'aides directes. En investissement, 296 k€ pour l'émergence de projets et l'aménagement de secteurs agricoles, ainsi que la réhabilitation des bâtiments agricoles
- **Stratégie Biodiver'Cité.** Cette stratégie a fait l'objet d'un dossier de candidature au programme européen LIFE. Bordeaux Métropole vient d'être désignée lauréate de ce programme ce qui se soldera par une subvention totale de 3,53 M€, soit 60 % des dépenses présentées au programme LIFE sur 5 ans.
Bordeaux Métropole a plusieurs partenaires dans ce projet (Cistude Nature, LPO, CEN-NA, Fédération de pêche, SERE), auxquels il est prévu une redistribution d'une partie de la subvention LIFE à hauteur de 135 k€ sur 5 ans. En 2023, pour la première année du programme LIFE, 30 % de ce montant seront versés aux associations.
- **Promotion et développement de la renaturation (6,76 M€)** dont en investissement 3,4 M€ pour des études avant plantation, les opérations de plantation et les subventions aux communes conformément au règlement d'intervention 1M arbres.
- **Prévention des risques et nuisances (1,18 M€)** incluant la prévention des risques technologiques (376 K€) et des nuisances sonores (808 k€)

J. Stratégie et action foncières

Bordeaux Métropole achète les biens immobiliers dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption urbain, du portage de foncières pour le compte de ses partenaires (communes, bailleurs sociaux, Fabrique Métropolitaine, EPA Euratlantique...), de la constitution de réserves foncières stratégiques pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme de la collectivité.

Le budget alloué à la stratégie foncière (hors lignes spécifiques d'acquisition portées par les autres politiques directement) s'établit pour 2023 à 35,4 M€, dont 30 M€ en investissement et 5,5 M€ en fonctionnement. Il se décline sur deux axes principaux en dépense et sur une dynamique des recettes :

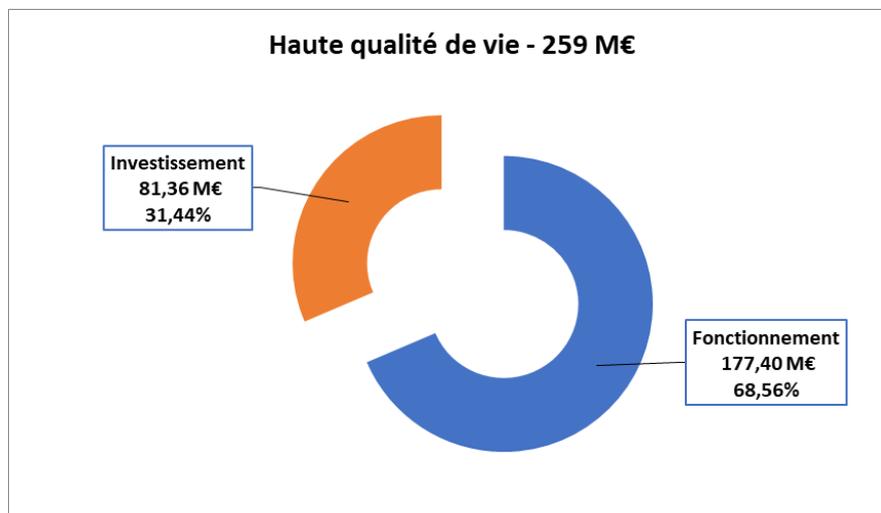
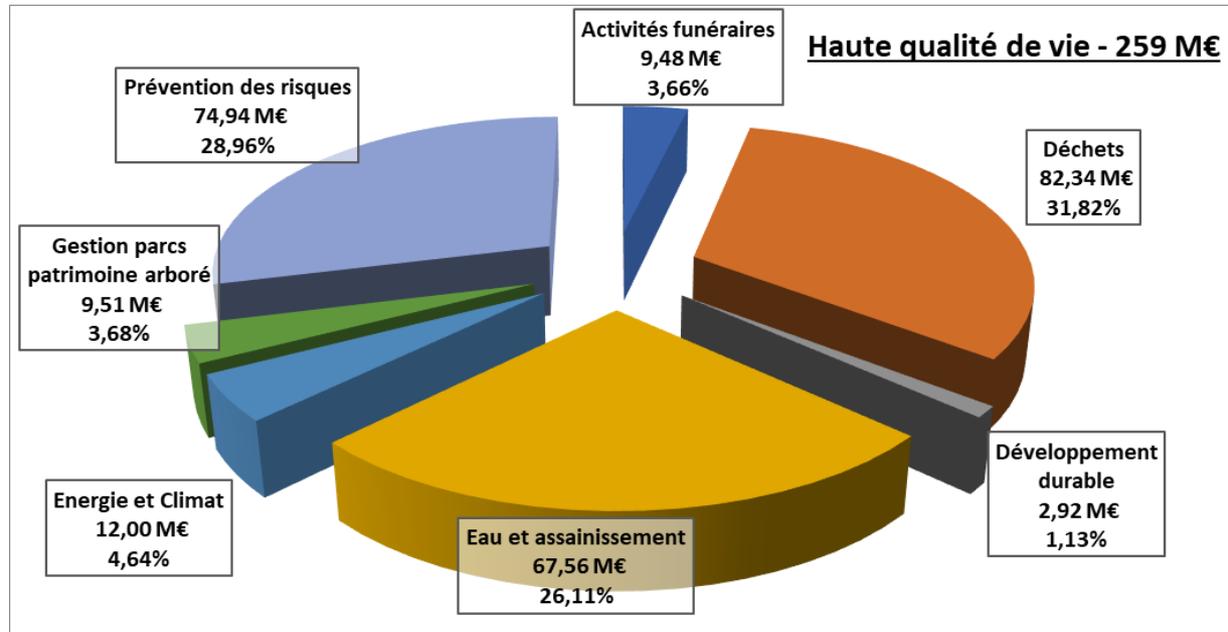
- La constitution de réserves foncières dans le cadre d'une stratégie d'anticipation à moyen et long terme destinée à préfigurer les projets futurs, pour laquelle des crédits sont prévus à 25,5 M€.
- Les acquisitions de nature pré opérationnelles ou opérationnelles nécessaires aux projets métropolitains identifiés à court terme et budgétées à hauteur de 10,1 M€.

Les recettes budgétées, pour **2,6 M€**, sont les **revenus des immeubles occupés** (excédent de gestion reversé par Aquitanis notre gestionnaire, remboursement de la TOM perçue auprès des locataires, diverses redevances d'occupation du domaine privé de BM...). A ces revenus s'ajoute le **produit des cessions estimé pour 2023 à 17 M€**.

III. Haute qualité de vie

Le budget présenté sur la thématique de la Haute qualité de vie vise à la fois à poursuivre et renforcer les politiques publiques initiées, à financer des projets concourant à ces politiques publiques et à en assumer les coûts de fonctionnement.

Le budget alloué en 2023 s'élève tous budgets et toutes sections confondus à **259 M€** (-1,3%), dont **81,5 M€ en investissement** et **177,5 M€ en fonctionnement**.



A. Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

L'année 2022 a été marquée par le vote du Plan stratégique déchets 2026 « Réduire – Valoriser » qui constitue la programmation à 5 ans des orientations en matière d'organisation du service public de gestion des déchets des ménages et des ambitions fortes en termes de réduction des déchets produits et de valorisation matière des déchets non évités. Ainsi, le plan stratégique compte pour 20 % des dépenses de fonctionnement et pour 15% des dépenses d'investissement du BP 2023.

Pour 2023, le budget annexe s'équilibre à **141,8 M€ en dépenses réelles** toutes sections, en progression de 19%.

- **Une progression de 12,16% des dépenses de fonctionnement (111 M€).**

Le plan stratégique compte pour 20 % du budget de fonctionnement avec 10 M€ au budget 2023 et une évolution de 2,36 M€ par rapport au budget 2022.

Les charges à caractère général augmentent de 11,7% soit 4 M€ compte tenu essentiellement de :

- La prise en compte des coûts en lien avec le Plan Stratégique Déchets pour 2,36 M€, soit 60% de l'augmentation des charges. Cette évolution suit la mise en place du Plan Stratégique Déchets voté en mars 2022 qui se traduit tout d'abord par la hausse des tarifs de traitement du tout venant en centre de recyclage du fait de la prise en compte, dans le nouveau marché, d'une obligation de valorisation matière des déchets pour (679 k€).
- Il convient d'y ajouter la mise en œuvre des obligations réglementaires relatives à l'extension des consignes de tri - enquête et harmonisation des couleurs des bacs - qui a été reportée (624 k€) : augmentation des tonnages du tri de la collecte représentant un surcout de 200 k € ; augmentation des frais de livraison de bacs (150 k€) ; l'acquisition de composteurs individuels et collectifs (156 k€). Par ailleurs une enveloppe de frais d'honoraires (517 k€) sera principalement consacrée à l'accompagnement au changement de comportements auprès des habitants (455 k€) notamment dans le cadre de la commande politique concernant la coopération territoriale (335 k€)

A cela s'ajoute des charges incompressibles constituées de l'augmentation de la TGAP en lien avec la hausse des tarifs programmés sur l'enfouissement et l'incinération (768 k€). Viennent s'ajouter des frais de gardiennage supplémentaires pour accroître la sécurité sur les 15 centres de recyclages (table ronde sécurité) notamment sur trois centres où un gardiennage 24h/24h a été mis en place (509 k€), l'augmentation des frais de transport et traitement des déchets verts à la suite du renouvellement des marchés (461 k€), et la revalorisation des primes d'assurances pour (255 k€).

Hors plan stratégique et dépenses incompressibles, les charges affichent une baisse de 1 % avec des réductions à souligner sur le réajustement de la taxe foncière de l'UVE de Bègles (- 403 k€) et le traitement des sables de balayage via la passation d'un nouveau marché plus économique (-212 k€), ainsi que sur les prestations de manutentions pour (-135 k€).

A ces dépenses d'exploitation, s'ajoutent à compter de 2023 **le paiement des frais financiers** inhérents au financement de la modernisation des deux unités de valorisation et de l'extension du centre de tri. Ces ouvrages réalisés dans le cadre du contrat de concession et financés intégralement par notre établissement sont couverts par une dette prévisionnelle de 46,5 M€ à régler sur la période de la concession. Le montant estimé (la fixation des taux et de la base de financement ne seront définitivement arrêtés qu'à la mise en service industrielle prévue en février) des intérêts dus pour 2023 s'établit à 2,2 M€ (et le capital à 8,6 M€). Le paiement de cette annuité est couvert par la reprise de provision constituée à cette fin.

- **Une hausse prévisionnelle des dépenses d'investissement** de l'ordre de 52% (30 M€) y compris la contribution financière (dette) pour la modernisation et extension des sites. Hors dette, les **dépenses d'équipement s'établissent à 22 M€**, en hausse de près de 15%.

Le plan stratégique compte pour 15% du budget 2023 avec 3,2 M€ sur les 22 M€ prévus, qui comprennent :

- La construction du bâtiment d'exploitation sur le site de Latule pour lequel 1 M€ ont été réaffectés sur l'année 2023 à la suite du retard de lancement des travaux,

- Le rattrapage du retard de livraison du matériel roulant pour la collecte en apport volontaire pour (+1,57 M€) ;
 - L'acquisition de matériel pour la collecte en porte à porte (642 k€) dont l'achat de bacs induit par l'extension des consignes de tri (350 k€), et le retard de livraison sur le matériel roulant (272 k€).
 - 850 k€ pour l'achat de terrain notamment pour l'agrandissement du centre de recyclage de Surcouf et 120 k€ pour la mise en place d'un système d'information pour la relation usagers.
 - Le surcoût des travaux de compensation de la zone humide du centre de tri de Bègles pour 1 M€
 - Les travaux d'aménagement des différents sites du pôle PPGD pour 485 k€ dont 250 k€ pour le site de Bègles principalement pour la réhabilitation de la station de lavage et 125 k€ pour des études ainsi que 50 k€ de travaux en lien avec le site de Latule.
- Une augmentation de 6,95 % **des recettes de fonctionnement hors TEOM** (+1,75 M€) avec des recettes estimées à 25,1 M€, principalement liées à l'évolution des redevances versées dans le cadre du contrat Valbom de traitement des déchets (+850 k€), à la hausse des tarifs de rachat de la ferraille des centres de recyclage pour 700 k€ et à l'augmentation des tarifs de la redevance spéciale à la suite de l'évolution de l'indice pour 300 k€.

B. Gestion de l'eau et assainissement

Ce secteur qui ne comprend plus que 2 budgets (principal et assainissement) suite au transfert à la Régie de l'eau des activités de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle au 1^{er} janvier, assainissement non collectif, eau industrielle) se voit doté d'un budget toutes entités et toutes sections confondues de **79,5 M€**, dont 33,4 M€ en investissement et 46,1 M€ en fonctionnement.

1. La gestion des eaux pluviales

L'année 2023 est marquée par le **transfert de la direction de l'eau à la Régie de l'Eau Bordeaux métropole**. Pour autant, ces compétences restent du ressort de notre établissement, autorité organisatrice des services. Ainsi, par le biais de conventions de prestation et de maîtrise d'ouvrage, la Métropole va confier à sa régie le soin de réaliser les missions qui s'attachent aux compétences de la gestion des eaux pluviales et de la défense contre l'incendie.

Ceci se traduit sur le budget principal par une dépense de prestation de service de **2,8 M€** compensée par une baisse de charge en masse salariale (- 2 M€ pour la seule part relevant du budget principal)²².

S'agissant de la gestion des eaux pluviales (hors GEMAPI), on peut noter la **hausse des coûts de traitement** avec une revalorisation de la rémunération de l'exploitant (+1,4 M€, soit **21,4 M€**) et la stabilité de la contribution du budget principal aux charges et investissement du budget annexe (3,6 M€). Une nouvelle recette liée au contrôle de la régie de l'eau par l'autorité organisatrice sera mise en place (0,30 M€) afin de compenser les charges générées par le contrôle qui sera réalisé sur cette nouvelle entité.

En investissement, 14,35 M€ porteront principalement sur des opérations dans le domaine des eaux pluviales avec le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales (3,5 M€), les réseaux structurants (2,7 M€), les inspections télévisuelles des réseaux (1,2 M €), et les différents

²² La diminution de masse salariale liée au transfert de service vers la Régie de l'eau est évaluée à 3,7 M€. Toutefois une part de cette masse était imputée aux activités de gestion des eaux usées par un remboursement du budget annexe assainissement. Ce remboursement de 1,7 M€ doit venir en déduction de la masse salariale propre à la gestion des eaux pluviales et de la DECI.

bassins métropolitains dont le Bassin Vignan à Eysines, Finance et Mousson à Villenave d'Ornon, Monadey à Talence (5,48 M€).

2. La gestion des eaux usées collectives

A l'instar des modalités de gestion du service des eaux pluviales, l'ensemble des effectifs, transféré à la Régie de l'eau Bordeaux Métropole restera en activité au profit de la Métropole tant dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans les domaines de l'assainissement collectif, que dans le suivi de la DSP assainissement, et les missions supports liées à ces activités.

- **En exploitation le budget de l'assainissement s'élève à 26,5M€** (hors dotation aux amortissements).

Ce budget est marqué par une structuration nouvelle, du fait de l'introduction de la rémunération de la Régie de l'eau (2,3 M€) pour ses prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de services effectuées pour le compte de Bordeaux Métropole dans le domaine de l'assainissement. A contrario le poste de charges salariales, correspondant à la refacturation qui était opérée par le budget principal, est supprimé pour 1,7 M€.

En outre, le budget 2023 est impacté par le reversement au fermier (SABOM) d'une partie des recettes issues de la vente de gaz produit sur le site de la station d'épuration de Clos de Hilde à REGAZ (0,7 M€ sur une recette de revente de gaz à REGAZ estimée à 1,5 M€).

A périmètre constant, c'est-à-dire hors facturations de la régie et reversement des ventes de gaz, les dépenses seraient en diminution de 22 %.

Les autres dépenses prévues en 2023 sont constituées, notamment :

- du reversement au fermier des ventes d'électricité produit sur la station d'épuration Louis Fargue (0,87 M€) compensés par une recette de même montant ;
- de l'admissions en non-valeur au titre de la fin du contrat de DSP de l'assainissement 2013-2018 (0,5 M€) ;
- du remboursement des taxes foncières au budget principal (0,30 M€) ;

- **Les prévisions de recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement restent proches de celles de l'année précédente, avec 41,3M€.**

Elles se composent essentiellement de la redevance assainissement versée par le délégataire, soit un montant de 27,5 M€ pour un volume estimé à 44,23 millions de m³, en stabilité par rapport à 2022. Le Budget annexe bénéficie également des produits de la vente d'électricité à EDF produite sur le site de la station d'épuration Louis Fargue pour (0,87 M€) ainsi que de la revente de production de biogaz sur le site de la station d'épuration de Clos de Hilde (1,5 M€).

La contribution Eaux pluviale perçue du budget principal pour la prise en charge des dépenses réalisées sur les réseaux unitaires par le budget annexe assainissement a été évaluée à 3,6 M€, et les produits de la participation à l'assainissement collectif (PFAC) à 4 M€.

- **En investissement**, les crédits de paiements s'inscrivent à la baisse (de 36,8 M€ à 22,2 M€) du fait de l'achèvement de projets d'envergure : transfert des effluents de Cantinolle, équipement biogaz sur la station Clos de Hilde, déviation ou réalisation de réseaux d'assainissement sur le tracé du BHNS.

Les principaux crédits ouverts au budget 2023 concernent les opérations récurrentes sur les réseaux d'assainissement :

- Renouvellement de réseaux (7 M€)
- Réseaux structurants (3 M€)
- Développement des réseaux locaux (2 M€)

- Inspections télévisuelles /ITV (1,2 M€) dont une partie pour solder les engagements non mandatés fin 2022
- Une enveloppe (6,4 M€) est également prévue pour l'achèvement des opérations précitées : transfert des effluents de Cantinolle, équipement biogaz sur la station Clos de Hilde, déviation ou réalisation de réseaux d'assainissement sur le tracé du BHNS.

Des études préalables concernant de nouveaux projets sont également inscrites, pour un démarrage des travaux en 2024 et 2025. Il s'agit notamment de l'extension de la station de Lille (phase 2 du transfert des effluents de Cantinolle, travaux estimés à plus de 30 M€) et de la création des bassins de Cenon Pont Rouge (travaux estimés à 5,6 M€) et de Bordeaux Baysse (travaux estimés à 5,2 M€).

6,4M€ de recettes sont attendus pour financer ces projets, dont :

- une subvention accordée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (1 M€) pour le projet de transfert des effluents traités et des effluents bruts de la station d'épuration de Cantinolle vers la station d'épuration de Lille, qui portera le montant des acomptes perçus à 80 % de la subvention accordée (2 M€).
- un versement de 5,4 M€ par le budget principal en compensation de l'absence de PFAC sur l'opération d'aménagement de Brazza par rétrocession de la taxe d'aménagement majorée perçue sur le projet.

C. Actions climatiques et transition énergétique

Le Plan Climat de la Métropole fixe des objectifs ambitieux mais réalistes au regard de la capacité à faire de la Métropole et des acteurs locaux qui y concourent.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre budgétaire transversal et partagé mais dont l'effort spécifique porté par la délégation Climat, transition énergétique, santé se matérialisera par un engagement global de **14,9 M€** en 2023 (4,8 M€ en fonctionnement et 10,1 M€ en investissement) principalement orienté vers cinq objectifs.

- **Le maintien d'un haut niveau d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique** (3,34 M€) qui se concrétise principalement par la poursuite du dispositif de subvention conséquent (1,6 M€ pour les particuliers et 1 M€ pour les copropriétés), et la prolongation de la structuration de la filière de rénovation énergétique avec l'accompagnement des copropriétés, des professionnels et des acteurs tertiaires (150 k€). Le soutien aux espaces info énergie (0,87 M€) sera par ailleurs maintenu.
- **La prolongation de l'accompagnement à la structuration du secteur de la santé environnementale et de l'alimentation durable** (560 k€) permettra la préparation de mise en œuvre effective d'une zone à faible émission mobilité (207 k€), et sera marquée par la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie de résilience alimentaire et agricole (200 k€ au sein du budget dédié dans la politique Nature). Des actions du contrat local de santé seront par ailleurs poursuivies (156 k€) et donneront lieu à une évaluation obligatoire.
- **L'innovation pour le climat** (2,87 M€) s'orientera principalement vers une consolidation des efforts sur les secteurs du Photovoltaïque et des smartgrids (0,4 M€ pour le projet de halle photovoltaïque sur la commune d'Artigues). L'amorçage d'une coopérative carbone (0,2 M€), outil de compensation à l'échelle locale, ainsi que la mise en place d'un site internet de valorisation des initiatives des acteurs locaux œuvrant au plan climat de la Métropole (100 k€) compléteront la démarche.
- **La sensibilisation de tous les publics (enfants, particuliers, entreprises)** (2,36 M€) comme levier de modification des pratiques personnelles et collectives sera marquée par l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique (0,8 M€), et

l'aboutissement du repositionnement de la maison éco-citoyenne (0,6 M€). Seront reconduits les Juniors du développement durable et ses journées de valorisation (0,37 M€).

- **Une meilleure structuration des interventions** sur le secteur de l'énergie prendra plusieurs orientations dans les actions engagées :
 - apporter un appui aux communes pour le développement du photovoltaïque (0,4 M€)
 - renforcer le contrôle des concessions ENEDIS (30 k€) et REGAZ (30 k€) dans le cadre d'une renégociation partielle
 - dans un contexte de renchérissement des coûts d'approvisionnement énergétique, favoriser le développement des réseaux de chaleur, avec l'engagement opérationnel du réseau Haillan- Eysines (2 M€), les extensions de réseaux sur Mériadeck (0,25 M€) et les acquisitions foncières relatives au projet de réseau de chaleur sur le Grand Parc (300 k€) et Bruges le Bouscat (200 k€).
Le budget annexe des réseaux de chaleur s'élève ainsi à 5,6 M€ dont 3,8 M€ en investissement et prévoit la mobilisation d'un encours de 2,8 M€ pour le développement des réseaux.
 - accompagner l'essor de la Métropole par la mise en œuvre de nouvelles extensions du réseau électrique (1,1 M€)

D. Prévention des risques

1. Prévention des risques naturels et technologiques

Le budget 2023 y compris les actions de gestion des milieux aquatiques est proposé à **7,2 M€** dont 2,1 M€ en fonctionnement et 5,1 M€ en investissement.

Les actions menées au titre de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI) (6 M€) sont consacrées à l'entretien des digues et des cours d'eau, à la rémunération de l'exploitant de l'assainissement (0,9 M€) ainsi qu'à la participation de la métropole à des syndicats.

Les travaux d'aménagements des digues et des cours d'eau représenteront une enveloppe de 2 M€, en majorité affectée aux travaux des digues de Bègles et d'Ambès.

Pour rappel, l'instauration d'une taxe pour le financement de la GEMAPI a été actée par délibération 2022-779 du 24 novembre 2022 ; toutefois cette taxe ne commencera à produire ses effets qu'en 2024 (la taxe 2023 étant votée à 0) afin de pouvoir respecter les ambitions dégagées, à savoir :

- Pérenniser nos systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des océans y compris sur le long terme en construisant des stratégies par grand territoire
- Gérer des cours d'eau en restaurant les milieux et en favorisant la sauvegarde des zones humides, écosystèmes clé dans la limitation des impacts du changement climatique (restauration de berges, suppression d'embâcles, reconnexion de zones humides, désartificialisation du lit, restauration de la continuité écologique...)
- Construire des coopérations durables et concrètes dans la poursuite d'objectifs partagés selon une gouvernance renouvelée.

Enfin, un budget **d'1,2 M€** est affecté à la prévention des risques naturels et technologiques (PPRT) ainsi qu'à la lutte contre les nuisances sonores (PPBE).

2. Prévention et sécurité civile

Le budget 2023 s'établit à **70,5 M€**, dont 69,1 M€ en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement, principalement sous l'effet de la contribution au Syndicat départemental d'incendie et de secours.

Bordeaux Métropole conduit la politique de couverture du territoire pour la défense extérieure contre l'incendie et élabore un schéma métropolitain de défense extérieure contre l'incendie faisant suite à l'édition du règlement départemental. Dans le domaine de la défense contre l'incendie (DECI), les principaux crédits prévus sur 2023 portent sur le renouvellement ou création d'hydrants (0,60 M€), et le renforcement des réseaux d'eau pour la défense incendie (0,56 M€) ; leur maintenance et contrôle (assuré par le SDIS) mobilisent 0,8 M€.

La **contribution 2023 au SDIS s'élèvera à 68,48 M€**, y compris la contribution volontaire d'1,5 M€ (dont 0,6 M€ au titre du contrôle règlementaire sur les poteaux d'incendie).

E. Gestion des parcs y compris funéraires

Au titre de l'exercice 2023, un budget global de **19 M€** sera consacré à la gestion du patrimoine végétal et à la biodiversité ainsi qu'aux activités funéraires.

Le budget de fonctionnement (6,96 M€) permettra de financer les dépenses liées à l'entretien des espaces verts naturels que sont les parcs et places (2 M€) et le patrimoine arboré (0,64 M€).

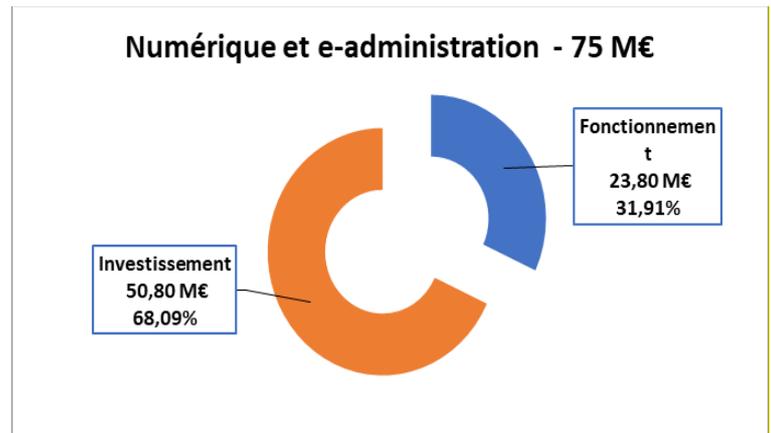
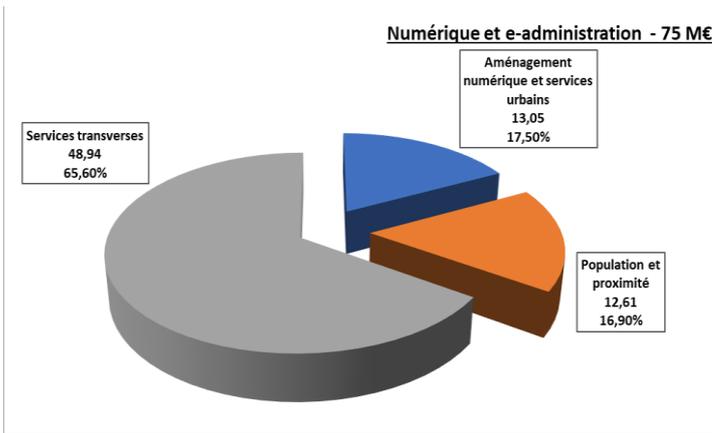
Des actions d'accompagnement (0,46 M€) seront mises en œuvre d'une part en direction des jardins partagés et au développement de l'éco-pâturage (0,24 k€) et d'autre part pour accompagner les acteurs du territoire pour leurs actions en lien avec la biodiversité - trame verte sociale, gestion écologique via l'éco-pâturage - en cohérence avec le règlement d'intervention Nature et Agriculture (0,215 k€).

Enfin, ce budget permet de couvrir les dépenses de fonctionnement liées aux deux parcs cimetières métropolitains pour 1,67 M€, intégrant le budget principal (0,17 M€), et les budgets annexes crématorium, caveaux, services extérieurs des pompes funèbres. Une forte augmentation de ces dépenses (+0,65 M€) est liée à la croissance des prix de l'énergie.

Les investissements (11,44 M€) seront consacrés en majorité à la politique funéraire (7,13 M€), en particulier dédiée aux travaux d'aménagement des parcs cimetières (5,60 M€) afin de créer de nouvelles zones de concessions permettant de répondre aux besoins du territoire, à la réhabilitation des bâtiments des deux sites funéraires (0,7 M€) et en accompagnement des communes dans leur politique funéraire - extension des cimetières communaux ou politiques d'exhumation - au titre du CODEV (0,57 M€).

En complément, le programme d'acquisition de matériel espace vert et le démarrage du schéma directeur de modernisation du centre de culture du Haillan mobiliseront une enveloppe de 1,2 M€.

IV. Numérique



Le budget alloué au secteur numérique et systèmes d'information pour 2023 s'élève à **74,6 M€** dont 23,8 M€ en fonctionnement et 50,8 M€ en investissement, soit un budget équivalent à celui de 2022.

L'année 2023 sera marquée par l'intégration de 4 nouvelles communes au 1er janvier dans le cadre du cycle 7. 685 k€ ont ainsi été inscrits en fonctionnement. Il est proposé la création d'une autorisation de programme projet de 7,6 M€ sur 4 ans afin de permettre de réaliser progressivement les investissements nécessaires. 2,67 M€ sont programmés dès 2023 pour financer les dépenses d'environnement de travail (déploiements de postes et de licences), d'interconnexion au réseau métropolitain, de mise à niveau de la sécurité des systèmes d'information et la migration des premières applications.

Hors cycle 7, malgré un contexte particulièrement défavorable d'inflation lié à la rareté des composants électroniques, des difficultés de logistique internationale et de pénurie de l'emploi numériques, il a été fait le choix de proposer un budget stable voire à la baisse. En effet, l'année 2022, a été impactée par de nombreux retards de livraisons de matériels qui ont eu des incidences réelles sur l'avancée de projets et travaux (impressions, réseau, etc.). Dans un souci d'optimisation de l'exécution budgétaire, ces aléas ont été pris en compte dans les prévisions 2023.

Ainsi hors cycle 7, le budget de fonctionnement 2023 baisse de 2,8 %.

Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement est rendue possible grâce aux investissements réalisés pour moderniser notre parc et nos infrastructures et aux décommissionnements, conséquences directes de la politique de convergence. Les efforts de rationalisation vers un numérique plus sobre et responsable y contribuent également avec notamment le réajustement au juste besoin du nombre de licences, la sensibilisation des utilisateurs au regard de leurs consommations (impressions, téléphonie).

Ces leviers permettent de contenir les augmentations liées aux coûts de licences et maintenance de certains éditeurs (+20% Autocad) mais aussi à l'intégration continue de nouvelles maintenances due à la numérisation croissante de nos activités.

Le budget d'investissement 2023 baisse de 0,92 % et s'inscrit dans la continuité des prévisions pluriannuelles. Contrairement en 2022, les crédits non utilisés du fait de retards de livraisons ont été positionnés au-delà de 2024 lors de la décision modificative de novembre, ce qui explique la baisse.

Structurellement, le budget d'investissement du numérique est constitué pour près de la moitié de dépenses de maintien en condition opérationnel (MCO) soit 21,2 M€.

Pour l'autre moitié, il intègre :

- La poursuite du plan de transformation du SI commun (la nouvelle offre école, réseau métropolitain, NEO Partages)
- La mise en œuvre des obligations réglementaires
- Le développement de plateformes transverses
- Les projets inscrits dans les feuilles de route à l'échelle communale et métropolitaine.

Les recettes attendues pour 2023 s'élèvent à 1,5 M€ soit 257 k€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement (800 k€ de dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du projet de nouvelle offre numérique pour les écoles et 500 k€ au titre du plan France relance avec le projet compte citoyen).

Les équipes restent mobilisées sur la recherche de cofinancements au plan national ou européen.

A. L'aménagement numérique et les services urbains

Les budgets proposés s'élèvent à 10,31 M€ en investissement et 2,74 M€ en fonctionnement, soit 13,05 M€.

Les budgets inscrits au niveau de ce sous-secteur regroupent en grande majorité les financements de projets métropolitains.

Le développement du très haut débit se poursuit afin de profiter des grands chantiers métropolitains pour poser des fourreaux et continue à être financé à hauteur de 2,7 M€. L'année 2023 sera marquée par la préparation de la stratégie d'aménagement numérique liée à la fin de délégation de service public Inolia en 2026.

Le projet de construction du futur réseau devrait être lancé en 2023 avec la notification du marché prévu au second semestre. 3M€ ont donc été inscrits pour ce projet estimé à 28 M€ sur 5 ans, projet indispensable pour rénover les infrastructures devenues obsolètes dans un contexte de connexion permanente. Pour rappel, ce projet reposera ainsi sur des évolutions technologiques qui intégreront des logiques fortes de multiservices favorisant ainsi, sur une même infrastructure et de façon sécurisée, le transport de données, d'images, de vidéos ou encore de la voix. Elle doit également intégrer les nouvelles contraintes en matière de bâtiments intelligents, de gestion technique centralisée, d'objets connectés, ainsi que la généralisation de nouveaux usages de communication comme des services de visioconférence.

Concernant l'information géographique, il est prévu l'actualisation et l'extension du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur de 630 k€ ainsi que la réalisation d'orthophotographies à destination notamment du projet 1 millions d'arbres et l'acquisition d'images satellites.

Après le lancement du printemps de **la donnée** en 2022, les actions se poursuivent avec la construction de l'offre de service de la donnée, le Datalab mais aussi le schéma directeur de gouvernance de la donnée. Il est aussi programmé l'organisation d'un grand événement numérique de la mandature en continuité avec le printemps de la donnée et Aginum réalisés en 2022.

Ce sous-secteur porte également les investissements pour l'optimisation, la modernisation et la sécurisation de la gestion des services urbains.

Le projet Mage, projet de convergence des outils de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateurs (GMAO) se poursuit. Après le déploiement du volet bâtiment, et éclairage public, l'année 2023 sera consacrée aux derniers déploiements de la brique propreté, au démarrage de la partie voirie, et à une expérimentation de l'utilisation de l'outil en mobilité

Pour accompagner et animer les politiques en lien avec la transition énergétique et écologique, de nouveaux projets sont engagés avec notamment l'acquisition d'une plateforme de gestion des demandes de subventions en lien avec la Zone à Faible Emission (ZFE), mais aussi la refonte du site MARENOV et de celui de la maison Eco-citoyenne.

En matière de mobilité, même si les principaux investissements sont portés sur des budgets délégués, il s'agit de mettre en avant la mise en place d'un outil de suivi du "freefloating" et le projet INDID pour déploiement de services numériques coopératifs, co-financé par l'Etat.

B. Les services à la population et la proximité

Le montant des crédits proposés est de 8,94 M€ en investissement et 3,66 M€ en fonctionnement, soit 12,60 M€.

Les budgets inscrits au niveau de ce sous-secteur regroupent en grande majorité les financements de projets planifiés au niveau des feuilles de route des communes, tout en poursuivant les objectifs de convergence, de rationalisation et de maintenance du parc applicatif.

Il est rappelé que selon le modèle financier de la mutualisation, le budget d'investissement du numérique porte l'ensemble des projets d'extension inscrits dans les feuilles de route communales. Ceux-ci feront l'objet de révisions de niveau de service ultérieures avec un impact sur l'attribution de compensation en fonctionnement et en investissement au moment de la livraison du projet. Pour 2023, le montant des révisions de niveau de service pour le domaine numérique et SI s'élève à 410 k€ en ACF et 459 k€ en ACI.

La ventilation des dépenses sectorielles pour 2023 est la suivante :

- **Services numériques à la population** (2,51 M€ dont 1,41 M€ en investissement) : projets de billettiques des piscines, de convergence des applicatifs de la vie associative, et de l'ensemble du domaine enfance/famille.
- **Services numériques de proximité** (2,06 M€ dont 1,5 M€ en investissement) : Au-delà du projet structurant de la relation usager, projets d'occupation du domaine public tel que le stationnement et la tranquillité publique avec notamment la pose de caméras piétons
- **Services numériques de la culture** (1,72 M€ dont 1,18 M€ en investissement) : projet mediSis de convergence des solutions de gestion des bibliothèques avec les renouvellements de postes publics, projets culturels concernant les divers établissements musées, conservatoires, archive.
- **Services numériques pour la solidarité et le social** (872 k€ dont 305 k€ en investissement). Poursuite du projet Aladdin pour lutter contre la fracture numérique avec le versement de subventions à des organismes chargés de former un public éloigné du numérique aux compétences de base, financement de l'observatoire des inégalités dont les résultats seront une donnée essentielle à la déclinaison de la feuille de route de la politique d'inclusion numérique.
- **Service numérique éducation** (5,29 M€ dont 4,53 M€ en investissement) : Le plan de déploiement de la nouvelle offre numérique pour les écoles (projet ISI) entame sa dernière année conformément au PPI planifié. Il inclut pour 2023 le renouvellement des postes de travail et des équipements connexes comme les VPI ainsi que les coûts liés à leur déploiement dans les 80 écoles restantes (soit 1600 postes de travail et 500

VPI). Au-delà du renouvellement et du déploiement de nouveaux équipements, le budget prévu pour 2023 intègre les licences bureautiques ainsi que le financement de projets structurants permettant de capter et gérer l'innovation dans les écoles (le numérique tangible, le kit maternel, le cahier d'innovation).

Au-delà de cette approche sectorielle, le développement de plateformes est privilégié de plus en plus pour favoriser la cohérence et la performance des applications métiers ainsi que leur interconnexion entre elles, toujours dans une logique de convergence et d'économie.

Le projet PULSE, projet structurant pour la relation usager, engagé en 2022 se poursuit. Après une année d'ateliers et de réflexion autour de la relation usager et d'une plateforme numérique d'accès aux droits associés à un compte citoyen, l'année 2023 va être consacré pour un montant de 1,6 M€ au développement du socle et de la gestion des demandes transverses ainsi qu'à la refonte du site internet Bordeaux Métropole accompagné de l'ouverture d'un guichet de téléservices métropolitains.

C. Les services transverses

Le montant des crédits proposés est de 31,53 M€ en investissement et 17,40 M€ en fonctionnement, soit 48,93 M€.

Ce sous-secteur porte les nouvelles dépenses liées au **cycle 7** avec l'intégration des 4 communes au 1er janvier 2023, comme présenté ci-dessus.

Au-delà, il regroupe les dépenses liées au bon fonctionnement de notre système d'information commun, harmonisé, efficace, responsable et sécurisé.

L'environnement des postes de travail continue à avoir un impact fort sur le budget global de la DGNSI. Ainsi, le budget inscrit pour 2023 est de 4,92M€ pour les équipements en baisse toutefois par rapport à 2022. De nombreux postes ayant été renouvelés ces dernières années, le pari est fait de diminuer le nombre de renouvellements avec le prolongement de la durée d'utilisation de 2 ans dans l'optique d'une numérique plus responsable.

La partie déploiement et licences des postes de travail continuent quant à elle d'évoluer à la hausse par rapport à 2022 pour un montant de 4,7M€ principalement liée au volume des licences.

Concernant l'assistance utilisateur, le budget de 3,17 M€ en fonctionnement est maîtrisé grâce aux prix négociés dans le cadre du nouveau marché notifié en 2022. L'estimation a été réalisée avec l'hypothèse de pouvoir absorber l'impact du cycle 7 au niveau de l'assistance utilisateurs du fait de l'industrialisation des méthodes mais aussi de la rationalisation du fonctionnement global.

Par ailleurs, des projets structurants sont prévus en 2023 :

Le projet NEO Partages (850K€), projet structurant de partage et stockage des données vers des espaces Teams rentrera dans sa phase de mise en œuvre en 2023 et 2024. Il devrait faciliter le travail à distance, permettre de décommissionner à termes des serveurs et optimiser nos espaces de stockage. Toutefois, il implique un accompagnement important des utilisateurs, budgété dans la proposition.

Le projet Communication unifiée (450 k€), avec l'étude et l'expérimentation du passage de la téléphonie sur Teams devrait à termes permettre de s'affranchir du renouvellement du parc de téléphonie fixe et faciliter la communication des agents en télétravail.

Le renforcement des outils de pilotages et supervisions est également inscrit à hauteur de 765K€ afin de permettre d'une part de renforcer la sécurité de notre SI avec l'amélioration

des solutions de sécurité et d'autre part de disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des activités numériques pour faciliter les arbitrages et suivi des multiples projets au regard des ressources affectées. Le nouveau data center est également budgété pour 2023.

Il faut également souligner une baisse conséquente de 600 k€ sur l'opération infrastructure et services centraux hébergés rendu possible grâce aux résultats de l'étude globale sur les infrastructures de stockage et le changement de constructeur.

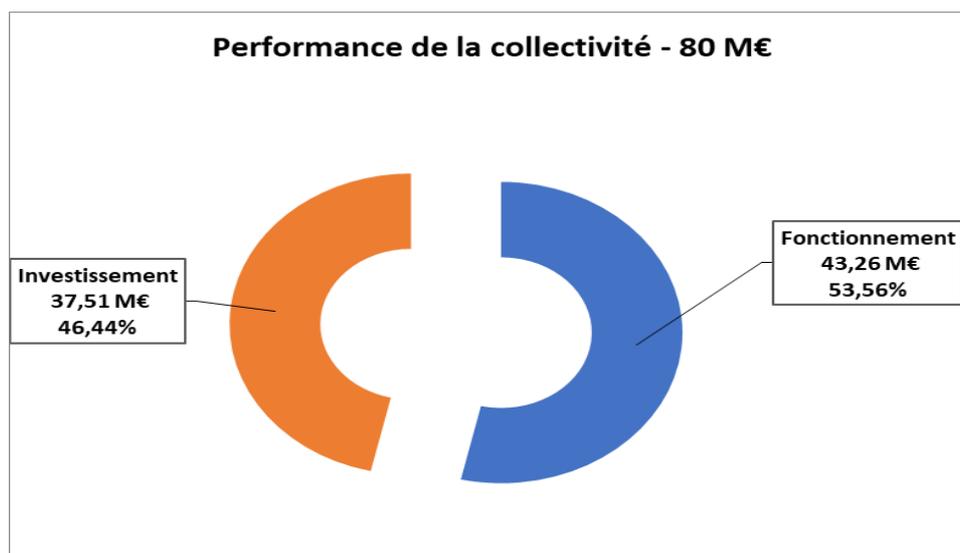
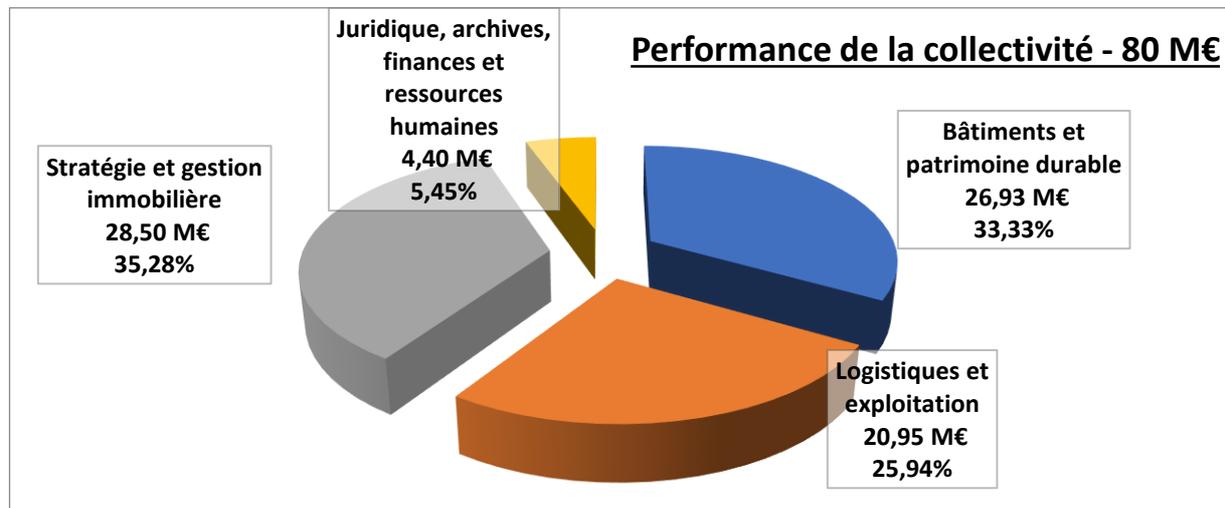
Pour la modernisation de l'administration, plusieurs projets se poursuivent tels que la gestion des arrêtés, la gestion du courrier, le parapheur électronique, la Gestion Electronique des Documents transverses, la GED dédiée aux délégations de service public, etc. D'autres seront lancés comme la mise en place d'un système d'information patrimoine immobilier.

Concernant le volet des ressources humaines, la lourde évolution des systèmes de paie et complétée de nouveaux projets tels que ceux de la gestion des effectifs et de l'évaluation des agents. Une refonte graphique et ergonomique de l'intranet TATOU est également prévue. Il est à noter que les marchés à droits exclusifs de maintenance et de développement SIRH et SIF sont en cours de renouvellement fin 2022 et 2023.

Il s'agit également de piloter l'ensemble des projets réglementaires tel que la conformité au règlement général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), les évolutions réglementaires des ressources humaines, l'affichage réglementaire des actes, etc.

V. Performance de la Collectivité

Les moyens alloués à l'ensemble des autres services supports de la Métropole (hors masse salariale) s'élèvent à **80 M€**, dont **38 M€ en investissement** et **43 M€ en fonctionnement**.



Ces budgets financent tout à la fois les dépenses liées à la **gestion du patrimoine administratif** pour 29 M€, la **logistique et l'exploitation**, y compris le **parc matériel** pour 21 M€, les dépenses au titre du **patrimoine durable et des bâtiments** - y compris la gestion des groupes scolaires – 27 M€, et les budgets des ressources humaines (hors masse salariale), des affaires juridiques, des archives mutualisées pour 4 M€.

A. La gestion immobilière

Le budget alloué à la gestion patrimoniale s'élève à **29 M€** il regroupe les crédits affectés à la gestion et aux travaux dans les différents bâtiments administratifs.

Les principes issus du schéma directeur de l'immobilier de Bordeaux métropole seront au cœur de projets de réaménagements des espaces de travail.

Pour la partie investissement, l'enveloppe de travaux et d'équipements des bâtiments administratifs est portée à 18,6 M€ incluant principalement l'extension des archives

métropolitaines dont l'achat du terrain pour 2,3 M€, les travaux de réaménagement des 3 étages de la DGNSI, le remplacement des menuiseries à Odalys ainsi que les travaux de maintenance sur le bâtiment Guyenne. A ces programmes s'ajoutent les dépenses engagées au titre de la rénovation des sites techniques avec la poursuite de l'opération de construction du restaurant et des bureaux sur le site de Latule (4 M€) ainsi les travaux pour la rénovation des ST (8,3 M€)

Le budget d'acquisition de mobilier de bureau s'élève à 630 k€ et comprend le réaménagement des espaces d'archives, le mobilier pour la Tour basse (DGNSI et DGFCP) et les besoins annuels.

Le budget de fonctionnement affiche une légère baisse (9,84 M€, -5%) compte tenu de la fin de la location de la Tour Aquitaine. Le montant alloué aux frais de nettoyage s'élève à 1,45 M€. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1,13 M€ avec le remboursement des cautions de la Tour Aquitaine, les recettes liées au coworking sur les sites de Lormont et du Haillan, ainsi que le remboursement des loyers par la DACI.

B. Logistique et magasins

Les crédits prévus pour les activités de **logistique et des magasins** s'élèvent à 3,80 M€ en fonctionnement et 278 k€ en investissement, soit **4,1 M€**.

La demande de crédits d'investissement est en hausse de 2,8% par rapport à 2022. Elle prend en compte le remplacement d'un chariot élévateur électrique datant de 1982 par un matériel d'occasion équivalent et plus récent pour les magasins mutualisés métropolitains.

La demande de crédits de fonctionnement est en baisse de 3,2% par rapport à 2022. Elle tire les conséquences d'une tendance à la réduction de dépenses sur des postes comme les fournitures de d'entretien (moindre besoin d'achat sur les produits de désinfection COVID), les frais d'affranchissement, les frais de manifestation (locations de salles) ou de mission (voyages, déplacements).

Une hausse de 6,5% des crédits dédiés aux vêtements de travail et équipements de protection individuels s'explique par la prise en compte de la hausse des matières premières sur cette filière, ainsi que la mise en place d'une gestion des déchets telle que le recyclage des vêtements usagés ou le lavage des gants.

Enfin, une baisse de 4,6% sur les frais de fonctionnement des ateliers de reprographie est prévisible. Elle est liée à l'acquisition en 2022 des matériels d'imprimerie qui permet une économie sur les frais de location.

C. Parc matériel

Le budget du **parc matériel** s'établit pour l'exercice 2023 à **16,9 M€** (+1,5% par rapport à 2022) dont 12,5 M€ en fonctionnement et 4,4 M€ en investissement.

Les **principales évolutions en fonctionnement** proviennent de l'inflation concernant l'approvisionnement en pièces détachées et consommables.

Le **budget d'investissement** permet de poursuivre le renouvellement des véhicules afin de rajeunir la flotte et limiter les charges d'entretien et l'indisponibilité des véhicules (une partie du matériel roulant a plus de 10 ans et pose des problèmes de disponibilité en raison de pannes plus fréquentes et de difficulté d'approvisionnement en pièces détachées).

D. Bâtiment et patrimoine durable

Les prévisions budgétaires 2023 consacrées au patrimoine bâtiminaire gérés par la métropole, mobiliseront une enveloppe de fonctionnement évaluée à **13,97 M€**, et à **12,95 M€** en investissement, sur plus de 800 sites, et axées sur :

1. L'entretien des bâtiments avec la réalisation de travaux programmables ou urgents en régie afin de maintenir en sécurité et en bon état les bâtiments et leurs équipements techniques pour Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bruges, Pessac, Bègles, Ambarès et Le Taillan- Médoc ;
2. Le maintien en état de bon fonctionnement de tous les équipements techniques indissociables des bâtiments et la conformité des installations au regard des textes réglementaires ;
3. La gestion bâtiminaire et patrimoniale des groupes scolaires dotée d'un budget conséquent (9,7 M€) et consacré à une programmation définie intégrant les travaux de réhabilitations des groupes scolaires avant remise aux communes ainsi qu'à l'entretien courant des équipements ;
4. Les énergies, fluides (eau, gaz et électricité) et maintenance des équipements avec la prise en charge de l'ensemble des fluides (11,2 M€) soit une progression de 8,1% avec un budget 2022 de 6,2 M€ et pour **les seules énergies en augmentation de 60 % malgré l'intégration** du dispositif « amortisseur » mis en place par l'Etat et des mesures d'économie. Une note d'accompagnement visant à décrypter les modalités de fixation des approvisionnements en énergie de notre établissement est jointe en annexe du présent rapport.

L'objectif poursuivi passe donc plus que jamais par l'optimisation et la maîtrise des coûts de fonctionnement. Cela passe par la mise en œuvre d'un plan d'investissement approprié et par des actions visant à encourager les comportements éco responsables. En sus des actions de rénovation et de rationalisation portées par le schéma directeur immobilier, 700 k€ sont inscrits pour accompagner les écogestes.

Un plan de sobriété qui concourt aux économies d'énergies, est mis en place par l'adoption d'écogestes tels l'abaissement à 19° de la température de consigne dans les bâtiments, la réalisation d'économies d'usages (100 MWh), et de dispositifs divers : déploiement d'ambassadeurs énergie / référents sobriété dans les sites et bâtiments qui n'en bénéficient pour sensibiliser aux bonnes pratiques permettant d'avoir des usages plus vertueux, adapter les usages aux alertes éventuelles de tensions sur le réseau.

E. Les Archives Bordeaux Métropole

S'agissant des **Archives**, les principaux enjeux, relevant des obligations légales et réglementaires en matière de gestion et de conservation des archives publiques, sont l'appui méthodologique à la bonne gouvernance documentaire de l'établissement et des communes membres du service commun d'une part, et la collecte, le classement, la conservation et la communication au public de leurs archives définitives, ainsi que leur valorisation par des actions culturelles et éducatives, d'autre part.

L'essentiel du budget de fonctionnement (75 k€) est affecté à la valorisation des fonds au titre de l'action culturelle (53 k€).

Le budget d'investissement (110 k€) est principalement consacré à la restauration, l'acquisition de fournitures de conditionnement pérenne pour l'ensemble des services versants métropolitains et municipaux, et la numérisation des fonds des archives métropolitaines et communales en vue de leur mise en ligne sur Internet.

F. Contrôles et audits

L'Inspection Générale des Services (IGS) instruit annuellement une cinquantaine de contrôles portant sur des entités externes, attachées à Bordeaux métropole par un lien financier, organique ou portant une politique publique à l'image des régies, des associations et des délégations de services publics. Ce travail est conduit en appui des directions opérationnelles, il porte sur le pilotage, la qualité du service ou l'équilibre économique. Il donne lieu à une cartographie des risques, impulsée en 2022, ainsi qu'à des ajustements par voie d'avenant pour donner suite à des négociations ou des recours.

En 2023, l'IGS consolidera cet effort par une démarche renouvelée de progrès, en vérifiant systématiquement la solidité des liens conventionnels ou contractuels et en privilégiant la notion de conseil, de prévention des « risques » et d'alerte sur les champs financier, juridique, déontologique (conflit d'intérêt), etc. Sur ce dernier aspect, l'IGS instruit parallèlement une démarche de sensibilisation auprès de l'administration ou des élus dont un premier tiers à suivi en 2022 une session liée aux « bonnes pratiques ». L'IGS prolongera ses efforts sur l'animateur du réseau des gestionnaires internes, la production de ses revues de gestion et contribuera au rapport sur l'avancement de la mutualisation. Enfin, la doctrine des travaux d'audit et de contrôle interne est remis à plat en 2023 afin de privilégier les notions de service fait et d'efficience.

*

* *

PRESENTATION DES AP-AE/CP VOTEES

BUDGET PRINCIPAL

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
Haute qualité de vie	Aide aux cimetières communaux AP 2021	Aides cimetières communaux	558 733,00	2 352 350,00	0,00	2 352 350,00	575 350,00	742 000,00	476 267,00
	Total Aide aux cimetières communaux AP 2021		558 733,00	2 352 350,00	0,00	2 352 350,00	575 350,00	742 000,00	476 267,00
	Aides cimetières communaux AP Codev	Aides cimetières communaux	70 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	0,00	0,00	145 000,00
	Total Aides cimetières communaux AP Codev		70 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	0,00	0,00	145 000,00
	Aménagement des parcs cimetières AP 2021	Cimetière rive droite	891 121,81	7 420 000,00	0,00	7 420 000,00	2 430 000,00	2 456 500,00	1 642 378,19
		Cimetière rive gauche	1 369 763,20	10 470 000,00	0,00	10 470 000,00	3 169 000,00	2 598 750,00	3 332 486,80
	Total Aménagement des parcs cimetières AP 2021		2 260 885,01	17 890 000,00	0,00	17 890 000,00	5 599 000,00	5 055 250,00	4 974 864,99
	Aménagements parcs cimetières	Cimetière rive droite	2 146 556,84	2 146 556,84	0,00	2 146 556,84	0,00	0,00	0,00
		Cimetière rive gauche	2 745 099,85	2 745 099,85	0,00	2 745 099,85	0,00	0,00	0,00
	Total Aménagements parcs cimetières		4 891 656,69	4 891 656,69	0,00	4 891 656,69	0,00	0,00	0,00
	Bassins et ouvrages EP : acquisitions études préal. AP2021	Acquisitions et gestion foncière	300 000,00	2 550 000,00	0,00	2 550 000,00	500 000,00	500 000,00	1 250 000,00
		Opérations diverses bassins, ouvrages et cours d'eau	170 941,53	1 795 000,00	0,00	1 795 000,00	600 000,00	400 000,00	624 058,47
	Total Bassins et ouvrages EP : acquisitions études préal. AP2021		470 941,53	4 345 000,00	0,00	4 345 000,00	1 100 000,00	900 000,00	1 874 058,47
	bassins et ouvrages EP : opérations diverses et génie civil	Opérations diverses bassins, ouvrages et cours d'eau	1 619 315,32	1 619 315,32	0,00	1 619 315,32	0,00	0,00	0,00
		Renouvellement Génie Civil eaux pluviales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total bassins et ouvrages EP : opérations diverses et génie civil		1 619 315,32	1 619 315,32	0,00	1 619 315,32	0,00	0,00	0,00
	Conservation du patrimoine des parc cimetières AP 2021	Conservation du patrimoine bâti	566 926,05	4 084 000,00	0,00	4 084 000,00	705 000,00	1 415 341,00	1 396 732,95
		Conservation du patrimoine non bâti	440 532,08	1 390 000,00	0,00	1 390 000,00	252 500,00	336 384,00	360 583,92
	Total Conservation du patrimoine des parc cimetières AP 2021		1 007 458,13	5 474 000,00	0,00	5 474 000,00	957 500,00	1 751 725,00	1 757 316,87
	Extension réseaux d'électricité AP 2021	Travaux d'extension de réseau	1 406 010,72	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	1 100 000,00	800 000,00	1 493 989,28
	Total Extension réseaux d'électricité AP 2021		1 406 010,72	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	1 100 000,00	800 000,00	1 493 989,28
	Gestion des milieux aquatiques AP 2021	Aménagement cours d'eaux	309 287,24	1 928 257,24	0,00	1 928 257,24	370 000,00	717 945,00	531 025,00
		Aménagement de cours d'eaux	772 416,78	1 176 742,76	0,00	1 176 742,76	0,00	0,00	404 325,98
		Réseau hydraulique rive droite	338 794,74	8 300 000,00	0,00	8 300 000,00	1 550 000,00	1 864 285,00	4 546 920,26
	Total Gestion des milieux aquatiques AP 2021		1 420 498,76	11 405 000,00	0,00	11 405 000,00	1 920 000,00	2 582 230,00	5 482 271,24
	Matériels et équipements espaces verts de Bordeaux AP	Matériels et équipements pour les espaces verts de Bordeaux	4 759 609,64	4 759 609,64	0,00	4 759 609,64	0,00	0,00	0,00
	Total Matériels et équipements espaces verts de Bordeaux AP		4 759 609,64	4 759 609,64	0,00	4 759 609,64	0,00	0,00	0,00
	Moyens affectés aux espaces vert AP	Matériels et équipements pour les espaces verts Autres pôles territori	437 223,56	448 441,05	0,00	448 441,05	11 217,49	0,00	0,00
		Matériels roulants pour les espaces verts Autres pôles territoriaux	1 593 188,25	1 606 149,21	0,00	1 606 149,21	12 960,96	0,00	0,00
	Total Moyens affectés aux espaces vert AP		2 030 411,81	2 054 590,26	0,00	2 054 590,26	24 178,45	0,00	0,00
	Moyens affectés aux espaces verts AP 2021	Bâtiments affectés à la gestion des espaces verts	200 018,39	1 142 050,00	0,00	1 142 050,00	31 800,00	125 600,00	784 631,61
		Bâtiments pour les espaces verts	1 072 436,54	1 515 000,00	0,00	1 515 000,00	0,00	250 000,00	192 563,46
		Matériels et équipements pour les espaces verts Autres pôles territori	232 179,10	957 300,00	0,00	957 300,00	175 000,00	175 000,00	375 120,90
		Matériels et équipements pour les espaces verts de Bordeaux	1 164 634,60	3 450 000,00	0,00	3 450 000,00	500 000,00	700 000,00	1 085 365,40
		Matériels roulants pour les espaces verts Autres pôles territoriaux	1 968 147,21	5 900 000,00	0,00	5 900 000,00	700 000,00	700 000,00	2 531 852,79
	Total Moyens affectés aux espaces verts AP 2021		4 637 415,84	12 964 350,00	0,00	12 964 350,00	1 406 800,00	1 950 600,00	4 969 534,16
	Nature en ville AP 2021	Création jardin en trou de serrure	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	15 000,00	15 000,00	60 000,00
		Forêt urbaine et biodiversité	29 285,14	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	31 800,00	550 000,00	4 288 914,86
		Gestion de la canopée	63 936,20	285 000,00	0,00	285 000,00	50 000,00	50 000,00	121 063,80
		Performance environnementale	70 131,28	283 800,00	0,00	283 800,00	50 000,00	50 000,00	113 668,72
	Total Nature en ville AP 2021		163 352,62	5 558 800,00	0,00	5 558 800,00	146 800,00	665 000,00	4 583 647,38
	Plan de Prévention des Risques et Nuisances Sonores AP 2021	Lutte contre les nuisances sonores (PPBE)	952 743,31	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	800 000,00	443 963,89	803 292,80
	Total Plan de Prévention des Risques et Nuisances Sonores AP 2021		952 743,31	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	800 000,00	443 963,89	803 292,80
	Prévention du risque inondation - AP	Restauration des ouvrages fluviaux de voirie Rive droite sud	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie Bègles	86 811,00	1 140 000,00	-7,26	1 139 992,74	800 000,00	253 181,74	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie Bordeaux Nord	215 052,73	4 998 738,74	-4 783 686,01	215 052,73	0,00	0,00	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie BX Nord	0,00	100 280,00	0,00	100 280,00	0,00	100 280,00	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie de Bègles	162 623,56	283 218,56	-120 595,00	162 623,56	0,00	0,00	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie presqu'île d'Ambes	88 138,27	219 440,00	-131 301,73	88 138,27	0,00	0,00	0,00
		Restauration ouvrages fluviaux de voirie presqu'île d'Ambes.	585 379,00	15 823 998,00	14 210 000,00	30 033 998,00	620 000,00	10 007 619,00	18 821 000,00
	Restauration ouvrages fluviaux de voirie Rive droite sud	19 240 324,70	19 318 324,70	-78 000,00	19 240 324,70	0,00	0,00	0,00	
	Restauration ouvrages fluviaux de voirie Villenave d'Ornon	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Prévention du risque inondation - AP		20 378 329,26	41 884 000,00	9 096 410,00	50 980 410,00	1 420 000,00	10 361 080,74	18 821 000,00	
Renforcement réseaux DECI AP 2021	Renforcement de réseaux pour la DECI	675 000,00	4 100 000,00	0,00	4 100 000,00	563 000,00	750 000,00	2 112 000,00	
Total Renforcement réseaux DECI AP 2021		675 000,00	4 100 000,00	0,00	4 100 000,00	563 000,00	750 000,00	2 112 000,00	
Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP	Pose d'hydrants et renouvellement	3 409 020,35	3 409 020,35	0,00	3 409 020,35	0,00	0,00	0,00	
	Renforcement de réseaux pour la DECI	2 721 929,73	2 721 929,73	0,00	2 721 929,73	0,00	0,00	0,00	
Total Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP		6 130 950,08	6 130 950,08	0,00	6 130 950,08	0,00	0,00	0,00	
Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP 2021	Pose d'hydrants et renouvellement	750 311,32	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00	600 000,00	1 000 000,00	2 049 688,68	
Total Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP 2021		750 311,32	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00	600 000,00	1 000 000,00	2 049 688,68	
Réseaux eaux pluviales-schéma directeur,fonds d'intervention	Création et développement des réseaux structurants et ouvrages	14 218 583,23	14 218 583,23	0,00	14 218 583,23	0,00	0,00	0,00	
	Renouvellement réseaux - Inspection TV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Renouvellement réseaux pluviaux	17 179 327,34	17 179 327,34	0,00	17 179 327,34	0,00	0,00	0,00	
Total Réseaux eaux pluviales-schéma directeur,fonds d'intervention		31 397 910,57	31 397 910,57	0,00	31 397 910,57	0,00	0,00	0,00	
Réseaux et bassins eaux pluviales AP 2021	Bassins eaux pluviales	352 137,26	14 289 334,07	0,00	14 289 334,07	4 380 000,00	5 000 000,00	4 557 196,81	
	Création et développement des réseaux structurants et ouvrages	2 734 438,69	12 868 370,00	0,00	12 868 370,00	2 700 000,00	2 500 000,00	4 933 931,31	
	Renouvellement réseaux - Inspection TV	623 295,93	1 823 295,93	0,00	1 823 295,93	1 200 000,00	0,00	0,00	
	Renouvellement réseaux pluviaux	5 672 815,14	16 149 000,00	0,00	16 149 000,00	3 500 000,00	3 200 000,00	3 776 184,86	
Total Réseaux et bassins eaux pluviales AP 2021		9 382 687,02	45 130 000,00	0,00	45 130 000,00	11 780 000,00	10 700 000,00	13 267 312,98	
Ressource de substitution et renouvellement eau potable AP	Etudes eau potable HT	392 365,00	1 752 500,00	-1 160 135,00	592 365,00	200 000,00	0,00	0,00	
	Renouvellement réseaux eau potable HT	328 000,00	6 558 000,00	-6 229 964,18	328 035,82	0,00	0,00	35,82	
	Ressources de substitution eau potable	2 928 299,18	63 531 200,00	-60 602 900,82	2 928 299,18	0,00	0,00	0,00	
Total Ressource de substitution et renouvellement eau potable AP		3 648 664,18	71 841 700,00	-67 993 000,00	3 848 700,00	200 000,00	0,00	35,82	
SI eaux AP	SI Eau, Deci, Gemapi	1 887 618,42	2 712 000,00	0,00	2 712 000,00	49 600,00	0,00	774 781,58	
Total SI eaux AP		1 887 618,42	2 712 000,00	0,00	2 712 000,00	49 600,00	0,00	774 781,58	
subventions Plan climat - logement 2021	Plan Climat logement - Copropriétés	740 000,00	7 420 000,00	0,00	7 420 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	3 680 000,00	

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		Plan Climat Logements individuels	2 200 000,00	11 530 000,00	0,00	11 530 000,00	1 500 000,00	2 226 000,00	5 604 000,00
	Total subventions Plan climat - logement 2021		2 940 000,00	18 950 000,00	0,00	18 950 000,00	2 500 000,00	4 226 000,00	9 284 000,00
	Subventions Plan Climat -logement	Plan Climat Air	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Plan Climat Logements individuels	2 369 735,02	2 369 735,02	0,00	2 369 735,02	0,00	0,00	0,00
	Total Subventions Plan Climat -logement		2 369 735,02	2 369 735,02	0,00	2 369 735,02	0,00	0,00	0,00
	Villeneuve d'Ornon Bassin NOUHAUX AP	Villeneuve d'Ornon - Bassin Eau Blanche - Nouhaux	11 991 602,03	12 933 000,00	0,00	12 933 000,00	0,00	0,00	941 397,97
	Total Villeneuve d'Ornon Bassin NOUHAUX AP		11 991 602,03	12 933 000,00	0,00	12 933 000,00	0,00	0,00	941 397,97
Mobilité, transports et déplacements	3ème phase Tramway	Extension ABC	18 783 150,71	18 783 150,71	0,00	18 783 150,71	0,00	0,00	0,00
		Extension ligne C (BLANQUEFORT)	2 890 482,33	2 891 982,33	-1 500,00	2 890 482,33	0,00	0,00	0,00
		Ligne C (Villeneuve d'Ornon)	2 171 404,81	2 171 404,81	0,00	2 171 404,81	0,00	0,00	0,00
		Ligne D	20 676 690,86	21 166 563,01	-489 872,15	20 676 690,86	0,00	0,00	0,00
		Renforcement de l'offre Tramway	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total 3ème phase Tramway		44 521 728,71	45 013 100,86	-491 372,15	44 521 728,71	0,00	0,00	0,00
	Aménagements de voirie de proximité AP	Aménagements de proximité (PT Bordeaux)	709 970,08	709 970,08	0,00	709 970,08	0,00	0,00	0,00
		Aménagements de proximité (PT Ouest)	1 772 961,35	1 793 601,35	0,00	1 793 601,35	20 640,00	0,00	0,00
		Aménagements de proximité (PT Rive Droite)	1 767 826,18	1 767 826,18	0,00	1 767 826,18	0,00	0,00	0,00
		Aménagements de proximité (PT Sud)	14 071 560,93	14 091 905,19	0,00	14 091 905,19	0,00	0,00	20 344,26
	Total Aménagements de voirie de proximité AP		18 322 318,54	18 363 302,80	0,00	18 363 302,80	20 640,00	0,00	20 344,26
	Aménagements de voirie de proximité AP 2021	Aménagements de proximité (PT Bordeaux)	1 569 373,27	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00	600 000,00	781 000,00	149 626,73
		Aménagements de proximité (PT Ouest)	275 791,78	2 840 000,00	0,00	2 840 000,00	565 000,00	626 987,46	1 372 220,76
		Aménagements de proximité (PT Rive Droite)	395 412,83	2 073 000,00	0,00	2 073 000,00	1 460 000,00	186 262,06	31 325,11
		Aménagements de proximité (PT Sud)	744 978,61	13 230 631,00	0,00	13 230 631,00	3 321 896,34	3 115 600,47	6 048 155,58
	Total Aménagements de voirie de proximité AP 2021		2 985 556,49	21 243 631,00	0,00	21 243 631,00	5 946 896,34	4 709 849,99	7 601 328,18
	Aménagements de voirie intercommunale AP	Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	8 257 686,03	8 257 686,03	0,00	8 257 686,03	0,00	0,00	0,00
		Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	37 067 935,99	37 268 323,34	0,00	37 268 323,34	200 387,35	0,00	0,00
		Aménagements voirie intercommunale (PT Rive Droite)	16 597 510,17	16 603 691,30	0,00	16 603 691,30	6 181,13	0,00	0,00
		Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	20 214 595,70	20 941 930,10	0,00	20 941 930,10	727 334,40	0,00	0,00
		Requalification place Gambetta	6 125 719,49	6 125 719,49	0,00	6 125 719,49	0,00	0,00	0,00
		Voierie intercommunale (DG Mobilités)	7 439 586,94	7 439 586,94	0,00	7 439 586,94	0,00	0,00	0,00
	Total Aménagements de voirie intercommunale AP		95 703 034,32	96 636 937,20	0,00	96 636 937,20	933 902,88	0,00	0,00
	Aménagements de voirie intercommunale AP 2021	Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	929 017,11	21 271 000,00	0,00	21 271 000,00	2 129 592,00	9 407 408,00	8 804 982,89
		Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	13 835 382,80	64 015 000,00	0,00	64 015 000,00	11 300 000,00	13 954 484,58	24 925 132,62
		Aménagements voirie intercommunale (PT Rive Droite)	2 961 415,98	12 300 000,00	0,00	12 300 000,00	3 900 000,00	4 768 526,30	670 057,72
		Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	2 797 161,36	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	3 440 918,00	3 818 000,00	7 943 920,64
	Total Aménagements de voirie intercommunale AP 2021		20 522 977,25	115 586 000,00	0,00	115 586 000,00	20 770 510,00	31 948 418,88	42 344 093,87
	Aménagements des arrêts de bus AP	Abris voyageurs	505 046,98	505 047,90	0,00	505 047,90	0,92	0,00	0,00
		Accessibilité des arrêts voyageurs	4 066 819,36	4 066 819,36	0,00	4 066 819,36	0,00	0,00	0,00
		Travaux réseaux bus	748 546,70	751 702,64	0,00	751 702,64	3 155,94	0,00	0,00
	Total Aménagements des arrêts de bus AP		5 320 413,04	5 323 569,90	0,00	5 323 569,90	3 156,86	0,00	0,00
	Aménagements des arrêts de bus AP 2021	Abris voyageurs	110 073,33	655 500,00	0,00	655 500,00	55 000,00	90 573,00	399 853,67
		Accessibilité des arrêts voyageurs	772 702,67	6 594 811,00	0,00	6 594 811,00	700 000,00	750 000,00	4 372 108,33
		Travaux réseaux bus	303 560,29	2 652 189,00	0,00	2 652 189,00	600 000,00	600 000,00	1 148 628,71
	Total Aménagements des arrêts de bus AP 2021		1 186 336,29	9 902 500,00	0,00	9 902 500,00	1 355 000,00	1 440 573,00	5 920 590,71
	Aménagements vélos CODEV AP	Aménagements cyclables (PT Bordeaux)	287 961,47	287 961,47	0,00	287 961,47	0,00	0,00	0,00
		Aménagements cyclables (PT Ouest)	4 175 460,79	4 184 104,79	0,00	4 184 104,79	8 644,00	0,00	0,00
		Aménagements cyclables (PT Rive Droite)	1 791 517,58	1 791 517,58	0,00	1 791 517,58	0,00	0,00	0,00
		Aménagements cyclables (PT Sud)	3 186 765,12	3 275 247,77	0,00	3 275 247,77	0,00	0,00	88 482,65
		Arceaux vélos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Aménagements vélos CODEV AP		9 441 704,96	9 538 831,61	0,00	9 538 831,61	8 644,00	0,00	88 482,65
	Aménagements vélos CODEV AP2021	Aménagements cyclables (PT Bordeaux)	856 525,49	3 170 000,00	0,00	3 170 000,00	456 400,00	369 000,00	1 488 074,51
		Aménagements cyclables (PT Ouest)	1 330 058,66	6 950 000,00	0,00	6 950 000,00	2 291 356,00	1 031 396,58	2 297 188,76
		Aménagements cyclables (PT Rive Droite)	957 123,02	4 259 000,00	0,00	4 259 000,00	1 115 000,00	797 740,90	1 389 136,08
		Aménagements cyclables (PT Sud)	2 853 817,43	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	3 150 000,00	648 414,10	1 347 768,47
	Total Aménagements vélos CODEV AP2021		5 997 524,60	22 379 000,00	0,00	22 379 000,00	7 012 756,00	2 846 551,58	6 522 167,82
	Création de signalisation routière non lumineuse AP	Création Signalisation routière non lumineuse	4 580 213,43	4 580 213,43	0,00	4 580 213,43	0,00	0,00	0,00
	Total Création de signalisation routière non lumineuse AP		4 580 213,43	4 580 213,43	0,00	4 580 213,43	0,00	0,00	0,00
	Création de signalisation routière non lumineuse AP 2021	Création Signalisation routière non lumineuse	1 396 021,63	5 806 484,00	0,00	5 806 484,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 410 462,37
	Total Création de signalisation routière non lumineuse AP 2021		1 396 021,63	5 806 484,00	0,00	5 806 484,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 410 462,37
	Etudes de voirie AP	Etudes générales et diagnostics de voirie	2 506 247,67	2 506 247,67	0,00	2 506 247,67	0,00	0,00	0,00
	Total Etudes de voirie AP		2 506 247,67	2 506 247,67	0,00	2 506 247,67	0,00	0,00	0,00
	Etudes et AMO de Voirie AP 2021	AMO Déploiement MAGE	400 000,00	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 200 000,00
		Etudes de voirie (PT Bordeaux)	117 841,50	433 000,00	0,00	433 000,00	70 000,00	80 000,00	165 158,50
		Etudes de voirie (PT Ouest)	205 063,33	1 416 000,00	0,00	1 416 000,00	200 000,00	340 467,00	670 469,67
		Etudes de voirie (PT Rive Droite)	14 037,27	567 000,00	0,00	567 000,00	100 000,00	57 159,10	395 803,63
		Etudes de voirie (PT Sud)	40 000,00	567 000,00	0,00	567 000,00	100 000,00	160 000,00	267 000,00
	Total Etudes et AMO de Voirie AP 2021		776 942,10	6 583 000,00	0,00	6 583 000,00	1 470 000,00	1 637 626,10	2 698 431,80
	Fonds d'intérêt communal 2015-2020	FIC - Ambarès-et-Lagrave	5 077 565,46	5 088 052,72	0,00	5 088 052,72	10 487,26	0,00	0,00
		FIC - Ambès	2 041 845,86	2 044 103,59	0,00	2 044 103,59	2 257,73	0,00	0,00
		FIC - Artigues-Près Bordeaux	3 607 431,21	3 766 483,48	0,00	3 766 483,48	159 052,27	0,00	0,00
		FIC - Bassens	3 365 547,17	3 473 516,64	0,00	3 473 516,64	107 969,47	0,00	0,00
		FIC - Bègles	6 842 466,12	6 842 466,12	0,00	6 842 466,12	0,00	0,00	0,00
		FIC - Blanquefort	5 420 504,47	5 422 304,47	0,00	5 422 304,47	1 800,00	0,00	0,00
		FIC - Bordeaux	44 072 193,82	45 282 965,79	0,00	45 282 965,79	1 195 481,82	0,00	15 290,15
		FIC - Bouliac	2 404 134,52	2 411 467,09	0,00	2 411 467,09	7 332,57	0,00	0,00
		FIC - Bruges	4 449 369,17	4 486 073,57	0,00	4 486 073,57	28 268,64	0,00	8 435,76
		FIC - Carbon Blanc	3 220 099,16	3 221 620,92	0,00	3 221 620,92	1 521,76	0,00	0,00
		FIC - Cenon	3 807 257,42	3 929 569,45	0,00	3 929 569,45	122 312,03	0,00	0,00
		FIC - Eysines	5 681 109,60	5 705 320,26	0,00	5 705 320,26	11 427,40	0,00	12 783,26

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		FIC - Floirac	3 896 425,23	3 914 288,81	0,00	3 914 288,81	17 863,58	0,00	0,00
		FIC - Gradignan	6 706 035,85	6 712 888,62	0,00	6 712 888,62	6 852,77	0,00	0,00
		FIC - Le Bouscat	5 286 835,65	5 286 835,65	0,00	5 286 835,65	0,00	0,00	0,00
		FIC - Le Haillan	4 492 134,95	4 492 134,95	0,00	4 492 134,95	0,00	0,00	0,00
		FIC - Le Taillan-Médoc	3 861 996,91	3 861 996,91	0,00	3 861 996,91	0,00	0,00	0,00
		FIC - Lormont	4 758 180,83	4 790 754,73	0,00	4 790 754,73	25 749,01	0,00	6 824,89
		FIC - Martignas-sur-Jalle	3 362 031,08	3 362 031,08	0,00	3 362 031,08	0,00	0,00	0,00
		FIC - Mérignac	15 120 736,70	15 120 736,70	0,00	15 120 736,70	0,00	0,00	0,00
		FIC - Parempuyre	3 146 725,26	3 155 175,26	0,00	3 155 175,26	8 450,00	0,00	0,00
		FIC - Pessac	11 941 262,35	11 941 262,35	0,00	11 941 262,35	0,00	0,00	0,00
		FIC - Saint Aubin de Médoc	3 821 583,95	3 852 976,95	0,00	3 852 976,95	31 393,00	0,00	0,00
		FIC - Saint Louis de Montferrand	1 805 084,06	1 805 084,06	0,00	1 805 084,06	0,00	0,00	0,00
		FIC - Saint Médard en Jalles	9 788 823,19	9 900 471,99	0,00	9 900 471,99	96 196,80	0,00	15 452,00
		FIC - Saint Vincent de Paul	1 678 362,39	1 687 412,31	0,00	1 687 412,31	9 049,92	0,00	0,00
		FIC - Talence	5 904 782,37	5 904 782,37	0,00	5 904 782,37	0,00	0,00	0,00
		FIC - Villenave d'Ornon	7 220 804,12	7 220 804,12	0,00	7 220 804,12	0,00	0,00	0,00
		FIC Voirie - Enveloppe en attente de répartition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Fonds d'intérêt communal 2015-2020		182 781 328,87	184 683 580,96	0,00	184 683 580,96	1 843 466,03	0,00	58 786,06
	Fonds d'intérêt Communal 2021-2027	FIC - Ambarès-et-Lagrave	1 071 202,73	5 577 719,84	11 578,69	5 589 298,53	815 793,00	1 833 082,23	1 869 220,57
		FIC - Ambès	948 243,00	2 813 292,89	7 800,00	2 821 092,89	779 071,00	279 822,00	813 956,89
		FIC - Artigues-Près Bordeaux	718 739,35	3 193 762,04	64 146,57	3 257 908,61	709 914,00	580 603,00	1 248 652,26
		FIC - Bassens	903 903,79	3 242 120,20	3 013,75	3 245 133,95	782 171,00	429 969,00	1 129 090,16
		FIC - Bègles	1 813 312,78	6 817 515,05	90 501,05	6 908 016,10	1 242 899,65	1 179 867,46	2 671 936,21
		FIC - Blanquefort	3 187 517,42	5 998 977,97	69 461,38	6 068 439,35	800 000,00	582 376,00	1 498 545,93
		FIC - Bordeaux	12 890 433,56	42 184 264,32	547 582,45	42 731 846,77	7 268 160,00	7 062 122,00	15 511 131,21
		FIC - Bouliac	2 126 427,27	2 741 367,51	169 365,46	2 910 732,97	264 918,14	315 555,76	203 831,80
		FIC - Bruges	2 690 952,64	5 691 852,81	95 869,86	5 787 722,67	999 931,36	753 881,47	1 342 957,20
		FIC - Carbon Blanc	268 264,35	3 627 969,55	125,00	3 628 094,55	871 684,45	1 117 875,00	1 370 270,75
		FIC - Cenon	753 061,67	6 309 173,75	153 479,42	6 462 653,17	996 332,89	1 474 067,38	3 239 191,23
		FIC - Eysines	3 025 994,82	6 541 642,10	84 903,48	6 626 545,58	1 095 640,28	589 871,34	1 915 039,14
		FIC - Floirac	2 658 113,43	4 232 554,64	52 241,39	4 284 796,03	619 546,00	67 050,00	940 086,60
		FIC - Gradignan	898 643,06	4 311 424,13	146 302,64	4 457 726,77	609 436,00	817 695,89	2 131 951,82
		FIC - Le Bouscat	1 573 702,35	5 308 560,00	61 791,91	5 370 351,91	1 200 000,00	685 901,48	1 910 748,08
		FIC - Le Haillan	585 823,30	4 342 396,05	6 068,04	4 348 464,09	949 932,32	993 574,44	1 819 134,03
		FIC - Le Taillan-Médoc	987 961,53	4 176 338,89	25 979,99	4 202 318,88	990 000,00	487 775,33	1 736 582,02
		FIC - Lormont	760 908,19	5 874 235,92	37 219,49	5 911 455,41	956 577,00	1 418 530,87	2 775 439,35
		FIC - Martignas-sur-Jalle	1 077 082,79	3 356 815,23	23 241,48	3 380 056,71	850 000,00	457 498,00	995 475,92
		FIC - Mérignac	2 648 949,58	17 304 881,18	273 962,46	17 578 843,64	1 941 700,00	3 248 238,09	9 739 955,97
		FIC - Parempuyre	2 204 325,54	3 775 474,26	54 507,39	3 829 981,65	380 000,00	310 479,83	935 176,28
		FIC - Part développement durable - PT Bordeaux	40 000,00	8 405 943,00	0,00	8 405 943,00	1 634 040,00	1 914 040,00	4 817 863,00
		FIC - Part développement durable - PT Rive droite	128 273,00	6 265 342,00	0,00	6 265 342,00	250 076,00	1 705 777,00	4 181 216,00
		FIC - Part développement durable - PT Sud	2 000,00	7 322 746,00	0,00	7 322 746,00	1 677 263,00	1 872 161,00	3 771 322,00
		FIC - Part développement durable - PTO	0,00	1 167 206,00	0,00	1 167 206,00	0,00	310 304,00	856 902,00
		FIC - Pessac	3 795 578,61	15 875 849,49	170 596,43	16 046 445,92	3 212 821,00	2 162 621,49	6 875 424,82
		FIC - Saint Aubin de Médoc	1 424 849,30	3 927 328,56	3 534,94	3 930 863,50	930 000,00	657 603,56	918 410,64
		FIC - Saint Louis de Montferrand	556 909,53	2 390 026,59	21 000,00	2 411 026,59	354 264,00	275 880,00	1 223 973,06
		FIC - Saint Médard en Jalles	3 795 402,71	11 380 495,74	63 247,55	11 443 743,29	1 885 260,20	1 374 263,23	4 388 817,15
		FIC - Saint Vincent de Paul	54 102,50	2 448 832,18	23 925,04	2 472 757,22	476 790,00	449 755,07	1 492 109,65
		FIC - Talence	3 324 810,57	8 803 761,21	154 913,23	8 958 674,44	1 135 891,36	718 331,53	3 779 640,98
		FIC - Villenave d'Ornon	1 944 896,90	8 477 275,00	81 669,57	8 558 944,57	995 809,00	1 572 477,75	4 045 760,92
	Total Fonds d'Intérêt Communal 2021-2027		58 860 386,27	223 887 144,10	2 498 028,66	226 385 172,76	37 675 921,65	37 699 051,20	92 149 813,64
	Franchissements Garonne AP	Pont Jacques Chaban Delmas	14 875 172,32	14 875 172,32	0,00	14 875 172,32	0,00	0,00	0,00
		Pont Jean Jacques Bosc (Simone Veil)	108 109 779,42	146 000 000,00	10 000 000,00	156 000 000,00	35 000 000,00	11 834 100,00	1 056 120,58
	Total Franchissements Garonne AP		122 984 951,74	160 875 172,32	10 000 000,00	170 875 172,32	35 000 000,00	11 834 100,00	1 056 120,58
	Grosses réparations de voirie AP	Grosses réparations PT Bordeaux	1 681 542,35	1 681 542,35	0,00	1 681 542,35	0,00	0,00	0,00
		Grosses réparations PT Ouest	1 470 129,82	1 470 129,82	0,00	1 470 129,82	0,00	0,00	0,00
		Grosses réparations PT Rive droite	1 169 183,46	1 169 183,46	0,00	1 169 183,46	0,00	0,00	0,00
		Grosses réparations PT Sud	958 838,12	979 339,01	0,00	979 339,01	20 500,89	0,00	0,00
		Grosses réparations voirie	22 655 026,42	22 744 019,92	0,00	22 744 019,92	88 993,50	0,00	0,00
	Total Grosses réparations de voirie AP		27 934 720,17	28 044 214,56	0,00	28 044 214,56	109 494,39	0,00	0,00
	Grosses réparations de voirie AP 2021	Grosses réparations PT Bordeaux	1 230 894,27	5 250 000,00	0,00	5 250 000,00	900 000,00	926 350,00	2 192 755,73
		Grosses réparations PT Ouest	1 277 821,74	5 270 000,00	0,00	5 270 000,00	900 000,00	900 000,00	2 192 178,26
		Grosses réparations PT Rive droite	800 576,43	3 061 830,00	0,00	3 061 830,00	600 000,00	596 000,00	1 065 253,57
		Grosses réparations PT Sud	1 035 061,28	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	650 000,00	448 524,95	866 413,77
		Grosses réparations voirie	9 535 802,35	49 162 500,00	0,00	49 162 500,00	8 550 000,00	9 450 000,00	21 626 697,65
	Total Grosses réparations de voirie AP 2021		13 880 156,07	65 744 330,00	0,00	65 744 330,00	11 600 000,00	12 320 874,95	27 943 298,98
	Jalonnement AP	Création de jalonnement	3 145 331,57	3 145 331,57	0,00	3 145 331,57	0,00	0,00	0,00
	Total Jalonnement AP		3 145 331,57	3 145 331,57	0,00	3 145 331,57	0,00	0,00	0,00
	Jalonnement AP 2021	Création de jalonnement	896 015,70	3 880 000,00	0,00	3 880 000,00	760 000,00	700 000,00	1 523 984,30
	Total Jalonnement AP 2021		896 015,70	3 880 000,00	0,00	3 880 000,00	760 000,00	700 000,00	1 523 984,30
	mise à 2x3 voies rocade phase 2 AP	Amélioration du fonctionnement de la Rocade	68 200 000,00	74 900 000,00	0,00	74 900 000,00	5 950 000,00	750 000,00	0,00
	Total mise à 2x3 voies rocade phase 2 AP		68 200 000,00	74 900 000,00	0,00	74 900 000,00	5 950 000,00	750 000,00	0,00
	Mobilier Urbain et plantations - renouvellement AP 2021	Renouvellement mobilier urbain et plantations PTBX	308 620,40	1 932 000,00	0,00	1 932 000,00	322 000,00	322 000,00	979 379,60
		Renouvellement mobilier urbain et plantations PTO	210 884,73	1 125 000,00	0,00	1 125 000,00	185 000,00	185 000,00	544 115,27
		Renouvellement mobilier urbain et plantations PTRD	415 009,68	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	180 000,00	98 047,00	506 943,32
		Renouvellement mobilier urbain et plantations PTS	232 363,34	433 000,00	565 000,00	998 000,00	173 000,00	173 000,00	419 636,66
	Total Mobilier Urbain et plantations - renouvellement AP 2021		1 166 878,15	4 690 000,00	565 000,00	5 255 000,00	860 000,00	778 047,00	2 450 074,85
	Modifications d'ouvrages d'art	Elargissement Ouvrage SNCF Chaigneau	3 580,67	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	50 000,00	1 700 000,00	246 419,33

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		Trémie BENAUGE	5 688 610,09	30 200 000,00	0,00	30 200 000,00	1 200 000,00	8 500 000,00	14 811 389,91
	Total Modifications d'ouvrages d'art		5 692 190,76	32 200 000,00	0,00	32 200 000,00	1 250 000,00	10 200 000,00	15 057 809,24
	Moyens affectés à la gestion de la propreté AP	Bâtiments affectés à la gestion de la propreté	1 486 832,27	1 496 832,22	0,00	1 496 832,22	10 310,15	0,00	0,00
		Constructions et frais nouveau bâtiment propreté "ilôt des volaillers"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Matériels et équipements pour la propreté	136 442,21	136 442,24	0,00	136 442,24	0,03	0,00	0,00
		Matériels roulants de la propreté	6 852 599,00	6 863 644,48	0,00	6 863 644,48	11 045,48	0,00	0,00
	Total Moyens affectés à la gestion de la propreté AP		8 475 563,28	8 496 918,94	0,00	8 496 918,94	21 355,66	0,00	0,00
	Moyens affectés à la gestion de la propreté AP 2021	Bâtiments affectés à la gestion de la propreté	786 991,52	1 939 830,00	0,00	1 939 830,00	291 089,52	44 300,00	817 448,96
		Matériels et équipements pour la propreté	162 795,55	450 000,00	0,00	450 000,00	55 000,00	51 838,00	180 366,45
		Matériels roulants de la propreté	4 587 727,60	21 500 000,00	0,00	21 500 000,00	4 120 000,00	3 523 162,00	9 269 110,40
	Total Moyens affectés à la gestion de la propreté AP 2021		5 537 514,67	23 889 830,00	0,00	23 889 830,00	4 466 089,52	3 619 300,00	10 266 925,81
	Moyens affectés aux espaces publics - AP	Bâtiments affectés à la gestion de l'espace public	3 565 211,93	3 596 053,43	0,00	3 596 053,43	30 841,50	0,00	0,00
		Matériels et équipements espaces publics	787 284,67	787 284,67	0,00	787 284,67	0,00	0,00	0,00
		Matériels roulants espaces publics	3 579 378,14	3 579 378,14	0,00	3 579 378,14	0,00	0,00	0,00
	Total Moyens affectés aux espaces publics - AP		7 931 874,74	7 962 716,24	0,00	7 962 716,24	30 841,50	0,00	0,00
	Moyens affectés aux espaces publics - AP 2021	Bâtiments affectés à la gestion de l'espace public	1 896 786,08	4 308 710,00	0,00	4 308 710,00	842 505,00	426 512,80	1 142 906,12
		Matériels et équipements espaces publics	321 132,22	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	219 360,00	220 000,00	539 507,78
		Matériels roulants espaces publics	4 169 163,62	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00	3 000 000,00	2 508 884,00	6 821 952,38
		Terrassement et maintenance des parcelles métropolitaines	438 955,60	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	190 000,00	402 000,00	289 044,40
	Total Moyens affectés aux espaces publics - AP 2021		6 826 037,52	23 428 710,00	0,00	23 428 710,00	4 251 865,00	3 557 396,80	8 793 410,68
	Optimisation circulation bus	Optimisation circulation bus	13 475 601,97	13 515 585,33	0,00	13 515 585,33	39 983,36	0,00	0,00
	Total Optimisation circulation bus		13 475 601,97	13 515 585,33	0,00	13 515 585,33	39 983,36	0,00	0,00
	Optimisation circulation Bus AP 2021	Optimisation circulation bus	5 968 442,39	44 950 000,00	0,00	44 950 000,00	3 200 000,00	8 900 000,00	26 881 557,61
	Total Optimisation circulation Bus AP 2021		5 968 442,39	44 950 000,00	0,00	44 950 000,00	3 200 000,00	8 900 000,00	26 881 557,61
	Plan marche AP 2021	Plan Marche (DAT)	0,00	0,00	22 992 000,00	22 992 000,00	3 200 000,00	5 824 000,00	13 968 000,00
		Plan Marche (Mobilité)	230 000,00	30 000 000,00	-22 992 000,00	7 008 000,00	650 000,00	1 456 000,00	4 672 000,00
		Plan Marche (PT BORDEAUX)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Plan Marche (PT Ouest)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Plan Marche (PT Rive Droite)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Plan Marche (PT Sud)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Plan marche AP 2021		230 000,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	3 850 000,00	7 280 000,00	18 640 000,00
	plan propreté en AP	Matériels et équipements pour la propreté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Matériels roulants de la propreté	1 596 709,45	1 596 709,45	0,00	1 596 709,45	0,00	0,00	0,00
	Total plan propreté en AP		1 596 709,45	1 596 709,45	0,00	1 596 709,45	0,00	0,00	0,00
	Plan vélo reseau REVE - structurantAP	Vélo	7 281 024,47	12 886 700,00	0,00	12 886 700,00	450 000,00	2 722 513,41	2 433 162,12
	Total Plan vélo reseau REVE - structurantAP		7 281 024,47	12 886 700,00	0,00	12 886 700,00	450 000,00	2 722 513,41	2 433 162,12
	Pôles d'échange multimodaux rive droite AP	PEM PT Rive droite	180 000,00	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	750 000,00	2 641 000,00	629 000,00
	Total Pôles d'échange multimodaux rive droite AP		180 000,00	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	750 000,00	2 641 000,00	629 000,00
	Pôles intermodaux en AP	Pôle intermodal Cenon Pont Rouge	1 281 515,40	1 550 000,00	-268 484,60	1 281 515,40	0,00	0,00	0,00
		Pôle intermodal Pessac Alouette	2 612 214,11	2 944 700,00	-332 485,89	2 612 214,11	0,00	0,00	0,00
	Total Pôles intermodaux en AP		3 893 729,51	4 494 700,00	-600 970,49	3 893 729,51	0,00	0,00	0,00
	Projets Transports - Dévoisement Réseaux AP	Desserte Aéroport	12 096 768,05	12 196 768,05	-100 000,00	12 096 768,05	0,00	0,00	0,00
		Extension Tram D - Eau potable HT	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
		Extension Tram D	94 560,44	562 993,47	2 054 040,00	2 617 033,47	0,00	0,00	2 522 473,03
		Ligne Bus Express Saint Aubin de Médoc	2 177 206,03	2 990 238,48	-54 040,00	2 936 198,48	220 000,00	0,00	538 992,45
		Ligne Bus Express Saint Aubin de Médoc Eau potable HT	8 570 000,00	11 570 000,00	-1 900 000,00	9 670 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
	Total Projets Transports - Dévoisement Réseaux AP		22 938 534,52	27 620 000,00	0,00	27 620 000,00	1 320 000,00	0,00	3 361 465,48
	Réhabilitation Franchissements Garonne AP	Pont Saint Jean	3 387 188,55	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	1 040 000,00	50 000,00	22 811,45
		Réhabilitation Pont de Pierre	18 829 775,14	69 110 700,00	0,00	69 110 700,00	600 000,00	4 156 415,20	45 524 509,66
	Total Réhabilitation Franchissements Garonne AP		22 216 963,69	73 610 700,00	0,00	73 610 700,00	1 640 000,00	4 206 415,20	45 547 321,11
	Remise à niveau et entretien voirie (env.exceptionnelle)	Enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et entretien de la voirie	6 380 773,00	6 380 773,00	0,00	6 380 773,00	0,00	0,00	0,00
	Total Remise à niveau et entretien voirie (env.exceptionnelle)		6 380 773,00	6 380 773,00	0,00	6 380 773,00	0,00	0,00	0,00
	Réparations ouvrage d'art AP 2021	Grosses réparations ouvrages d'art	1 406 831,04	10 610 016,00	0,00	10 610 016,00	1 685 000,00	1 993 592,80	5 524 592,16
	Total Réparations ouvrage d'art AP 2021		1 406 831,04	10 610 016,00	0,00	10 610 016,00	1 685 000,00	1 993 592,80	5 524 592,16
	réparations ouvrages d'art AP	Grosses réparations ouvrages d'art	5 942 077,11	5 974 528,11	0,00	5 974 528,11	32 451,00	0,00	0,00
	Total réparations ouvrages d'art AP		5 942 077,11	5 974 528,11	0,00	5 974 528,11	32 451,00	0,00	0,00
	RER Métropolitain AP	RER Métropolitain - Axe Bordeaux/Macau	0,00	3 483 000,00	0,00	3 483 000,00	150 000,00	417 000,00	2 916 000,00
		RER Métropolitain - Axe Libourne/Arcachon	1 218 300,00	39 235 800,00	0,00	39 235 800,00	1 205 500,00	4 875 000,00	31 937 000,00
		RER Métropolitain - Axe St Mariens/Langon	497 430,00	43 804 430,00	0,00	43 804 430,00	934 000,00	2 814 000,00	39 559 000,00
		RER Métropolitain - création du PEM Sainte Germaine	1 207 987,97	3 645 176,00	0,00	3 645 176,00	1 949 520,00	487 668,03	0,00
		RER Métropolitain - création du PEM Talence Médoquine	312 000,00	13 503 200,00	0,00	13 503 200,00	716 200,00	6 645 000,00	5 830 000,00
		RER Métropolitain - préfiguration	566 000,00	45 536 394,00	0,00	45 536 394,00	1 537 000,00	13 986 000,00	29 447 394,00
	Total RER Métropolitain AP		3 801 717,97	149 208 000,00	0,00	149 208 000,00	6 492 220,00	29 224 668,03	109 689 394,00
	RéVE - Réseau Vélo Express	RéVE (PT Sud)	327 822,35	8 250 000,00	0,00	8 250 000,00	2 650 000,00	873 991,36	4 398 186,29
		RéVE (Mobilité)	633 600,00	45 715 000,00	0,00	45 715 000,00	1 500 000,00	5 140 000,00	38 441 400,00
		RéVE (PT BORDEAUX)	35 000,00	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00	397 000,00	1 196 250,00	1 471 750,00
		RéVE (PT Ouest)	160 000,00	9 610 000,00	0,00	9 610 000,00	1 800 000,00	2 300 000,00	5 350 000,00
		RéVE (PT Rive Droite)	98 000,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00	110 000,00	2 437 000,00	480 000,00
		Vélo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total RéVE - Réseau Vélo Express		1 254 422,35	69 800 000,00	0,00	69 800 000,00	6 457 000,00	11 947 241,36	50 141 336,29
	suppression carrefours à feux AP 2021	Carrefours à feux	4 028 812,55	18 000 600,00	0,00	18 000 600,00	3 370 000,00	3 254 000,00	7 347 787,45
		Suppression carrefours à feux Pôles territoriaux	0,00	3 660 000,00	0,00	3 660 000,00	610 000,00	1 220 000,00	1 830 000,00
	Total suppression carrefours à feux AP 2021		4 028 812,55	21 660 600,00	0,00	21 660 600,00	3 980 000,00	4 474 000,00	9 177 787,45
	suppression des carrefours à feux AP	Carrefours à feux	6 416 724,37	6 416 724,37	0,00	6 416 724,37	0,00	0,00	0,00
		Suppression carrefours à feux Pôles territoriaux	551 649,57	551 649,57	0,00	551 649,57	0,00	0,00	0,00
	Total suppression des carrefours à feux AP		6 968 373,94	6 968 373,94	0,00	6 968 373,94	0,00	0,00	0,00
	Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Acquisition de modulaires pour projets métropolitains AP	11 529 135,47	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	100 000,00	300 000,00	3 070 864,53
	Total Acquisition de modulaires pour projets métropolitains AP		11 529 135,47	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	100 000,00	300 000,00	3 070 864,53

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
	Aménagement numérique AP	opération finances neutralisation report erroné	3 003 724,20	3 003 724,20	0,00	3 003 724,20	0,00	0,00	0,00
		Partenariat et écosystèmes d'innovation	670 334,44	670 334,44	0,00	670 334,44	0,00	0,00	0,00
		Projets d'aménagement numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Projets haut débit	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
		Réseaux fibre métropolitain	3 123 292,27	3 123 292,27	0,00	3 123 292,27	0,00	0,00	0,00
		Stratégie d'aménagement numérique	91 703,42	91 703,42	0,00	91 703,42	0,00	0,00	0,00
		Très haut débit	9 895 858,32	9 895 858,32	0,00	9 895 858,32	0,00	0,00	0,00
	Total Aménagement numérique AP		16 809 912,65	16 809 912,65	0,00	16 809 912,65	0,00	0,00	0,00
	Aménagement numérique AP 2021	Aménagement numérique du territoire	1 663 619,19	12 111 270,00	0,00	12 111 270,00	2 460 000,00	2 812 230,41	5 175 420,40
		Réseaux fibre métropolitain	4 241 390,58	24 518 730,00	0,00	24 518 730,00	3 085 000,00	5 683 665,25	11 508 674,17
	Total Aménagement numérique AP 2021		5 905 009,77	36 630 000,00	0,00	36 630 000,00	5 545 000,00	8 495 895,66	16 684 094,57
	AP 2017 Travaux pôle technique	Gestion site Latule	244 402,02	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	255 597,98
		Gestion site Pôle technique métropolitain	2 186 239,80	2 670 000,00	0,00	2 670 000,00	0,00	0,00	483 760,20
	Total AP 2017 Travaux pôle technique		2 430 641,82	3 170 000,00	0,00	3 170 000,00	0,00	0,00	739 358,18
	Bâtiments techniques métropolitains AP 2021	Ateliers du Bâtiment métropolitain	53 996,77	970 000,00	0,00	970 000,00	83 000,00	370 000,00	463 003,23
		Etudes Batimentaires	104 207,92	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	500 000,00	700 000,00	995 792,08
		Gestion site Latule	914 620,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	745 381,00	500 000,00	839 999,00
		Gestion site Pôle technique métropolitain	615 120,00	2 910 000,00	0,00	2 910 000,00	1 175 000,00	560 000,00	559 880,00
	Total Bâtiments techniques métropolitains AP 2021		1 687 944,69	9 180 000,00	0,00	9 180 000,00	2 503 381,00	2 130 000,00	2 858 674,31
	Cycle 7 mutualisation	Mutualisation cycle 7	0,00	0,00	7 670 000,00	7 670 000,00	2 670 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
		Stratégie, gouvernance, qualité et méthode	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Cycle 7 mutualisation		0,00	0,00	7 670 000,00	7 670 000,00	2 670 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
	Equipements et réhabilitations des groupes scolaires	Aménagements, réparations groupes scolaires	1 922 774,34	1 922 774,34	0,00	1 922 774,34	0,00	0,00	0,00
		Mobilier scolaire	342 394,12	342 394,12	0,00	342 394,12	0,00	0,00	0,00
		Réhabilitation groupe scolaire Nuyens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Réhabilitations des groupes scolaires	3 289 272,24	3 289 272,24	0,00	3 289 272,24	0,00	0,00	0,00
	Total Equipements et réhabilitations des groupes scolaires		5 554 440,70	5 554 440,70	0,00	5 554 440,70	0,00	0,00	0,00
	Gestion bâtiminaire des groupes scolaires AP 2021	Aménagements, réparations groupes scolaires	615 559,95	2 905 000,00	0,00	2 905 000,00	300 000,00	505 000,00	1 484 440,05
		Mobilier scolaire	1 166 820,90	4 564 000,00	0,00	4 564 000,00	450 000,00	674 200,00	2 272 979,10
		Réhabilitations des groupes scolaires	5 532 648,96	44 746 000,00	0,00	44 746 000,00	9 000 000,00	15 000 000,00	15 213 351,04
	Total Gestion bâtiminaire des groupes scolaires AP 2021		7 315 029,81	52 215 000,00	0,00	52 215 000,00	9 750 000,00	16 179 200,00	18 970 770,19
	Gouvernance et sécurité de l'information AP	Gouvernance, qualité et méthodes	2 881 571,97	2 881 571,97	0,00	2 881 571,97	0,00	0,00	0,00
		Schémas directeurs, veille et urbanisation	975 942,67	975 942,67	0,00	975 942,67	0,00	0,00	0,00
	Total Gouvernance et sécurité de l'information AP		3 857 514,64	3 857 514,64	0,00	3 857 514,64	0,00	0,00	0,00
	Gouvernance et sécurité de l'information AP 2021	Accompagnement au changement	1 198 805,03	3 400 000,00	0,00	3 400 000,00	490 000,00	710 000,00	1 001 194,97
		Sécurité de l'information	186 198,32	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	460 000,00	202 177,35	171 624,33
		Stratégie, gouvernance, qualité et méthode	1 209 207,14	2 913 700,00	0,00	2 913 700,00	460 000,00	433 390,04	811 102,82
	Total Gouvernance et sécurité de l'information AP 2021		2 594 210,49	7 333 700,00	0,00	7 333 700,00	1 410 000,00	1 345 567,39	1 983 922,12
	Parc matériel - renouvellement et travaux AP 2021	Renouvellement matériel	561 616,56	1 836 000,00	0,00	1 836 000,00	356 383,44	306 000,00	612 000,00
		Renouvellement véhicules	6 031 587,14	19 200 000,00	0,00	19 200 000,00	3 568 412,86	3 200 000,00	6 400 000,00
		Travaux dans les ateliers parc roulant	975 235,59	1 915 000,00	0,00	1 915 000,00	437 764,41	175 000,00	327 000,00
	Total Parc matériel - renouvellement et travaux AP 2021		7 568 439,29	22 951 000,00	0,00	22 951 000,00	4 362 560,71	3 681 000,00	7 339 000,00
	PCRS - AP	Plan de Corps de Rue Simplifié	2 749 998,75	2 750 000,00	-1,25	2 749 998,75	0,00	0,00	0,00
	Total PCRS - AP		2 749 998,75	2 750 000,00	-1,25	2 749 998,75	0,00	0,00	0,00
	Plan patrimoine durable	Efficacité énergétique des bâtiments métropolitains	4 967 538,27	8 453 982,45	-3 486 444,18	4 967 538,27	0,00	0,00	0,00
		Equipement énergies Nouvelles renouvelables	1 018 988,44	1 625 368,25	-606 379,81	1 018 988,44	0,00	0,00	0,00
	Total Plan patrimoine durable		5 986 526,71	10 079 350,70	-4 092 823,99	5 986 526,71	0,00	0,00	0,00
	Plan patrimoine durable AP 2021	Efficacité énergétique des bâtiments métropolitains	109 400,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00	400 000,00	390 600,00	175 000,00
		Equipement énergies Nouvelles renouvelables	260 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	300 000,00	260 000,00	380 000,00
	Total Plan patrimoine durable AP 2021		369 400,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00	700 000,00	650 600,00	555 000,00
	Plateforme internet et collaborative AP	Intranet, extranet et collaboratif	1 076 198,65	1 076 198,65	0,00	1 076 198,65	0,00	0,00	0,00
		Multimédia et outils numériques	427 796,98	427 796,98	0,00	427 796,98	0,00	0,00	0,00
		Sites, portails de services et présence numérique	777 382,78	777 382,78	0,00	777 382,78	0,00	0,00	0,00
	Total Plateforme internet et collaborative AP		2 281 378,41	2 281 378,41	0,00	2 281 378,41	0,00	0,00	0,00
	Plateforme internet et collaborative AP 2021	Internet, Intranet et outils collaboratifs	1 405 476,58	5 585 000,00	0,00	5 585 000,00	1 240 000,00	1 050 753,77	1 888 769,65
		Multimédia et outils numériques	497 845,21	1 805 000,00	0,00	1 805 000,00	500 000,00	272 249,37	534 905,42
	Total Plateforme internet et collaborative AP 2021		1 903 321,79	7 390 000,00	0,00	7 390 000,00	1 740 000,00	1 323 003,14	2 423 675,07
	Réhabilitation des sites techniques métropolitains	Réhabilitation Site Saigon	0,00	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	500 000,00	2 000 000,00	1 700 000,00
		Requalification Bâtiments espaces publics	2 364 265,86	62 092 800,00	0,00	62 092 800,00	8 363 639,00	12 371 863,43	38 993 031,71
		Requalification centres espaces verts	26 466,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	53 534,00
		Requalification centres propreté	95 606,69	10 460 000,00	0,00	10 460 000,00	490 000,00	142 980,00	9 731 413,31
		Requalification serres du Haillan	0,00	0,00	29 600 000,00	29 600 000,00	700 000,00	2 600 000,00	26 300 000,00
		Requalification site Latule	12 803,76	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	37 196,24
	Total Réhabilitation des sites techniques métropolitains		2 499 142,31	76 882 800,00	29 600 000,00	106 482 800,00	10 053 639,00	17 114 843,43	76 815 175,26
	Renouvellement véhicules AP	Renouvellement véhicules	9 079 864,55	9 079 864,55	0,00	9 079 864,55	0,00	0,00	0,00
	Total Renouvellement véhicules AP		9 079 864,55	9 079 864,55	0,00	9 079 864,55	0,00	0,00	0,00
	Rénovation de l'Hôtel Communautaire	Rénovation Hôtel communautaire	50 167 176,08	50 373 028,57	-205 852,49	50 167 176,08	0,00	0,00	0,00
	Total Rénovation de l'Hôtel Communautaire		50 167 176,08	50 373 028,57	-205 852,49	50 167 176,08	0,00	0,00	0,00
	Restaurant Latule - DEV AP	Restaurant Latule et Direction Espaces verts	4 820 830,30	9 700 000,00	0,00	9 700 000,00	3 980 000,00	100 000,00	799 169,70
	Total Restaurant Latule - DEV AP		4 820 830,30	9 700 000,00	0,00	9 700 000,00	3 980 000,00	100 000,00	799 169,70
	Services numérique support AP	Administration générale et assemblées	823 164,98	823 164,98	0,00	823 164,98	0,00	0,00	0,00
		Dématérialisation et archivage	2 023 237,10	2 023 237,10	0,00	2 023 237,10	0,00	0,00	0,00
		Opérations non prévues (DSI)	696 973,20	696 973,20	0,00	696 973,20	0,00	0,00	0,00
		Ressources humaines	6 973 304,79	6 973 304,79	0,00	6 973 304,79	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Finances et commande publique	3 445 301,19	3 445 301,19	0,00	3 445 301,19	0,00	0,00	0,00
		Tierce maintenance sif - sif communes	572 432,62	572 432,62	0,00	572 432,62	0,00	0,00	0,00
	Total Services numérique support AP		14 534 413,88	14 534 413,88	0,00	14 534 413,88	0,00	0,00	0,00
	Services numérique support AP 2021	Administration générale et assemblées	259 884,34	1 210 283,84	0,00	1 210 283,84	335 000,00	179 269,88	436 129,62

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		Dématérialisation et archivage	1 482 534,81	4 672 380,75	0,00	4 672 380,75	950 000,00	733 965,12	1 505 880,82
		Finances et commande publique	782 267,24	4 206 061,43	0,00	4 206 061,43	885 000,00	829 954,75	1 708 839,44
		Ressources humaines	3 268 804,81	10 525 841,94	0,00	10 525 841,94	1 855 000,00	2 003 071,90	3 398 965,23
	Total Services numérique support AP 2021		5 793 491,20	20 614 567,96	0,00	20 614 567,96	4 025 000,00	3 746 261,65	7 049 815,11
	services numériques valorisation de la donnée- PCRS AP 2021	Information géographiques et PCRS	1 652 478,05	4 587 920,63	0,00	4 587 920,63	980 000,00	527 672,58	1 427 770,00
		Valorisation de la donnée	1 269 967,76	5 560 000,00	0,00	5 560 000,00	1 020 000,00	1 337 304,06	1 932 728,18
	Total services numériques valorisation de la donnée- PCRS AP 2021		2 922 445,81	10 147 920,63	0,00	10 147 920,63	2 000 000,00	1 864 976,64	3 360 498,18
	Services numériques à la population AP	Citoyenneté	442 551,40	442 551,40	0,00	442 551,40	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Enfance, famille et restauration	724 045,94	724 045,94	0,00	724 045,94	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Sport	405 610,48	405 610,48	0,00	405 610,48	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Vie associative	278 734,02	278 734,02	0,00	278 734,02	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques à la population AP		1 850 941,84	1 850 941,84	0,00	1 850 941,84	0,00	0,00	0,00
	Services numériques à la population AP 2021	Citoyenneté	934 973,06	2 718 857,00	0,00	2 718 857,00	685 000,00	366 592,98	732 290,96
		Enfance, vie associative et sports	600 331,02	2 724 143,00	0,00	2 724 143,00	732 000,00	570 695,31	821 116,67
	Total Services numériques à la population AP 2021		1 535 304,08	5 443 000,00	0,00	5 443 000,00	1 417 000,00	937 288,29	1 553 407,63
	Services numériques de la valorisation de la donnée AP	Informations géographiques et données urbaines	1 103 086,92	1 103 086,92	0,00	1 103 086,92	0,00	0,00	0,00
		Ouvertures de données	896 068,46	896 068,46	0,00	896 068,46	0,00	0,00	0,00
		Services numériques géographique et outils décisionnels	932 077,64	932 077,64	0,00	932 077,64	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques de la valorisation de la donnée AP		2 931 233,02	2 931 233,02	0,00	2 931 233,02	0,00	0,00	0,00
	Services numériques de proximité AP	Occupation domaine public et stationnement	1 989 792,25	1 989 792,25	0,00	1 989 792,25	0,00	0,00	0,00
		Relation usagers	1 284 886,70	1 284 886,70	0,00	1 284 886,70	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Police municipale	329 531,12	329 531,12	0,00	329 531,12	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Prévention des risques majeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques de proximité AP		3 604 210,07	3 604 210,07	0,00	3 604 210,07	0,00	0,00	0,00
	Services numériques de proximité AP2021	Occupation domaine public et stationnement	608 939,58	951 778,40	0,00	951 778,40	100 000,00	93 160,02	149 678,80
		Relation usagers	1 763 608,41	4 044 326,65	0,00	4 044 326,65	1 280 000,00	212 218,09	788 500,15
		Tranquillité publique	143 407,25	943 394,95	0,00	943 394,95	125 000,00	302 396,13	372 591,57
	Total Services numériques de proximité AP2021		2 515 955,24	5 939 500,00	0,00	5 939 500,00	1 505 000,00	607 774,24	1 310 770,52
	Services numériques pour la culture AP	Médiathèques	1 495 356,56	1 495 356,56	0,00	1 495 356,56	0,00	0,00	0,00
		Muséographie et sites internet des musées	721 387,74	721 387,74	0,00	721 387,74	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Archives	46 296,28	46 296,28	0,00	46 296,28	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Etablissements culturels	293 015,28	293 015,28	0,00	293 015,28	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Etablissements d'enseignements artistiques	186 357,26	186 357,26	0,00	186 357,26	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques pour la culture AP		2 742 413,12	2 742 413,12	0,00	2 742 413,12	0,00	0,00	0,00
	Services numériques pour la culture AP 2021	Médiathèques	645 940,97	2 550 000,00	0,00	2 550 000,00	695 000,00	386 388,49	822 670,54
		Muséographie et sites internet des musées	115 268,91	1 140 000,00	0,00	1 140 000,00	85 000,00	461 256,86	478 474,23
		Services numériques Culture	245 019,50	1 285 000,00	0,00	1 285 000,00	410 000,00	226 929,02	403 051,48
	Total Services numériques pour la culture AP 2021		1 006 229,38	4 975 000,00	0,00	4 975 000,00	1 190 000,00	1 074 574,37	1 704 196,25
	Services numériques pour la solidarité sociale AP	e-Inclusion	9 366,42	9 366,42	0,00	9 366,42	0,00	0,00	0,00
		Social et seniors	518 090,04	518 090,04	0,00	518 090,04	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques pour la solidarité sociale AP		527 456,46	527 456,46	0,00	527 456,46	0,00	0,00	0,00
	Services numériques pour la solidarité sociale AP 2021	e-Inclusion	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00	15 000,00	30 000,00	60 000,00
		Social et seniors	134 987,03	1 177 000,00	0,00	1 177 000,00	290 000,00	297 408,00	454 604,97
	Total Services numériques pour la solidarité sociale AP 2021		134 987,03	1 282 000,00	0,00	1 282 000,00	305 000,00	327 408,00	514 604,97
	Services numériques pour l'éducation AP	Services numériques Education	9 152 759,61	9 152 759,61	0,00	9 152 759,61	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques pour l'éducation AP		9 152 759,61	9 152 759,61	0,00	9 152 759,61	0,00	0,00	0,00
	Services numériques pour l'éducation AP 2021	Services numériques Education	8 101 395,59	19 470 404,76	0,00	19 470 404,76	4 530 000,00	2 921 202,55	3 917 806,62
	Total Services numériques pour l'éducation AP 2021		8 101 395,59	19 470 404,76	0,00	19 470 404,76	4 530 000,00	2 921 202,55	3 917 806,62
	Services numériques urbains - qualité de vie AP 2021	Bâtiments connectés	606 813,22	3 879 824,07	0,00	3 879 824,07	1 000 000,00	989 421,43	1 283 589,42
		Développement économique, urbanisme et habitat	426 231,15	2 973 914,93	0,00	2 973 914,93	420 000,00	817 195,38	1 310 488,40
		Gestion des patrimoines et des services urbains	1 413 637,60	5 071 486,00	0,00	5 071 486,00	1 350 000,00	981 330,65	1 326 517,75
	Total Services numériques urbains - qualité de vie AP 2021		2 446 681,97	11 925 225,00	0,00	11 925 225,00	2 770 000,00	2 787 947,46	3 920 595,57
	Services numériques urbains et qualité de vie AP	Service numérique logistique, magasin, évènementiel	139 305,00	139 305,00	0,00	139 305,00	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Aménagement et habitat	86 458,00	86 458,00	0,00	86 458,00	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Bâti	791 151,40	791 151,40	0,00	791 151,40	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Développement Durable	100 152,80	100 152,80	0,00	100 152,80	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Eclairage	921 863,00	921 863,00	0,00	921 863,00	0,00	0,00	0,00
		Services numériques GMAO et CAO/DAO transverses	4 463 851,47	4 463 851,47	0,00	4 463 851,47	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Jardin Botanique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Parc auto	90 254,06	90 254,06	0,00	90 254,06	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Patrimoine arboré et espaces verts	38 187,36	38 187,36	0,00	38 187,36	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Propreté	227 337,13	227 337,13	0,00	227 337,13	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Urbanisme, foncier et droit des sols	629 534,71	629 534,71	0,00	629 534,71	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Voirie et domaine public	468 594,37	468 594,37	0,00	468 594,37	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques urbains et qualité de vie AP		7 956 689,30	7 956 689,30	0,00	7 956 689,30	0,00	0,00	0,00
	Services opérés et infrastructures AP	Administration et supervision du SI	5 264 003,14	5 264 003,14	0,00	5 264 003,14	0,00	0,00	0,00
		Assistance Utilisateurs	2 103 978,07	2 103 978,07	0,00	2 103 978,07	0,00	0,00	0,00
		Câblages	3 165 331,65	3 165 331,65	0,00	3 165 331,65	0,00	0,00	0,00
		Infrastructures, services centraux et hébergés	22 263 963,29	22 263 963,29	0,00	22 263 963,29	0,00	0,00	0,00
		Postes et environnement de travail - équipements	23 731 360,34	23 731 360,34	0,00	23 731 360,34	0,00	0,00	0,00
		Postes et environnement de travail - licences	11 483 795,79	11 483 795,79	0,00	11 483 795,79	0,00	0,00	0,00
		Réseaux et télécoms	7 661 965,29	7 661 965,29	0,00	7 661 965,29	0,00	0,00	0,00
		Sécurité opérationnelle du SI	4 340 031,53	4 340 031,53	0,00	4 340 031,53	0,00	0,00	0,00
		Services numériques DGNSI, tierce maintenance applicative	904 594,87	904 594,87	0,00	904 594,87	0,00	0,00	0,00
		Stratégie et service d'impression	1 671 558,87	1 671 558,87	0,00	1 671 558,87	0,00	0,00	0,00
		Téléphonie fixe	2 387 815,14	2 387 815,14	0,00	2 387 815,14	0,00	0,00	0,00
		Téléphonie mobile	1 319 966,56	1 319 966,56	0,00	1 319 966,56	0,00	0,00	0,00
	Total Services opérés et infrastructures AP		86 298 364,54	86 298 364,54	0,00	86 298 364,54	0,00	0,00	0,00

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.		
Politique	Services opérés et infrastructures AP 2021	Administration et supervision du SI	2 898 419,75	10 009 393,62	0,00	10 009 393,62	1 745 000,00	1 747 900,00	3 618 073,87		
		Assistance Utilisateurs	469 278,16	2 069 549,27	0,00	2 069 549,27	350 000,00	496 045,66	754 225,45		
		Câblages et réseaux	4 667 011,85	13 568 342,37	0,00	13 568 342,37	2 950 000,00	2 204 339,82	3 746 990,70		
		Infrastructures, services centraux et hébergés	5 707 848,98	22 475 867,40	0,00	22 475 867,40	2 260 000,00	4 511 051,81	9 996 966,61		
		Postes et environnement de travail - équipements	8 303 355,64	27 201 118,10	0,00	27 201 118,10	4 920 000,00	5 096 349,66	8 881 412,80		
		Postes et environnement de travail - licences	7 850 470,10	22 035 265,86	0,00	22 035 265,86	4 795 000,00	3 693 682,00	5 696 113,76		
		Sécurité opérationnelle du SI	2 831 862,15	9 771 301,62	0,00	9 771 301,62	2 000 000,00	1 938 262,20	3 001 177,27		
		Services numériques DGNSI, tierce maintenance applicative	2 102 134,98	3 845 000,00	0,00	3 845 000,00	750 000,00	265 000,00	727 865,02		
		Stratégie et service d'impression	237 618,38	1 474 636,24	0,00	1 474 636,24	120 000,00	317 999,90	799 017,96		
		Téléphonie fixe	2 105 383,24	6 582 277,99	0,00	6 582 277,99	1 310 000,00	1 356 427,45	1 810 467,30		
		Téléphonie mobile	790 687,86	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	490 000,00	334 030,80	135 281,34		
		Total Services opérés et infrastructures AP 2021			37 964 071,09	120 782 752,47	0,00	120 782 752,47	21 690 000,00	21 961 089,30	39 167 592,08
		Transport et mobilité intelligente AP	Services numériques Transports et mobilité		300 190,07	312 340,07	0,00	312 340,07	0,00	4 050,00	8 100,00
		Total Transport et mobilité intelligente AP			300 190,07	312 340,07	0,00	312 340,07	0,00	4 050,00	8 100,00
		Travaux et équipements des Bâtiments administratifs AP	Bâtiments administratifs		4 394 127,82	4 612 876,37	0,00	4 612 876,37	0,00	0,00	218 748,55
		Total Travaux et équipements des Bâtiments administratifs AP			4 394 127,82	4 612 876,37	0,00	4 612 876,37	0,00	0,00	218 748,55
		Travaux,équipements bâtiments administratifs AP 2021	Bâtiments administratifs		3 009 608,53	19 328 709,36	0,00	19 328 709,36	4 456 046,48	3 512 000,00	8 351 054,35
	Bâtiments loués		3 892,88	284 290,64	0,00	284 290,64	60 000,00	60 000,00	160 397,76		
Total Travaux,équipements bâtiments administratifs AP 2021			3 013 501,41	19 613 000,00	0,00	19 613 000,00	4 516 046,48	3 572 000,00	8 511 452,11		
Valorisation du Territoire	50 mille logements - opérations d'aménagement AP	Op d'aménagement - Bègles Villenave Route de Toulouse	21 518 568,00	21 518 569,00	0,00	21 518 569,00	0,00	0,00	1,00		
		Op d'aménagement - Bruges Petit Bruges	0,00	1 003 938,00	0,00	1 003 938,00	501 969,00	501 969,00	0,00		
		Op d'aménagement - Eysines Carès Cantinolle	10 420 724,00	10 420 725,00	0,00	10 420 725,00	0,00	0,00	1,00		
		Op d'aménagement - Gradignan Coeur de ville	7 800 000,00	9 652 096,00	1 000 000,00	10 652 096,00	2 500 000,00	352 096,00	0,00		
		Op d'aménagement Bègles Villenave Rte de toulouse - GS	0,00	1 261 560,00	0,00	1 261 560,00	0,00	1 261 560,00	0,00		
		Op d'aménagement Bruges Petit Bruges - GS	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00		
		Op d'aménagement Gradignan Coeur de ville-GS	2 034 181,38	4 402 371,00	0,00	4 402 371,00	0,00	1 565 095,00	803 094,62		
		Op d'aménagement Le Bouscat - Libération CV	5 139 520,00	5 698 651,00	0,00	5 698 651,00	424 327,00	0,00	134 804,00		
		Op d'aménagement Le Haillan - GS	0,00	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	1 200 000,00	900 000,00		
		Op d'aménagement Le Pontet Sud	2 266 666,67	2 605 708,00	190 147,67	2 795 855,67	529 189,00	0,00	0,00		
		Op d'aménagement Mérignac Marne/Soleil-GS	1 117 176,00	13 634 798,00	653 400,00	14 288 198,00	1 054 509,00	2 611 882,00	9 504 631,00		
		Opération d'aménagement - Le Haillan	7 902 091,00	8 309 591,00	0,00	8 309 591,00	0,00	0,00	407 500,00		
		Opération d'aménagement - Mérignac Soleil	17 000 000,00	62 743 693,00	0,00	62 743 693,00	9 400 000,00	8 600 000,00	27 743 693,00		
		Opération d'aménagement Bruges Terrefort	0,00	0,00	8 925 652,33	8 925 652,33	350 000,00	2 900 000,00	5 675 652,33		
		Total 50 mille logements - opérations d'aménagement AP			75 798 927,05	143 951 700,00	10 769 200,00	154 720 900,00	14 759 994,00	18 992 602,00	45 169 376,95
	Action foncière - AP	Démolitions bâtis réserves foncières		3 388 907,69	3 388 907,69	0,00	3 388 907,69	0,00	0,00	0,00	
		Réserves foncières		41 675 283,85	41 676 995,21	0,00	41 676 995,21	0,00	0,00	1 711,36	
	Total Action foncière - AP			45 064 191,54	45 065 902,90	0,00	45 065 902,90	0,00	0,00	1 711,36	
	Action Foncière AP 2021	Démolitions bâtis réserves foncières		1 768 133,11	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 331 866,89	
		Réserves foncières		11 478 399,15	77 900 000,00	0,00	77 900 000,00	17 000 000,00	10 000 000,00	39 421 600,85	
	Total Action Foncière AP 2021			13 246 532,26	84 000 000,00	0,00	84 000 000,00	18 000 000,00	11 000 000,00	41 753 467,74	
	Agglocampus -Convention de site	Agglo-campus - Convention de site		27 632 831,55	51 100 000,00	0,00	51 100 000,00	9 455 476,30	7 753 886,74	6 257 805,41	
	Total Agglocampus -Convention de site			27 632 831,55	51 100 000,00	0,00	51 100 000,00	9 455 476,30	7 753 886,74	6 257 805,41	
	Aides aux partenaires du contrat de ville - AP	Aides aux partenaires des contrats de ville		5 101 129,91	5 541 634,86	0,00	5 541 634,86	374 504,95	66 000,00	0,00	
	Total Aides aux partenaires du contrat de ville - AP			5 101 129,91	5 541 634,86	0,00	5 541 634,86	374 504,95	66 000,00	0,00	
	Aires d'accueil et de grand passage - GER 2021-2027	Aires d'accueil		1 404 423,51	9 900 120,42	0,00	9 900 120,42	1 425 000,00	2 993 777,43	4 076 919,48	
		Aires de Grand Passage		305 728,42	1 258 779,58	0,00	1 258 779,58	330 000,00	569 324,10	53 727,06	
	Total Aires d'accueil et de grand passage - GER 2021-2027			1 710 151,93	11 158 900,00	0,00	11 158 900,00	1 755 000,00	3 563 101,53	4 130 646,54	
	Aires gens du voyage - AP	Aires d'accueil		2 808 347,66	9 804 095,22	0,00	9 804 095,22	2 119 934,45	3 047 543,64	1 828 269,47	
		Aires de Grand Passage		2 062 374,75	3 748 704,78	4 037 880,00	7 786 584,78	4 700 000,00	993 980,06	30 229,97	
	Total Aires gens du voyage - AP			4 870 722,41	13 552 800,00	4 037 880,00	17 590 680,00	6 819 934,45	4 041 523,70	1 858 499,44	
	Alignements ponctuels PT - AP	Actions foncières DAT		155 849,82	155 849,82	0,00	155 849,82	0,00	0,00	0,00	
		Actions foncières PT Bordeaux		791 098,46	791 820,97	0,00	791 820,97	722,51	0,00	0,00	
	Actions foncières PT Ouest		1 235 261,35	1 255 167,35	0,00	1 255 167,35	19 844,00	0,00	62,00		
	Actions foncières PT Sud		457 826,29	465 812,87	0,00	465 812,87	7 986,58	0,00	0,00		
	Actions foncières PTRD		118 724,53	119 492,53	0,00	119 492,53	0,00	0,00	768,00		
Total Alignements ponctuels PT - AP			2 758 760,45	2 788 143,54	0,00	2 788 143,54	28 553,09	0,00	830,00		
Alignements ponctuels PT - AP 2021	Actions foncières DAT		77 200,00	2 490 000,00	0,00	2 490 000,00	500 000,00	830 000,00	1 082 800,00		
	Actions foncières PT Bordeaux		528 024,33	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	470 000,00	470 000,00	1 331 975,67		
	Actions foncières PT Ouest		532 899,24	1 740 000,00	0,00	1 740 000,00	300 000,00	299 770,84	607 329,92		
	Actions foncières PT Sud		114 802,95	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	300 000,00	400 000,00	985 197,05		
	Actions foncières PTRD		103 223,67	2 179 000,00	0,00	2 179 000,00	205 000,00	205 000,00	1 665 776,33		
Total Alignements ponctuels PT - AP 2021			1 356 150,19	11 009 000,00	0,00	11 009 000,00	1 775 000,00	2 204 770,84	5 673 078,97		
aménagements zones activités économiques, industrielles (ht)	Acquisition foncière Pôle d'excellence		5 223,91	5 223,91	0,00	5 223,91	0,00	0,00	0,00		
	Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique		3 394 953,48	3 394 953,48	0,00	3 394 953,48	0,00	0,00	0,00		
	Parcs d'activités artisanaux et logistiques		2 237 034,40	2 304 760,97	0,00	2 304 760,97	67 726,57	0,00	0,00		
Total aménagements zones activités économiques, industrielles (ht)			5 637 211,79	5 704 938,36	0,00	5 704 938,36	67 726,57	0,00	0,00		
Aquitanis production et réhabilitation AP	Aquitanis - Production		9 747 702,00	9 928 687,00	1 100 000,00	11 028 687,00	1 100 000,00	180 985,00	0,00		
	Aquitanis - Réhabilitation		2 728 915,00	8 478 313,00	0,00	8 478 313,00	2 000 000,00	2 788 447,00	960 951,00		
Total Aquitanis production et réhabilitation AP			12 476 617,00	18 407 000,00	1 100 000,00	19 507 000,00	3 100 000,00	2 969 432,00	960 951,00		
Cité du Vin - subvention Fondation AP 2021	Cité du Vin		908 000,00	1 816 000,00	0,00	1 816 000,00	324 000,00	257 000,00	327 000,00		
Total Cité du Vin - subvention Fondation AP 2021			908 000,00	1 816 000,00	0,00	1 816 000,00	324 000,00	257 000,00	327 000,00		
CODEV3 Nature en AP - Agriculture métropolitaine	Fermes urbaines et aménagements de secteurs agricoles		2 627 551,34	3 129 427,32	0,00	3 129 427,32	0,00	0,00	501 875,98		
	Stratégie de résilience agricole et alimentaire		12 921,12	272 456,68	0,00	272 456,68	0,00	0,00	259 535,56		
Total CODEV3 Nature en AP - Agriculture métropolitaine			2 640 472,46	3 401 884,00	0,00	3 401 884,00	0,00	0,00	761 411,54		
CODEV3 Nature en AP - Connaissance nature	Espaces protégés et Espaces réglementés		158 225,63	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	241 774,37		
Total CODEV3 Nature en AP - Connaissance nature			158 225,63	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	241 774,37		
CODEV3 Nature en AP -espaces naturels	Espaces de nature		355 584,80	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 644 415,20		
Total CODEV3 Nature en AP -espaces naturels			355 584,80	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 644 415,20		

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
	Commande artistique 2021 - AP	Commande d'œuvres d'art	0,00	0,00	2 670 000,00	2 670 000,00	851 000,00	469 000,00	1 350 000,00
	Total Commande artistique 2021 - AP		0,00	0,00	2 670 000,00	2 670 000,00	851 000,00	469 000,00	1 350 000,00
	Commande d'œuvres d'art AP	Commande d'œuvres d'art	5 219 153,05	5 219 153,05	0,00	5 219 153,05	0,00	0,00	0,00
	Total Commande d'œuvres d'art AP		5 219 153,05	5 219 153,05	0,00	5 219 153,05	0,00	0,00	0,00
	Concession d'Aménagement In Cité 2022-2025 AP	Concession d'Aménagement Bordeaux 2022-2025	2 000 000,00	11 400 000,00	0,00	11 400 000,00	5 250 000,00	3 250 000,00	900 000,00
	Total Concession d'Aménagement In Cité 2022-2025 AP		2 000 000,00	11 400 000,00	0,00	11 400 000,00	5 250 000,00	3 250 000,00	900 000,00
	Continuité des espaces naturels AP 2021	Brazzaigne	2 589 902,12	6 350 000,00	0,00	6 350 000,00	1 900 000,00	1 175 661,67	684 436,21
		Espaces de nature	120 582,65	475 000,00	0,00	475 000,00	0,00	0,00	354 417,35
		Parc des Jalles	820 893,63	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	1 377 372,50	3 330 000,00	24 471 733,87
	Total Continuité des espaces naturels AP 2021		3 531 378,40	36 825 000,00	0,00	36 825 000,00	3 277 372,50	4 505 661,67	25 510 587,43
	Contribution économie solidaire AP	Plan d'actions ESS	1 712 261,87	1 712 261,87	0,00	1 712 261,87	0,00	0,00	0,00
	Total Contribution économie solidaire AP		1 712 261,87	1 712 261,87	0,00	1 712 261,87	0,00	0,00	0,00
	Création pôle naval Grand Port Maritime de Bx(CPER2015-2020)	renforcement portuaire - Projet CPER 2015-2020	3 206 250,00	3 206 250,00	0,00	3 206 250,00	0,00	0,00	0,00
	Total Création pôle naval Grand Port Maritime de Bx(CPER2015-2020)		3 206 250,00	3 206 250,00	0,00	3 206 250,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements culturels - Rénovation Création AP	Gros entretien et réparation musée de la création franche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Rénovation du Carré des jalles	840 574,78	19 300 000,00	6 632 856,50	25 932 856,50	80 000,00	1 780 000,00	23 232 281,72
		Rénovation du musée de la création franche	1 706 225,75	7 200 000,00	1 607 000,00	8 807 000,00	4 740 000,00	2 260 308,37	100 465,88
		Réparations, Rénovations et constructions des équipements métropol	135 248,33	236 723,18	-9,68	236 713,50	0,00	0,00	101 465,17
	Total Equipements culturels - Rénovation Création AP		2 682 048,86	26 736 723,18	8 239 846,82	34 976 570,00	4 820 000,00	4 040 308,37	23 434 212,77
	Equipements sportifs - création, restructuration AP	Construction et exploitation du nouveau stade nautique	20 903 963,14	22 486 702,76	-1 581 340,00	20 905 362,76	0,00	0,00	1 399,62
		Extension rénovation Maison des sports les iris	236 053,84	14 600 000,00	0,00	14 600 000,00	1 500 000,00	3 500 000,00	9 363 946,16
		Réparations, constructions,rénovations des équipements sportifs métri	233 325,38	2 378 899,90	0,00	2 378 899,90	440 000,00	1 115 673,09	589 901,43
		Restructuration du stade PP Bernard	13 029 843,31	17 201 301,34	0,00	17 201 301,34	2 260 000,02	458 475,34	1 452 982,67
		Soutien aux centres de formation	4 163 932,00	6 491 796,00	0,00	6 491 796,00	0,00	0,00	2 327 864,00
		Soutien aux équipements sportifs communaux	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	Total Equipements sportifs - création, restructuration AP		38 567 117,67	63 208 700,00	-1 581 340,00	61 627 360,00	4 200 000,02	5 074 148,43	13 786 093,88
	Equipements sportifs (RI)	Soutien aux équipements nautiques communaux	0,00	190 194,15	0,00	190 194,15	0,00	0,00	190 194,15
		Soutien aux équipements nautiques communaux - RI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Soutien aux équipements sportifs communaux	7 565 001,66	10 416 505,85	0,00	10 416 505,85	415 000,00	1 402 997,00	1 033 507,19
	Total Equipements sportifs (RI)		7 565 001,66	10 606 700,00	0,00	10 606 700,00	415 000,00	1 402 997,00	1 223 701,34
	Foncier pré-opérationnel - AP	Acquisitions immobilières pré-opérationnelles TTC	32 748 669,48	32 750 169,48	0,00	32 750 169,48	0,00	0,00	1 500,00
	Total Foncier pré-opérationnel - AP		32 748 669,48	32 750 169,48	0,00	32 750 169,48	0,00	0,00	1 500,00
	Foncier pré-opérationnel - AP 2021	Acquisitions immobilières pré-opérationnelles TTC	8 676 783,44	42 030 000,00	0,00	42 030 000,00	10 100 000,00	5 000 000,00	18 253 216,56
	Total Foncier pré-opérationnel - AP 2021		8 676 783,44	42 030 000,00	0,00	42 030 000,00	10 100 000,00	5 000 000,00	18 253 216,56
	Gros entretien et réparation équipements culturels AP	Gros entretien et réparation Carré des Jalles	867 885,09	1 163 272,56	0,00	1 163 272,56	220 000,00	75 387,47	0,00
		Gros entretien et réparation musée de la création franche	76 727,44	76 727,44	0,00	76 727,44	0,00	0,00	0,00
	Total Gros entretien et réparation équipements culturels AP		944 612,53	1 240 000,00	0,00	1 240 000,00	220 000,00	75 387,47	0,00
	Gros entretien réparation équipements sportifs AP	Gros entretien et rénovation stade PP Bernard	16 697,70	16 697,70	0,00	16 697,70	0,00	0,00	0,00
		Gros entretien et réparation Maison des sports	52 763,41	52 763,41	0,00	52 763,41	0,00	0,00	0,00
	Total Gros entretien réparation équipements sportifs AP		69 461,11	69 461,11	0,00	69 461,11	0,00	0,00	0,00
	Groupes scolaires en OAIM - AP	Aménagement secteur Brazza - Groupe scolaire1	4 668 763,62	12 543 399,00	0,00	12 543 399,00	5 014 635,38	2 860 000,00	0,00
		Aménagement secteur Brazza - Groupe scolaire2	96 000,00	11 817 530,92	0,00	11 817 530,92	50 000,00	0,00	11 671 530,92
		Opération d'aménagement Pessac Chappement - groupe scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opération d'aménagement Saint Vincent de Paul - groupe scolaire	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
		PAE Bassins à flots - Groupe scolaire	24 281 183,98	24 746 695,08	0,00	24 746 695,08	0,00	0,00	465 511,10
		ZAC Bastide Niel - groupe scolaire 2	0,00	14 078 000,00	0,00	14 078 000,00	110 000,00	5 560 000,00	8 408 000,00
		Zac Bastide Niel - Groupe scolaire Hortense	15 173 831,60	15 173 832,00	0,00	15 173 832,00	0,00	0,00	0,40
		ZAC Ginko - Groupe scolaire 2	13 394 056,54	13 401 704,00	0,00	13 401 704,00	0,00	0,00	7 647,46
		ZAC Mérignac centre ville - GS	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
	Total Groupes scolaires en OAIM - AP		58 513 835,74	93 861 161,00	0,00	93 861 161,00	5 174 635,38	8 420 000,00	21 752 689,88
	Intervention sur le logement - parc privé - AP 2021-2027	Aides - ANAH	1 327 618,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	400 000,00	400 000,00	272 382,00
		Concession d'aménagement Bordeaux	1 305 146,00	1 720 400,00	0,00	1 720 400,00	415 254,00	0,00	0,00
		Co-propriétés en difficulté	1 291 374,18	3 632 920,00	0,00	3 632 920,00	670 000,00	986 636,00	684 909,82
		OPAH RU de Bordeaux	662 653,70	1 546 080,00	0,00	1 546 080,00	247 000,00	195 000,00	441 426,30
		PIG	1 217 698,81	3 356 000,00	0,00	3 356 000,00	784 500,00	580 000,00	773 801,19
		SLIME	112 092,74	1 744 600,00	0,00	1 744 600,00	0,00	579 052,42	1 053 454,84
	Total Intervention sur le logement - parc privé - AP 2021-2027		5 916 583,43	14 400 000,00	0,00	14 400 000,00	2 516 754,00	2 740 688,42	3 225 974,15
	Interventions sur logement - parc privé - AP	Aides - ANAH	1 668 963,00	1 668 963,00	0,00	1 668 963,00	0,00	0,00	0,00
		Concession d'aménagement Bordeaux	2 064 380,00	2 064 380,00	0,00	2 064 380,00	0,00	0,00	0,00
		Co-propriétés en difficulté	1 861 331,60	1 861 331,60	0,00	1 861 331,60	0,00	0,00	0,00
		Habitat Participatif - Parc Privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		OPAH RU de Bordeaux	845 237,06	845 237,06	0,00	845 237,06	0,00	0,00	0,00
		Participation aux dispositifs sous MOA communale - parc privé	236 879,00	236 879,00	0,00	236 879,00	0,00	0,00	0,00
		Participation aux Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		PIG	1 945 801,26	1 945 801,26	0,00	1 945 801,26	0,00	0,00	0,00
		SLIME	1 286 778,41	1 286 778,41	0,00	1 286 778,41	0,00	0,00	0,00
	Total Interventions sur logement - parc privé - AP		9 909 370,33	9 909 370,33	0,00	9 909 370,33	0,00	0,00	0,00
	Interventions sur logement - parc public - AP 2021 2026	Aide à l'équilibre d'op° (Part° BM)	24 857 329,31	68 169 512,00	0,00	68 169 512,00	14 000 000,00	12 000 000,00	17 312 182,69
		Habitat Participatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Plan climat parc social	200 000,00	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00	800 000,00	800 000,00	1 400 000,00
		PNRQAD - parc public	442 990,00	630 488,00	0,00	630 488,00	100 000,00	87 498,00	0,00
	Total Interventions sur logement - parc public - AP 2021 2026		25 500 319,31	72 000 000,00	0,00	72 000 000,00	14 900 000,00	12 887 498,00	18 712 182,69
	Ligne à Grande Vitesse	LGv - Aménagement ferroviaire sortie de Bordeaux	77 332 199,75	80 997 521,29	-3 572 136,00	77 425 385,29	0,00	0,00	93 185,54
		LGv Bordeaux-Tours	49 070 934,20	52 034 444,69	-2 963 510,49	49 070 934,20	0,00	0,00	0,00
		Restructuration gare St Jean	7 266 748,97	9 450 467,02	-468 874,22	8 981 592,80	0,00	0,00	1 714 843,83
	Total Ligne à Grande Vitesse		133 669 882,92	142 482 433,00	-7 004 520,71	135 477 912,29	0,00	0,00	1 808 029,37
	Nature et agriculture métropolitaine AP 2021	Excellence environnementale métropolitaine	1 191 211,13	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	2 112 184,00	2 679 214,87	3 617 390,00
		Fermes urbaines et aménagements de secteurs agricoles	863 026,30	2 560 000,00	0,00	2 560 000,00	383 148,23	585 530,99	728 294,48

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		PPEANP Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles	338 312,64	2 397 000,00	0,00	2 397 000,00	370 000,00	556 571,84	1 132 115,52
		Stratégie de résilience agricole et alimentaire	200 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total Nature et agriculture métropolitaine AP 2021		2 592 550,07	15 557 000,00	0,00	15 557 000,00	3 065 332,23	4 121 317,70	5 777 800,00
	OIM Bordeaux Aéroport AP	OIM aéroport raccordements électriques	1 665 843,38	1 665 843,38	500 000,00	2 165 843,38	100 000,00	100 000,00	300 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport - Accès aéroport	1 358 036,88	1 452 888,31	7 859 515,33	9 312 403,64	185 000,00	289 366,76	7 480 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport Aménagements intermodalité	667 375,57	1 204 375,57	5 736 600,00	6 940 975,57	873 600,00	200 000,00	5 200 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport Autres liaisons Piétonnes et cyclables	13 271 922,49	14 487 337,85	3 753 630,42	18 240 968,27	2 966 000,00	973 697,12	1 029 348,66
		OIM Bordeaux Aéroport Autres voiries nouvelles	2 810 708,39	3 859 776,67	45 221 231,72	49 081 008,39	1 789 000,00	5 347 300,00	39 134 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport Av. de l'Argonne	1 383 219,64	1 386 050,64	-2 831,00	1 383 219,64	0,00	0,00	0,00
		OIM Bordeaux Aéroport Etudes stratégiques	4 198 168,96	4 804 290,96	1 127 378,00	5 931 668,96	615 000,00	415 000,00	703 500,00
		OIM Bordeaux Aéroport Foncier Ilôts	6 978 442,88	7 378 442,88	50 231 000,00	57 609 442,88	11 900 000,00	7 750 000,00	30 981 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport requalification des zones d'activités existante	2 956 169,32	4 374 273,56	19 036 895,76	23 411 169,32	1 810 000,00	775 000,00	17 870 000,00
		OIM Bordeaux Aéroport Etudes aménagement Ilôts	1 632 216,55	2 960 012,55	-47 796,00	2 912 216,55	655 000,00	365 000,00	260 000,00
		OIM Bx Aéroport - Aménagement économique Galaxie 4	418 768,00	418 770,00	-2,00	418 768,00	0,00	0,00	0,00
		OIM Bx Aéroport - Voie de desserte Galaxie	831 575,50	832 382,89	-807,39	831 575,50	0,00	0,00	0,00
		OIM Bx Aéroport Aménagements de sécurité av. MAGUDAS	728 836,14	728 836,14	0,00	728 836,14	0,00	0,00	0,00
		OIM Bx Aéroport Boulevard technologique	1 852 782,21	3 973 193,27	55 469 332,54	59 442 525,81	2 436 000,00	3 845 000,00	51 308 743,60
		OIM Infrastructures Numériques	55 500,00	55 500,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00
		OIM Réseaux struct, eaux potables et pluviales, pose hydrants	659 426,00	709 426,00	8 100 000,00	8 809 426,00	750 000,00	750 000,00	6 650 000,00
		OIM Voie Nouvelle Marcel Dassault	7 794 451,95	9 258 599,33	-1 464 147,38	7 794 451,95	0,00	0,00	0,00
	Total OIM Bordeaux Aéroport AP		49 263 443,86	59 550 000,00	195 520 000,00	255 070 000,00	24 079 600,00	20 810 363,88	160 916 592,26
	OIM Inno Campus AP	BIC - acquisitions foncières et frais annexes	4 335 221,36	7 051 600,00	-1 800 000,00	5 251 600,00	0,00	0,00	916 378,64
		BIC - cessions foncières et frais annexes (5% cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		BIC - études d'aménagement	1 856 029,02	2 099 249,85	0,00	2 099 249,85	0,00	0,00	243 220,83
		BIC - études techniques	1 649 651,44	2 269 771,65	0,00	2 269 771,65	0,00	0,00	620 120,21
		BIC - pilotage, communication, concertation	945 633,63	1 188 255,74	0,00	1 188 255,74	0,00	0,00	242 622,11
		BIC - travaux d'aménagement	9 293 612,84	11 688 722,76	0,00	11 688 722,76	0,00	0,00	2 395 109,92
	Total OIM Inno Campus AP		18 080 148,29	24 297 600,00	-1 800 000,00	22 497 600,00	0,00	0,00	4 417 451,71
	Opération ANRU 2	Action d'accompagnement Cenon Palmer	2 388 292,00	33 489 943,77	-2 830 704,95	30 659 238,82	5 927 864,76	9 877 783,00	12 465 299,06
		Lormont Carriet intermédiaire	1 447 757,63	9 396 285,86	8 061 298,43	17 457 584,29	3 647 434,63	5 838 381,00	6 524 011,03
		Pessac Saige	427 896,88	14 773 645,37	0,00	14 773 645,37	445 012,00	301 662,70	13 599 073,79
		Renouvellement urbain Bassens Prévert / Le Moura/Quartier Beauval	10 303 171,21	25 006 938,00	0,00	25 006 938,00	6 348 419,71	3 716 204,88	4 639 142,20
		Renouvellement urbain Bassens prévert/Le moura/Quartier Beauval-C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	10 423 807,37	52 147 165,00	0,00	52 147 165,00	13 715 321,00	14 936 967,00	13 071 069,63
		Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac - GS Le Jonc(ex Monr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Renouvellement urbain Floirac / Dravemont	20 701 082,46	41 561 725,00	-5 230 593,48	36 331 131,52	5 413 865,64	6 219 502,00	3 996 681,42
		Renouvellement urbain Joliot Curie	4 636 986,94	67 331 197,00	0,00	67 331 197,00	4 229 658,00	10 945 880,11	47 518 671,95
	Total Opération ANRU 2		50 328 994,49	243 706 900,00	0,00	243 706 900,00	39 727 575,74	51 836 380,69	101 813 949,08
	Prestations SPL - AP	Prestations SPL (Habiter)	15 600 420,00	17 466 000,00	0,00	17 466 000,00	0,00	0,00	1 865 580,00
	Total Prestations SPL - AP		15 600 420,00	17 466 000,00	0,00	17 466 000,00	0,00	0,00	1 865 580,00
	Prestations SPL - AP 2021	Prestations SPL (Entreprendre)	2 553 000,00	9 732 000,00	0,00	9 732 000,00	1 500 000,00	1 704 000,00	3 975 000,00
		Prestations SPL (Habiter)	3 276 000,00	14 268 000,00	0,00	14 268 000,00	2 364 000,00	2 592 000,00	6 036 000,00
	Total Prestations SPL - AP 2021		5 829 000,00	24 000 000,00	0,00	24 000 000,00	3 864 000,00	4 296 000,00	10 011 000,00
	Renouvellement urbain - accompagnement et PNRQAD - AP	Action d'accompagnement Bordeaux Grand Parc	5 519 512,23	11 571 702,68	0,00	11 571 702,68	945 000,00	1 097 078,00	4 010 112,45
		PNRQAD - Renouvellement urbain	4 674 028,90	10 615 782,71	0,00	10 615 782,71	1 008 104,00	700 000,00	4 233 649,81
		Renouvellement urbain Bassens Prévert / Le Moura/Quartier Beauval	8 784,61	8 784,61	0,00	8 784,61	0,00	0,00	0,00
		Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	557 906,86	574 630,00	0,00	574 630,00	0,00	0,00	16 723,14
	Total Renouvellement urbain - accompagnement et PNRQAD - AP		10 760 232,60	22 770 900,00	0,00	22 770 900,00	1 953 104,00	1 797 078,00	8 260 485,40
	Renouvellement urbain : actions d'accompagnement	Action d'accompagnement Bègles Paty	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		HC47 - Action accomp. Floirac Libération	7 680 459,66	9 036 087,64	-1 355 627,98	7 680 459,66	0,00	0,00	0,00
		HC53 - Action accomp. Talence Thouars	3 615 015,14	3 711 357,92	-46 458,51	3 664 899,41	0,00	0,00	49 884,27
		HC62 - Action accomp. Eysines Grand Caillou	1 270 164,77	1 270 164,77	0,00	1 270 164,77	0,00	0,00	0,00
	Total Renouvellement urbain : actions d'accompagnement		12 565 639,57	14 017 610,33	-1 402 086,49	12 615 523,84	0,00	0,00	49 884,27
	Secteurs évolutifs - études AP 2021	Etudes documents cadres	244 283,41	2 045 308,80	0,00	2 045 308,80	530 000,00	350 000,00	921 025,39
		Etudes urbaines sur secteurs évolutifs	890 406,81	3 504 691,20	0,00	3 504 691,20	643 685,00	567 000,00	1 403 599,39
	Total Secteurs évolutifs - études AP 2021		1 134 690,22	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	1 173 685,00	917 000,00	2 324 624,78
	Secteurs évolutifs - opérations nouvelles AP	Etudes urbaines sur secteurs évolutifs	1 832 404,74	1 832 404,74	0,00	1 832 404,74	0,00	0,00	0,00
	Total Secteurs évolutifs - opérations nouvelles AP		1 832 404,74	1 832 404,74	0,00	1 832 404,74	0,00	0,00	0,00
	Soutien aux équipements nautiques communaux AP	Soutien aux équipements nautiques communaux	10 368 119,22	32 550 000,00	0,00	32 550 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	14 181 880,78
		Soutien aux équipements nautiques communaux - RI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Soutien aux équipements nautiques communaux AP		10 368 119,22	32 550 000,00	0,00	32 550 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	14 181 880,78
	Soutien équipements scolaires communaux (RI) AP 2021	Dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux	849 066,46	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00	5 500 000,00	3 305 118,50	6 345 815,04
	Total Soutien équipements scolaires communaux (RI) AP 2021		849 066,46	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00	5 500 000,00	3 305 118,50	6 345 815,04
	Soutien réalisation agrandiss. équip.scolaires communaux	Dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux	8 558 628,00	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00	0,00	0,00	7 441 372,00
	Total Soutien réalisation agrandiss. équip.scolaires communaux		8 558 628,00	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00	0,00	0,00	7 441 372,00
	Travaux VRD implantation entreprise AP 2021	Aménagements VRD implantation d'entreprises (DT Bordeaux)	107 123,47	600 000,00	0,00	600 000,00	105 000,00	100 000,00	287 876,53
		Aménagements VRD implantation d'entreprises (DT Ouest)	315 505,43	675 000,00	0,00	675 000,00	250 000,00	109 494,57	0,00
		Aménagements VRD implantation d'entreprises (DT Rive Droite)	3 955 722,66	10 380 000,00	0,00	10 380 000,00	574 605,00	4 699 423,00	1 150 249,34
		Aménagements VRD implantation d'entreprises (DT Sud)	0,00	271 000,00	0,00	271 000,00	260 000,00	10 000,00	1 000,00
	Total Travaux VRD implantation entreprise AP 2021		4 378 351,56	11 926 000,00	0,00	11 926 000,00	1 189 605,00	4 918 917,57	1 439 125,87
	Un million d'arbres AP	Un million d'arbres	2 544 733,06	34 550 000,00	0,00	34 550 000,00	3 400 000,00	2 879 488,63	25 725 778,31
	Total Un million d'arbres AP		2 544 733,06	34 550 000,00	0,00	34 550 000,00	3 400 000,00	2 879 488,63	25 725 778,31
	Urbanisme opérationnel	PAE Ausone Bruges	4 341 469,71	9 962 436,19	-36 000,00	9 926 436,19	3 053 000,00	2 531 966,48	0,00
		PAE Bassins à Flots	45 407 145,88	61 632 416,33	1 528 194,23	63 160 610,56	7 610 000,00	6 273 250,00	3 870 214,68
		PAE Camille Pelletan	3 519 052,44	4 829 677,67	-1 166 324,23	3 663 353,44	40 000,00	104 300,00	1,00
		PAE Cerillan	2 175 876,96	3 494 384,40	0,00	3 494 384,40	0,00	0,00	1 318 507,44
		PAE le Taillan Le chay	4 462 653,90	7 570 048,01	0,00	7 570 048,01	2 051 000,00	1 056 394,11	0,00
		PAE Saint Aubin les vignes	6 723 441,84	8 243 274,80	0,00	8 243 274,80	200 000,00	226 432,92	1 093 400,04

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		PUP de Blanquefort	7 632 376,72	8 380 000,00	0,00	8 380 000,00	0,00	1 646,34	745 976,94
		ZAC Ambarès	3 590 502,49	10 833 660,40	0,00	10 833 660,40	1 131 000,00	2 773 538,12	3 338 619,79
		ZAC Bastide Niel Bordeaux	48 739 443,83	63 579 562,29	-325 870,00	63 253 692,29	115 776,00	2 504 189,13	11 894 283,33
		ZAC des Quais Floirac Groupe Scolaire	7 077 137,52	7 414 981,91	0,00	7 414 981,91	0,00	0,00	337 844,39
		ZAC Ginko - Berges du Lac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Urbanisme opérationnel		133 669 101,29	185 940 442,00	0,00	185 940 442,00	14 200 776,00	15 471 717,10	22 598 847,61
	Urbanisme opérationnel AP 2021	Aménagement Secteur Brazza - espaces publics	3 428 669,01	40 515 426,00	0,00	40 515 426,00	3 380 000,00	3 528 800,00	30 177 956,99
		Aménagement secteur Brazza - Etudes, AMO et foncier	3 319 540,74	30 862 329,81	0,00	30 862 329,81	4 468 464,00	8 514 531,77	14 559 793,30
		Aménagement secteur Dupaty	1 582 361,97	2 691 500,00	0,00	2 691 500,00	300 000,00	331 000,00	478 138,03
		Autres Aménagements Urbains	11 670,19	11 670,19	0,00	11 670,19	0,00	0,00	0,00
		PUP La Ramade Nord	250 000,00	2 102 000,00	0,00	2 102 000,00	837 125,00	1 014 875,00	0,00
		PUP La Ramade Sud	6 000,00	937 289,00	0,00	937 289,00	0,00	0,00	931 289,00
		PUP SNC Bordeaux Lac	30 000,00	1 092 000,00	0,00	1 092 000,00	30 000,00	470 000,00	562 000,00
		Quartier l'Ermitage les Cascades de Garonne	85 830,95	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	100 000,00	2 438 500,00	175 669,05
	Total Urbanisme opérationnel AP 2021		8 714 072,86	81 012 215,00	0,00	81 012 215,00	9 115 589,00	16 297 706,77	46 884 846,37
	ZAC Garonne Eiffel AP	ZAC Garonne Eiffel	30 000 000,00	56 712 000,00	0,00	56 712 000,00	6 600 000,00	6 600 000,00	13 512 000,00
	Total ZAC Garonne Eiffel AP		30 000 000,00	56 712 000,00	0,00	56 712 000,00	6 600 000,00	6 600 000,00	13 512 000,00
	ZAC Saint Jean Belcier -Euratlantique AP	ZAC Saint-Jean Belcier - Euratlantique	52 826 152,28	64 840 000,00	0,00	64 840 000,00	3 600 000,00	3 900 000,00	4 513 847,72
	Total ZAC Saint Jean Belcier -Euratlantique AP		52 826 152,28	64 840 000,00	0,00	64 840 000,00	3 600 000,00	3 900 000,00	4 513 847,72
	Renouvellement Urbain : subvent* bailleurs démol.recons* AP	Démolition/Réhabilitation/Renouvellement de l'offre logement PRU	0,00	0,00	19 646 300,00	19 646 300,00	1 493 296,00	3 466 500,00	14 686 504,00
	Total Renouvellement Urbain : subvent* bailleurs démol.recons* AP		0,00	0,00	19 646 300,00	19 646 300,00	1 493 296,00	3 466 500,00	14 686 504,00
	Schéma Directeur des Equipements Fluviaux AP	Pontons et réseaux	0,00	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00	2 200 000,00	5 500 000,00	12 300 000,00
	Total Schéma Directeur des Equipements Fluviaux AP		0,00	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00	2 200 000,00	5 500 000,00	12 300 000,00
	Acquisition foncière à vocation économique AP 2023-2026	Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	5 000 000,00
		Parcs d'activités artisanaux et logistiques	0,00	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 500 000,00
		MIN de Brienne	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total Acquisition foncière à vocation économique AP 2023-2026		0,00	0,00	20 500 000,00	20 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	9 500 000,00
	Plan d'action ESS 2023-2026 AP	Plan d'actions ESS	0,00	0,00	5 010 000,00	5 010 000,00	1 950 000,00	1 020 000,00	2 040 000,00
	Total Plan d'action ESS 2023-2026 AP		0,00	0,00	5 010 000,00	5 010 000,00	1 950 000,00	1 020 000,00	2 040 000,00
	OIM Inno Campus 2 AP	BIC - acquisitions foncières et frais annexes	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	0,00
		BIC - cessions foncières et frais annexes (5% cessions)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100 000,00	200 000,00	700 000,00
		BIC - études d'aménagement	0,00	0,00	295 000,00	295 000,00	270 000,00	25 000,00	0,00
		BIC - études techniques	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	210 000,00	150 000,00	200 000,00
		BIC - pilotage, communication, concertation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		BIC - travaux d'aménagement	0,00	0,00	78 575 000,00	78 575 000,00	6 000 000,00	16 520 000,00	56 055 000,00
	Total OIM Inno Campus 2 AP		0,00	0,00	82 230 000,00	82 230 000,00	8 380 000,00	16 895 000,00	56 955 000,00
Total général AUTORISATION DE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL			2 257 820 590,88	4 610 010 838,64	343 980 697,91	4 953 991 536,55	538 919 564,06	606 730 347,06	1 550 521 034,55
politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
Haute qualité de vie	Accompagnement Espaces Info Energie AE	Subventions organismes Développement Durable	558 600,00	558 600,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	0,00
	Total Accompagnement Espaces Info Energie AE		558 600,00	558 600,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	0,00
	Accompagnement Espaces Info Energie AE 2021	Subventions organismes Développement Durable	1 290 000,00	4 742 000,00	0,00	4 742 000,00	870 000,00	870 000,00	1 712 000,00
	Total Accompagnement Espaces Info Energie AE 2021		1 290 000,00	4 742 000,00	0,00	4 742 000,00	870 000,00	870 000,00	1 712 000,00
	Actions de Solidarité Internationale Eau AE	Coopération décentralisée	646 470,06	646 470,06	0,00	646 470,06	0,00	0,00	0,00
	Total Actions de Solidarité Internationale Eau AE		646 470,06	646 470,06	0,00	646 470,06	0,00	0,00	0,00
	Assises de l'énergie 2020 - AE	Assises de l'Energie (HT)	613 341,00	613 341,00	0,00	613 341,00	0,00	0,00	0,00
	Total assises de l'énergie 2020 - AE		613 341,00	613 341,00	0,00	613 341,00	0,00	0,00	0,00
	Assises Européennes de la Transition Energétiques AE 2022	Assises de l'Energie (HT)	200 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	800 000,00	0,00	0,00
	Total Assises Européennes de la Transition Energétiques AE 2022		200 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	800 000,00	0,00	0,00
	Dispositif Oudin - Santini solidarité Eau - AE	Coopération décentralisée	681 016,94	936 800,00	0,00	936 800,00	255 783,06	0,00	0,00
	Total Dispositif Oudin - Santini solidarité Eau - AE		681 016,94	936 800,00	0,00	936 800,00	255 783,06	0,00	0,00
	Maintenance,exploitation parcs et jardins - AE	Maintenance et exploitation parcs et jardins (DAT)	425 555,63	425 555,63	0,00	425 555,63	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Ouest	4 929 780,59	4 929 780,59	0,00	4 929 780,59	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Rive droite	550 372,92	550 372,92	0,00	550 372,92	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Sud	3 482 955,47	3 482 955,47	0,00	3 482 955,47	0,00	0,00	0,00
	Total Maintenance,exploitation parcs et jardins - AE		9 388 664,61	9 388 664,61	0,00	9 388 664,61	0,00	0,00	0,00
	Maintenance,exploitation parcs et jardins - AE 2021	Maintenance et exploitation parcs et jardins (DAT)	500 502,49	1 638 755,00	0,00	1 638 755,00	350 178,00	285 001,00	503 073,51
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Ouest	3 373 405,42	9 660 967,00	0,00	9 660 967,00	1 901 388,00	1 667 493,68	2 718 679,90
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Rive droite	184 082,16	974 001,00	0,00	974 001,00	118 400,00	156 673,69	514 845,15
		Maintenance et exploitation parcs et jardins PT Sud	2 335 161,22	5 854 512,00	0,00	5 854 512,00	1 349 024,00	927 026,31	1 243 300,47
	Total Maintenance,exploitation parcs et jardins - AE 2021		6 393 151,29	18 128 235,00	0,00	18 128 235,00	3 718 990,00	3 036 194,68	4 979 899,03
	Production végétale AE 2023	Productions végétales	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00
	Total Production végétale AE 2023		0,00	800 000,00	0,00	800 000,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00
Mobilité, transports et déplacements	Entretien des carrefours à feux AE 2017	Carrefours à feux - Fonctionnement	15 383 640,45	15 383 640,45	0,00	15 383 640,45	0,00	0,00	0,00
	Total Entretien des carrefours à feux AE 2017		15 383 640,45	15 383 640,45	0,00	15 383 640,45	0,00	0,00	0,00
	Entretien des carrefours à feux AE 2021	Carrefours à feux - Fonctionnement	4 459 414,27	18 535 000,00	0,00	18 535 000,00	3 557 000,00	3 054 400,00	7 464 185,73
	Total Entretien des carrefours à feux AE 2021		4 459 414,27	18 535 000,00	0,00	18 535 000,00	3 557 000,00	3 054 400,00	7 464 185,73
	Entretien et maintenance des espaces publics voirie AE	Enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et entretien de la voirie	1 881 788,57	1 881 788,57	0,00	1 881 788,57	0,00	0,00	0,00
	Total Entretien et maintenance des espaces publics voirie AE		1 881 788,57	1 881 788,57	0,00	1 881 788,57	0,00	0,00	0,00
	Maintenance exploitation voirie AE	Maintenance et exploitation espace voirie (DAT)	3 354 210,07	3 354 210,07	0,00	3 354 210,07	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Bordeaux)	8 846 894,86	8 846 894,86	0,00	8 846 894,86	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Ouest)	10 648 918,36	10 648 918,36	0,00	10 648 918,36	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Rive Dr)	9 085 659,83	9 085 659,83	0,00	9 085 659,83	0,00	0,00	0,00
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Sud)	7 925 697,82	7 925 697,82	0,00	7 925 697,82	0,00	0,00	0,00
	Total Maintenance exploitation voirie AE		39 861 380,94	39 861 380,94	0,00	39 861 380,94	0,00	0,00	0,00
	Maintenance exploitation voirie AE 2021	Maintenance et exploitation espace voirie (DAT)	2 003 689,58	6 899 999,99	0,00	6 899 999,99	1 135 000,00	1 200 000,00	2 561 310,41
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Bordeaux)	2 398 727,13	7 909 140,00	0,00	7 909 140,00	1 383 000,00	1 393 000,00	2 734 412,87
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Ouest)	3 984 656,50	16 303 785,00	0,00	16 303 785,00	2 504 660,00	3 139 986,50	6 674 482,00
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Rive Dr)	4 031 409,10	12 729 050,00	0,00	12 729 050,00	2 725 800,00	2 587 160,38	3 384 680,52

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
		Maintenance et exploitation espace voirie (PT Sud)	3 340 468,28	9 515 268,01	0,00	9 515 268,01	2 062 269,00	1 647 992,38	2 464 538,35
	Total Maintenance exploitation voirie AE 2021		15 758 950,59	53 357 243,00	0,00	53 357 243,00	9 810 729,00	9 968 139,26	17 819 424,15
	Nettoyage des rues - AE	Entretien et maintenance propreté (DAT)	1 373 060,35	1 373 060,35	0,00	1 373 060,35	0,00	0,00	0,00
		Entretien et maintenance PT Bordeaux	7 174 992,48	7 174 992,48	0,00	7 174 992,48	0,00	0,00	0,00
		Entretien et maintenance PT Ouest	3 337 762,90	3 337 762,90	0,00	3 337 762,90	0,00	0,00	0,00
		Entretien et maintenance PT Rive droite	1 899 121,97	1 899 121,97	0,00	1 899 121,97	0,00	0,00	0,00
		Entretien et maintenance PT Sud	2 296 521,60	2 302 561,34	0,00	2 302 561,34	363,66	0,00	5 676,08
	Total Nettoyage des rues - AE		16 081 459,30	16 087 499,04	0,00	16 087 499,04	363,66	0,00	5 676,08
	Nettoyage des rues - AE 2021	Entretien et maintenance propreté (DAT)	1 251 000,25	4 595 037,00	0,00	4 595 037,00	854 137,00	799 137,00	1 690 762,75
		Entretien et maintenance PT Bordeaux	4 765 609,74	15 069 260,00	0,00	15 069 260,00	2 871 247,00	2 662 600,00	4 769 803,26
		Entretien et maintenance PT Ouest	2 559 944,31	7 970 631,00	0,00	7 970 631,00	1 482 611,00	1 262 251,27	2 665 824,42
		Entretien et maintenance PT Rive droite	1 120 857,39	3 934 900,00	0,00	3 934 900,00	816 000,00	595 638,93	1 402 403,68
		Entretien et maintenance PT Sud	1 693 335,08	5 166 684,00	0,00	5 166 684,00	1 075 641,00	908 218,75	1 489 489,17
	Total Nettoyage des rues - AE 2021		11 390 746,77	36 736 512,00	0,00	36 736 512,00	7 099 636,00	6 227 845,95	12 018 283,28
	Transports scolaires - AE	Transports scolaires (PT Bordeaux)	959 764,34	959 764,34	0,00	959 764,34	0,00	0,00	0,00
		Transports scolaires (PT Ouest)	9 075 517,15	9 075 517,15	0,00	9 075 517,15	0,00	0,00	0,00
		Transports scolaires (PT Rive Droite)	4 718 233,36	4 718 233,36	0,00	4 718 233,36	0,00	0,00	0,00
		Transports scolaires (PT Sud)	5 132 889,91	5 132 889,91	0,00	5 132 889,91	0,00	0,00	0,00
	Total Transports scolaires - AE		19 886 404,76	19 886 404,76	0,00	19 886 404,76	0,00	0,00	0,00
	Transports scolaires - AE 2021	Transports scolaires (PT Bordeaux)	91 131,36	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	50 000,00	290 000,00	718 868,64
		Transports scolaires (PT Ouest)	3 681 482,16	13 758 721,00	0,00	13 758 721,00	2 446 580,00	2 600 000,00	5 030 658,84
		Transports scolaires (PT Rive Droite)	2 685 871,92	7 765 500,00	0,00	7 765 500,00	1 787 400,00	1 006 567,80	2 285 660,28
		Transports scolaires (PT Sud)	2 582 313,24	6 792 000,00	0,00	6 792 000,00	1 716 020,00	835 407,56	1 658 259,20
	Total Transports scolaires - AE 2021		9 040 798,68	29 466 221,00	0,00	29 466 221,00	6 000 000,00	4 731 975,36	9 693 446,96
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Gouvernance et Sécurité de l'information - AE	Gouvernance, qualité et méthodes	1 712 713,25	1 712 713,25	0,00	1 712 713,25	0,00	0,00	0,00
		Schémas directeurs, veille et urbanisation	408 129,35	408 129,35	0,00	408 129,35	0,00	0,00	0,00
	Total Gouvernance et Sécurité de l'information - AE		2 120 842,60	2 120 842,60	0,00	2 120 842,60	0,00	0,00	0,00
	Gouvernance et Sécurité de l'information - AE 2021	Accompagnement au changement	530 877,24	1 750 825,00	0,00	1 750 825,00	260 000,00	334 839,26	625 108,50
		Sécurité de l'information	279 900,69	1 025 203,21	0,00	1 025 203,21	180 000,00	201 270,81	364 031,71
		Stratégie, gouvernance, qualité et méthode	719 161,05	1 917 581,79	0,00	1 917 581,79	127 000,00	372 353,94	699 066,80
	Total Gouvernance et Sécurité de l'information - AE 2021		1 529 938,98	4 693 610,00	0,00	4 693 610,00	567 000,00	908 464,01	1 688 207,01
	Plateformes internet et collaboratives - AE	Intranet, extranet et collaboratif	94 832,21	94 832,21	0,00	94 832,21	0,00	0,00	0,00
		Multimédia et outils numériques	20 811,14	20 811,14	0,00	20 811,14	0,00	0,00	0,00
		Sites, portails de services et présence numérique	185 830,45	185 830,45	0,00	185 830,45	0,00	0,00	0,00
	Total Plateformes internet et collaboratives - AE		301 473,80	301 473,80	0,00	301 473,80	0,00	0,00	0,00
	Plateformes internet et collaboratives - AE 2021	Internet, Intranet et outils collaboratifs	217 376,21	1 138 682,60	0,00	1 138 682,60	136 500,00	281 105,47	503 700,92
		Multimédia et outils numériques	35 583,60	268 317,40	0,00	268 317,40	130 000,00	52 733,80	50 000,00
	Total Plateformes internet et collaboratives - AE 2021		252 959,81	1 407 000,00	0,00	1 407 000,00	266 500,00	333 839,27	553 700,92
	Services numériques support - AE	Administration générale et assemblées	293 336,75	293 336,75	0,00	293 336,75	0,00	0,00	0,00
		Dématérialisation et archivage	485 936,10	485 936,10	0,00	485 936,10	0,00	0,00	0,00
		Ressources humaines	1 933 963,35	1 933 963,35	0,00	1 933 963,35	0,00	0,00	0,00
		Services numériques Finances et commande publique	2 224 982,43	2 224 982,43	0,00	2 224 982,43	0,00	0,00	0,00
		Tierce maintenance sif - sirh communes	1 287 750,82	1 287 750,82	0,00	1 287 750,82	0,00	0,00	0,00
	Total Services numériques support - AE		6 225 969,45	6 225 969,45	0,00	6 225 969,45	0,00	0,00	0,00
	Services numériques support - AE 2021	Administration générale et assemblées	113 857,78	650 000,00	0,00	650 000,00	119 000,00	164 156,45	252 985,77
		Dématérialisation et archivage	439 934,16	1 968 000,00	0,00	1 968 000,00	429 500,00	413 844,82	684 721,02
		Finances et commande publique	1 016 111,08	3 487 000,00	0,00	3 487 000,00	634 000,00	628 605,23	1 208 283,69
		Ressources humaines	1 542 645,84	4 040 000,00	0,00	4 040 000,00	587 000,00	483 041,23	1 427 312,93
	Total Services numériques support - AE 2021		3 112 548,86	10 145 000,00	0,00	10 145 000,00	1 769 500,00	1 689 647,73	3 573 303,41
	Services opérés et infrastructures - AE	Administration et supervision du SI	2 588 872,03	2 588 872,03	0,00	2 588 872,03	0,00	0,00	0,00
		Assistance Utilisateurs	12 395 096,30	12 395 096,30	0,00	12 395 096,30	0,00	0,00	0,00
		Câblages	534 880,88	534 880,88	0,00	534 880,88	0,00	0,00	0,00
		Infrastructures, services centraux et hébergés	4 605 542,12	4 605 542,12	0,00	4 605 542,12	0,00	0,00	0,00
		Postes et environnement de travail - équipements	1 985 080,87	1 985 080,87	0,00	1 985 080,87	0,00	0,00	0,00
		Postes et environnement de travail - licences	4 640 143,45	4 640 143,45	0,00	4 640 143,45	0,00	0,00	0,00
		Réseaux et télécoms	14 341 577,61	14 341 577,61	0,00	14 341 577,61	0,00	0,00	0,00
		Sécurité opérationnelle du SI	3 742 594,13	3 742 594,13	0,00	3 742 594,13	0,00	0,00	0,00
		Services numériques DGNSI, tierce maintenance applicative	134 122,99	134 122,99	0,00	134 122,99	0,00	0,00	0,00
		Stratégie et service d'impression	8 050 277,31	8 050 277,31	0,00	8 050 277,31	0,00	0,00	0,00
		Téléphonie fixe	7 436 062,00	7 436 062,00	0,00	7 436 062,00	0,00	0,00	0,00
		Téléphonie mobile	3 271 339,57	3 271 339,57	0,00	3 271 339,57	0,00	0,00	0,00
	Total Services opérés et infrastructures - AE		63 725 589,26	63 725 589,26	0,00	63 725 589,26	0,00	0,00	0,00
	Services opérés et infrastructures - AE2021	Administration et supervision du SI	572 121,76	2 466 400,00	0,00	2 466 400,00	210 000,00	748 049,44	936 228,80
		Assistance Utilisateurs	6 084 183,53	19 549 119,90	0,00	19 549 119,90	3 170 000,00	3 524 934,32	6 770 002,05
		Câblages et réseaux	5 865 833,74	20 806 250,00	0,00	20 806 250,00	3 948 000,00	3 720 889,76	7 271 526,50
		Infrastructures, services centraux et hébergés	1 464 465,22	5 477 000,00	0,00	5 477 000,00	1 184 000,00	913 914,19	1 914 620,59
		Postes et environnement de travail - équipements	66 898,02	554 304,98	0,00	554 304,98	85 000,00	157 145,07	245 261,89
		Postes et environnement de travail - licences	271 761,61	1 312 893,60	0,00	1 312 893,60	220 000,00	289 039,99	532 092,00
		Sécurité opérationnelle du SI	1 338 034,23	4 385 250,00	0,00	4 385 250,00	700 000,00	882 240,24	1 464 975,53
		Services numériques DGNSI, tierce maintenance applicative	71 461,10	270 000,00	0,00	270 000,00	55 000,00	53 538,90	90 000,00
		Stratégie et service d'impression	4 242 255,90	13 985 695,02	0,00	13 985 695,02	2 200 000,00	2 651 370,48	4 892 068,64
		Téléphonie fixe	2 777 257,87	10 941 344,86	0,00	10 941 344,86	1 792 350,00	2 284 616,71	4 087 120,28
		Téléphonie mobile	841 828,39	3 221 737,50	0,00	3 221 737,50	550 000,00	574 479,45	1 255 429,66
	Total Services opérés et infrastructures - AE2021		23 596 101,37	82 969 995,86	0,00	82 969 995,86	14 114 350,00	15 800 218,55	29 459 325,94
Valorisation du Territoire	Aide aux partenaires des contrats de ville AE	Aides aux partenaires des contrats de ville	2 503 010,00	2 503 010,00	0,00	2 503 010,00	0,00	0,00	0,00
	Total Aide aux partenaires des contrats de ville AE		2 503 010,00	2 503 010,00	0,00	2 503 010,00	0,00	0,00	0,00
	Aides aux partenaires des contrats de ville AE 2021	Aides aux partenaires des contrats de ville	1 007 800,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	500 000,00	500 000,00	992 200,00
	Total Aides aux partenaires des contrats de ville AE 2021		1 007 800,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	500 000,00	500 000,00	992 200,00

Politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
	Subventions Tourisme Métropolitain AE	Office du tourisme et des congrès métropolitain	0,00	0,00	15 240 000,00	15 240 000,00	3 780 000,00	3 740 000,00	7 720 000,00
	Total Subventions Tourisme Métropolitain AE		0,00	0,00	15 240 000,00	15 240 000,00	3 780 000,00	3 740 000,00	7 720 000,00
Total général AUTORISATION D'ENGAGEMENT BUDGET PRINCIPAL			257 892 062,36	445 102 291,40	15 240 000,00	460 342 291,40	53 309 851,72	51 060 724,81	98 079 652,51

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

politique	Description AP/EPCP	Description opération	CP antérieur	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP 2023	CP 2024	CP 2025 sqq.
Haute qualité de vie	Acquisition de matériel AP - porte à porte	Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	19 648 070,24	19 648 070,24	0,00	19 648 070,24	0,00	0,00	0,00
	Total Acquisition de matériel AP - porte à porte		19 648 070,24	19 648 070,24	0,00	19 648 070,24	0,00	0,00	0,00
	Acquisition de matériel porte à porte - AP 2021	Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	6 015 348,79	39 173 500,00	0,00	39 173 500,00	8 192 200,00	12 911 290,40	12 054 660,81
	Total Acquisition de matériel porte à porte - AP 2021		6 015 348,79	39 173 500,00	0,00	39 173 500,00	8 192 200,00	12 911 290,40	12 054 660,81
	acquisition de matériels AP apport volontaire	Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	7 096 495,74	7 096 495,74	0,00	7 096 495,74	0,00	0,00	0,00
	Total acquisition de matériels AP apport volontaire		7 096 495,74	7 096 495,74	0,00	7 096 495,74	0,00	0,00	0,00
	Acquisition de matériels apport volontaire AP 2021	Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	1 926 038,04	8 590 000,00	0,00	8 590 000,00	2 825 000,00	2 163 432,32	1 675 529,64
	Total Acquisition de matériels apport volontaire AP 2021		1 926 038,04	8 590 000,00	0,00	8 590 000,00	2 825 000,00	2 163 432,32	1 675 529,64
	Aménagement des centres de recyclage et de ré-emploi AP 2021	Aménagement d'équipement collecte apport volontaire	652 000,00	3 491 184,00	0,00	3 491 184,00	1 255 000,00	790 000,00	794 184,00
		Construction d'équipements collecte en apport volontaire	363 000,00	4 113 816,00	0,00	4 113 816,00	400 000,00	335 000,00	3 015 816,00
	Total Aménagement des centres de recyclage et de ré-emploi AP 2021		1 015 000,00	7 605 000,00	0,00	7 605 000,00	1 655 000,00	1 125 000,00	3 810 000,00
	Construction centre de recyclage Cousteau AP	Construction d'équipements collecte en apport volontaire	200 000,00	4 350 000,00	0,00	4 350 000,00	727 731,64	3 095 912,94	326 355,42
	Total Construction centre de recyclage Cousteau AP		200 000,00	4 350 000,00	0,00	4 350 000,00	727 731,64	3 095 912,94	326 355,42
	Construction vestiaires et bureaux DPGD Latule AP	Aménagement et construction d'équipements collecte déchets en port	2 431 444,57	5 670 000,00	630 000,00	6 300 000,00	3 238 555,43	630 000,00	0,00
	Total Construction vestiaires et bureaux DPGD Latule AP		2 431 444,57	5 670 000,00	630 000,00	6 300 000,00	3 238 555,43	630 000,00	0,00
	Projet INDO - informatisation données collecte	Informatisation de la direction	4 020 189,93	6 865 124,00	0,00	6 865 124,00	0,00	0,00	2 844 934,07
	Total Projet INDO - informatisation données collecte		4 020 189,93	6 865 124,00	0,00	6 865 124,00	0,00	0,00	2 844 934,07
Total général BUDGET DECHETS MENAGERS			42 352 587,31	98 998 189,98	630 000,00	99 628 189,98	16 638 487,07	19 925 635,66	20 711 479,94
Total général AUTORISATIONS M57			2 558 065 240,55	5 154 111 320,02	359 850 697,91	5 513 962 017,93	608 867 902,85	677 716 707,53	1 669 312 167,00

ANNEXE AU BP 2023 - TOUS BUDGETS
Détail des subventions prévues hors subventions aux communes et aux organismes de droit public

Description politique dominante	Description secteur intervention	Organismes bénéficiaires	Montant de Montant BP 2023
Haute Qualité de Vie			2 376 458
	Déchets		648 975
		E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE	35 000
		ETU RECUP	10 500
		ACHAT BROyeurs PAR DES PARTICULIERS	10 000
		ENVELOPPE A AFFECTER	102 000
		LE RECYCLORIUM	22 000
		ALTER ECHO	8 850
		LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE	35 000
		L'ÉCHOPPE ZÉRO DÉCHET	14 388
		AREMACS	18 000
		LE BOCAL LOCAL	6 539
		HOP LA BOUCLE	35 000
		BOXEATY	29 198
		EKOLO GEEK	35 000
		COQUILLES	4 000
		ZERO WASTE BORDEAUX	8 500
		SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	5 000
		CREPAQ	20 000
		ENVELOPPE 1% SOLIDARITE	250 000
	Développement durable		1 410 200
		ALEC AGENCE LOCALE ENERGIE	469 800
		CREAQ	316 000
		E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE	2 000
		FONDATION BERGONIE	50 000
		IDDAC	16 000
		LES PEP 33	130 900
		MAISON PROMO SOCIALE FORMATION	310 000
		CLIMAX	30 000
		WIS	30 000
		UNU MONDO EDUCATION	3 000
		GRAINE AQUITAINE	52 500
	Eau et assainissement		231 283
		ADERA	5 500
		APPEL A PROJET " SOLIDARITE EAU "	215 783
		CYCL'EAU	10 000
	Gestion parcs patrimoine arboré		76 000
		AU JARDIN DE FOURCHEBECHÉ	6 000
		CONSERVATOIRE RACES AQUITAINE	21 000
		CYBELE	2 000
		GERMAINE VEILLE	19 806
		LES JARDINS INSPIRES	6 000
		FRANCE AMERIQUE LATINE BX GIR	5 000
		ASSO LES JARDINS DE POINCARE	1 054
		LE TILLEUL MAYAUDON	1 040
		RECIPRO CITE	1 600
		TERRE D ADELES	5 000
		LA FERME NIEL	5 000
		LE JARDIN D'ANGELIQUE	2 500
	Prévention des risques		10 000
		AS3PI PRESQU ILE D AMBES	10 000
Mobilité, transports et déplacements			395 500
	Déplacements et stationnement		391 000
		ASSOCIATION RECUP R	9 000
		AUTOCOOL	20 000
		BAM BICYCLETTE & ALTERNATIVES	4 000
		CYCLES ET MANIVELLES	55 000
		ETU RECUP	55 000
		GARAGE MODERNE	41 000
		LEON A VELO	55 000
		UNIS CITE	49 000
		VELO CITE	88 000
		WIMOOV GIRONDE	15 000
	Transports en commun		4 500
		APATBM	4 500
Pilotage, numérique et performance de la collectivité			2 586 740
	Numérique et e-administration		260 000
		AQUITAINE CULTURE	5 000
		BORDEAUX ECOLE NUMERIQUE	10 000
		EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE	10 000
		LES PETITS DEBROUILLARDS AQUIT	20 000
		MEDIAS CITE	15 000
		APPEL A PROJET ALADDIN	145 000
		ASSOCIATION BMS	5 000
		UNISPHERES	20 000
		ATELIER GRAPHITE	10 000
		KONEXIO	5 000
		CYBER SECU	15 000
	Performance de la collectivité		2 185 607
		CAISSE SECOURS ET ENTRAIDE SAPEURS POMPIERS CUB	116 607
		COS DU PERSONNEL BORDEAUX METROPOLE	1 863 000
		UNION BORDEAUX METROPOLE	206 000
	Pilotage stratégique		141 133
		ANPCD	6 500
		CDAFAL	500
		CIDFF GIRONDE	19 850
		CLUB DE LA PRESSE	13 538
		ESPACE 33	500
		EURADIO	10 000
		FEDERATION DES SYNDICATS QUART	500
		MEBA	43 000
		MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION	32 000

ANNEXE AU BP 2023 - TOUS BUDGETS
Détail des subventions prévues hors subventions aux communes et aux organismes de droit public

Description politique dominante	Description secteur intervention	Organismes bénéficiaires	Montant BP 2023
Pilotage, numérique et performance de	Pilotage stratégique	SEPANSO	500
		TEO AQUITAINE	4 000
		VELO CITE	500
		NOTRE ITALIE	1 623
		FRANCE AMERIQUE LATINE BX GIR	1 623
		UC33 BORDEAUX UNION CONSO	500
		LES DROITS DE PIETON EN GIRONDE	500
		ENVELOPPE A AFFECTER - CCSPL	5 500
		Valorisation du Territoire	
	Aménagement urbain et patrimonial	4 953 257	
	AGENCE QUALITE CONSTRUCTION	52 000	
	ARC EN REVE	407 257	
	ASS RENAISSANCE DES CITES D EUROPE	15 000	
	CEPRI	15 000	
	MAISON DE L ARCHITECTURE	15 000	
	ENVELOPPE A AFFECTER	77 000	
	AURBA URBANISME AQUITAINE	4 372 000	
	Attractivité du territoire	4 100 000	
	OFFICE TOURISME ET CONGRES BM	3 920 000	
	AGENCE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	180 000	
	Croissance des Entreprises et du territoires	4 867 875	
	60 000 REBONDS	10 000	
	A.DE.L.E.	43 000	
	ADSI TECHNOWEST	17 000	
	AEROSPACE VALLEY	140 000	
	AFEPT	58 000	
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D INNOVATION NOUVELLE AQUITAINE	50 000	
	AGRI SUD OUEST INNOVATION	30 000	
	AQUITEC	21 000	
	ARC SUD DEVELOPPEMENT	47 500	
	ASSO EUROPEENNE DU FILM D ANIM	110 000	
	ATIS	70 000	
	BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX	50 000	
	BORDEAUX TECHNOWEST	587 000	
	BORDEAUX UNITEC	140 000	
	CLUSTER BX SUPERYACHT REFIT	30 000	
	COMPETENCES TEMPS PART GUYENNE	3 000	
	COOP ET BAT	21 000	
	DIGITAL AQUITAINE	72 000	
	ENTRAIDE ENTREPRENEURS	10 000	
	FRANCE ACTIVE AQUITAINE	50 000	
	FRENCHTECH BORDEAUX	214 000	
	GSEF	80 000	
	HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT	91 000	
	INCUBATEUR POUR ENTREPRENEURS INNOVANTES	16 800	
	INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA	15 000	
	INVEST IN BORDEAUX	527 775	
	JEUNE CHAMBRE ECO DE BORDEAUX	4 300	
	L ACADEMIE DES RUCHES	15 000	
	MAISON EMPLOI INSERT ECO ENTR	255 000	
	MAISON EMPLOI INSERT ECO ENTR BX MDE	27 500	
	MAISON L INITIATIVE L ENTREPRENEURIAT	20 000	
	ODEYS	40 000	
	PLIE HAUTS DE GARONNE	29 000	
	PLIE PORTES DU SUD	12 500	
	RESEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE	10 000	
	RESTAURANTS DU COEUR DE GIRONDE	50 000	
	SOLTENA	20 000	
	TARMAQ	154 000	
	TRANSTECH AQUITAINE	9 000	
	UNION REG INGEN SCIENT AQUITAINE	3 000	
	XYLOFUTUR	20 000	
	AEROCAMPUS	60 000	
	EGEE	4 000	
	CARREFOURS POUR L EMPLOI ARMEES COLLECTIVITES ENTREPRISES	18 000	
	CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	88 000	
	ADSI TECHNOWEST	25 000	
	BOOPCYCLE	25 000	
	SINGA	10 000	
	ENVELOPPE A AFFECTER - AIDE AUX ACTEURS DE L'EMPLOI	15 000	
	CRESS NOUVELLE AQUITAINE	50 000	
	INSTITUT FORMATION APPUI INITIATIVE DEVELOPPEMENT	20 000	
	BORDEAUX TECHNOWEST	100 000	
	COOP ALPHA COOPERATIVE	55 000	
	APPEL A PROJET - ESS	130 000	
	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50 000	
	PLIE DES SOURCES	7 000	
	ADIE ASSO POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	43 000	
	BORDEAUX ENTREPRENEURS	20 000	
	TALENCE INNOVATION SUD DEVPT	47 500	
	BORDEAUX AQUITAINE INNO VIN	40 000	
	CONSEIL INTERPROF. DU VIN DE BORDEAUX	70 000	
	WAY4SPACE	300 000	
	ALLIS N-A	10 000	
	AQUITAINE CHIMIE DURABLE	30 000	
	FIBOIS NOUVELLE AQUITAINE	10 000	
	ALPHA AQUIT LASERS PHOTONIQUE APPLIC	97 000	
	SO GAMES	15 000	
	GRUPE FICTION NOUVELLE AQUITAINE	15 000	
	APPEL A PROJET - AIDE A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	100 000	
	APPEL A PROJET - AIDE AU TOURNAGE	200 000	
	BORDEAUX MON COMMERCE	30 000	

ANNEXE AU BP 2023 - TOUS BUDGETS
Détail des subventions prévues hors subventions aux communes et aux organismes de droit public

Description politique dominante	Description secteur intervention	Organismes bénéficiaires	Montant de Montant BP 2023
Valorisation du Territoire	Croissance des Entreprises et du ter	COBO (EX CATS)	10 000
	Habitat, logement et renouvellement urbain		1 568 280
		ADAV 33	99 400
		ADIL 33	97 740
		ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO	20 000
		OBSERVATOIRE IMMOBILIER S-O	20 000
		SOLIHA AIS NOUVELLE AQUITAINE	20 000
		SOLIHA SOLIDAIRE POUR HABITAT	216 600
		URHAJ	18 000
		APPEL A PROJET - CONTRAT DE VILLE	415 000
		APPEL A PROJET - EMPLOI PLAN PAUVRETE	400 000
		APPEL A PROJET - FAJ	173 540
		DEDALE	30 000
		COS - CTRE ORIENTATION SOCIALE	40 000
		CACIS	8 000
		FUMAINE PETIT COIN DE PARADIS	10 000
	Nature		272 484
		AGAP	7 000
		ARBRES ET PAYSAGES EN GIRONDE	12 000
		C.I.V.A.M PPML	7 000
		CISTUDE NATURE	10 000
		CONSERVATOIRE RACES AQUITAINE	6 000
		ECOSITE DU BOURGAILH	25 000
		FDAAPPMA	7 684
		FED REG AGRICULT BIO NVLLE AQ	10 000
		FEDERATION TERRE DE LIENS N-A	5 000
		FRUITS ET LEGUMES GIRONDE	15 000
		LES JARDINS INSPIRES	8 000
		LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX	20 000
		SEPANSO GIRONDE	10 000
		APPEL A PROJET - STRATEGIE DE RESILIENCE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE	90 000
		LA FERME DU LAPIN BLEU	3 800
		TERRE D'ADELE	15 000
		FEDERATION DEP CHASSEURS 33	10 000
		AGENCE CREATIVE	4 000
		MINIBIG FOREST AQUITAINE	7 000
	Rayonnement métropolitain		1 286 200
		ADEM	60 000
		ASS DEF MUSIQUE ALTERNAT AQUIT	35 000
		CLUB MUNICIPAL OMNISPORT BASSENS	1 500
		ESCALES LITTERAIRES BX AQUITAINE	150 000
		MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION	25 000
		PASSAGE A L ART	15 200
		POLA	114 000
		COMPAGNIE LES MARCHES DE L ETE	15 000
		CREAC DE BEGLES	47 500
		AMANIEU DE BOULIAC	6 500
		CHAHUTS	35 000
		LES ARTS AU MUR	15 000
		BORDEAUX ROCK	20 000
		SEMER LE DOUTE	26 000
		QUATUORS A BORDEAUX	15 000
		PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	15 000
		FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX	160 000
		ASSOCIATION ESPRIT DE CORPS	20 000
		FESTIVAL INTERNATIONAL	50 000
		LETTRES DU MONDE	14 000
		FESTIVAL ODP	40 000
		FESTIVAL CARTE BLANCHE	20 000
		STIGMERGIE	28 500
		VILLA VALMONT	40 000
		FESTIVAL GRIBOULLIS	20 000
		OBJECTIF PERCHE ATLANTIQUE	8 000
		VILLA PRIMROSE	25 000
		BASKET	15 000
		APPEL A PROJET - COUPE DU MONDE DE RUGBY	250 000
	Enseignement supérieur recherche et innovation		521 000
		CRIJ NOUVELLE AQUITAINE	32 000
		CAP SCIENCES CCSTI BX AQUITAINE	368 000
		LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE	91 000
		APPEL A PROJET - SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE	30 000
Total général			22 927 794